

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Henri Froidevaux

Administration et rédaction de l'ASIE FRANÇAISE : PARIS 6^e, 21, RUE CASSETTE.

Téléph. LITTRÉ 97.39. — Chèques postaux : PARIS, N° 1900.

SOMMAIRE

Le Comité. — Une Conférence des gouverneurs généraux des Colonies. — Le départ de M. Robin.....	241
M. Jules Brévié et l'unité de notre doctrine coloniale, par P. B. DE LA BROUSSE	243
Le Hauran et ses habitants, par Eliyahou EPSTEIN.	244
Le développement de la riziculture en Malaisie, par P. P.	254
L'Indochine et l'approvisionnement de la France en denrées coloniales, par PETITHUGUENIN	256
Le Commerce extérieur de la Chine, par A. M.....	258
Variétés. — Une antique civilisation retrouvée : la civilisation de l'Indus, par Henri FROIDEVAUX (<i>Suite et fin</i>)	261
Généralités. — Une enquête sur les populations de la France d'outre-mer	263
Indochine. — Mesures de clémence. — La réforme du concours du mandarinat. — Le budget de 1936. — L'avenir économique. — Liaison aérienne France-Indochine. — La lutte contre le paludisme. — Populations de Saïgon-Cholon. — Les exportations en Cochinchine. — Un canal creusé en coopération avec les riverains. — Une aide aux planteurs de café du Nord-Annam. — Réforme de la justice de paix de Hanoï. — Aménagement hydraulique de la province de Bac-Ninh. — Esprit superstitieux des Annamites. — L'exportation du bétail cambodgien. — Les services de transport sur le Mékong et le réseau routier	264
Etablissements français de l'Inde. — Le mouvement commercial	270
Levant. — Signature du protocole franco-syrien. — Le protocole franco-syrien à Genève. — La question libanaise. — La lutte judéo-arabe en Palestine. — L'état de siège. — L'enquête de la Commission royale. — Répercussions du protocole franco-syrien en Turquie. — Un traité anglo-turc de clearing. — L'œuvre italienne à Rhodes. — Un discours pan-islamique du roi Ibn-Saoud	270
Extrême-Orient. — Chine. Soumission du Sud. — L'aide financière aux entreprises. — L'inspection des usines. — Le retour à Confucius. — Les étrangers au Mandchoukouo	276
Japon. L'ambassade de France. — Condamnation des mutins de février. — Les thèses du Japon à la Conférence navale. — Les grands journaux	278

A NOS LECTEURS

Avec le présent numéro bimestriel se terminent nos livraisons de vacances. L'« Asie française » reprendra donc sa périodicité normale, c'est-à-dire mensuelle, avec le fascicule de novembre.

LE COMITÉ

Une Conférence des Gouverneurs généraux des Colonies

Le 3 novembre vont se réunir à Paris les gouverneurs généraux de nos grands empires de l'Afrique noire et d'Extrême-Orient pour étudier de concert les problèmes que pose, dans une forme nouvelle, l'administration de nos territoires d'outre-mer et pour établir un plan d'action qui dépasse les réalités immédiates et puisse s'étendre à l'avenir.

Les membres de la conférence, chefs de l'A. O.F., de l'A.E.F., de Madagascar, de l'Indochine, devront aborder l'examen d'un programme considérable, dont les questions sont les suivantes, au témoignage de la liste que nous avons entre les mains :

Dresser l'inventaire des possibilités économiques de chacun des groupes constituant nos grandes colonies; — établir dans quelle mesure un allègement fiscal peut être apporté aux charges qui pèsent si lourdement sur les populations autochtones; — déterminer parallèlement une réduction du fardeau budgétaire; — développer les différentes branches d'une production animée par un ensemble de travaux publics qui, rejetant les conceptions grandioses, s'adaptent aux conditions d'un développement normal; — affirmer la politique de collaboration en formant une élite d'administration et en recherchant le concours de tous ceux que leur intelligence et leur travail désignent pour guider l'évolution de leurs compatriotes.

Ce n'est pas en quelques lignes que peut être étudié un programme d'une telle envergure. Il pose des questions d'une importance capitale et qu'auraient avantage à étudier en commun les gouverneurs généraux des différentes parties de notre empire d'outre-mer, non pas seulement relevant du ministère des Colonies, mais dépendant aussi des ministères de l'Intérieur et des Affaires étrangères. Si restreinte que soit la conférence organisée par le ministre des Colonies, qui a groupé dans cette réunion ceux-là seuls sur lesquels il avait autorité, il convient d'applaudir à son institution et d'en souhaiter le plein succès. Les délibérations des hauts fonctionnaires qui la composent ne peuvent que présenter une très grande utilité, surtout si elles ne sont pas trop hâtives et si elles sont menées, comme on doit l'attendre de si éminentes personnalités et d'hommes de si grande expérience, avec toute la prudence nécessaire.

Ainsi va s'affirmer davantage cette unité de notre doctrine coloniale, dont parle, dans cette livraison même, un de nos collaborateurs, et qui n'exclut nullement la variété des moyens tendant à sa réalisation. Ainsi encore va se concrétiser davantage, pour chacun des membres de la conférence, le sentiment des liens qui existent entre les différentes parties de l'empire et des services mutuels qu'elles peuvent se rendre. Ce sera tout avantage pour notre belle Indochine.

Le départ de M. Robin

Au regard de l'histoire, le gouvernement de M. René Robin n'aura été, par sa brièveté, qu'un interrègne entre le long gouvernement de M. Pierre Pasquier et celui de M. Jules Brévié. Avant de repartir en Indochine comme gouverneur général, M. René Robin était fixé sur son destin. Rappelé de la retraite à l'activité par une mesure exceptionnelle, rare faveur justifiée par son mérite, il savait que son existence gubernatoriale serait brève. Partisan lui-même d'un rajeunissement des cadres qu'il eut, à peine entré en fonctions, le courage de proposer au Département, le successeur de M. Pierre Pasquier s'inclinait ainsi par avance devant la mesure qui devait mettre, dans des délais honorables mais rapprochés, un terme à sa mission.

En quittant la France il savait qu'il n'aurait guère le temps de beaucoup entreprendre, mais il avait la ferme et honorable résolution de poursuivre ce qui avait été commencé.

Héritier des pratiques de déflation budgétaire de son prédécesseur, il sut les mener à bonne fin et il quitte aujourd'hui l'Indochine avec un budget largement équilibré.

Il continua aux entreprises privées l'appui que leur avait assuré Pierre Pasquier et qui sauva de la ruine les plantations de caoutchouc de Cochinchine et du Cambodge et des milliers de petits souscripteurs français. Ayant laissé comme résident supérieur au Tonkin et comme gouver-

neur général intérimaire des souvenirs d'une poigne un peu rude, il s'employa avec persévérance à opérer un rapprochement avec l'opinion indigène. Il y réussit en partie ; mais il laisse à son successeur à régler le délicat problème de l'utilisation normale des étudiants titulaires de diplômes de l'enseignement supérieur ou de nos grandes écoles, que n'a pas solutionné la résurrection des cadres latéraux chers à M. Long. Dans cet ordre d'idées, un retour à la politique plus libérale de M. Alexandre Varenne s'imposera.

En matière de grands travaux, M. René Robin aura attaché son nom à l'achèvement du Transindochinois. Sous la conduite d'un ingénieur qui s'est révélé un grand constructeur, M. Lefèvre, l'important tronçon Tourane-Nha-trang a été exécuté avec une rapidité sans précédent. M. René Robin en a d'autant plus de mérite qu'il avait autrefois été, croyons-nous, l'adversaire de cette voie ferrée. C'est qu'un complet revirement s'était produit dans son esprit. Durant la dernière étape de sa carrière, ce haut fonctionnaire, qui mena si longtemps une vie sédentaire, s'est fait le pèlerin du tourisme en Indochine. Pendant 24 mois, du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, il a à plusieurs reprises parcouru tout notre empire indochinois, inaugurant des ponts, des routes, des pistes, au travers des forêts laotiennes, des ramifications multiples de la Chaîne annamitique, jusque dans les régions les plus excentriques et les plus désolées. Son principal effort se porta, d'autre part, sur la route n° 13, parallèle au Mékong et destinée à relier Saïgon à Luang Prabang ; de là l'abandon des services de navigation du Mékong que les Siamois se proposent de reprendre aujourd'hui, au moins dans la partie internationale du grand Fleuve, au détriment de notre influence dans une région qui fut longtemps l'objet de compétitions très vives et qui, depuis l'accroissement de l'influence japonaise au Siam, doit retenir toute notre attention.

En politique extérieure, on ne saurait oublier qu'à l'intervention personnelle de M. René Robin est due la signature de l'accord franco-chinois dont les bases furent arrêtées en 1929 par M. Pierre Pasquier, mais dont les clauses commerciales furent d'une élaboration si longue et clôturée par un compromis illusoire. S'élevant au-dessus des intérêts particuliers, M. Robin fit alors valoir les raisons d'ordre public qui militaient en faveur de l'établissement d'un régime de relations normales, dégagé de chicanes irritantes, entre la Chine et notre grande colonie.

Au moment où, selon ses vœux, M. René Robin retourne à ses moutons, sur les bords aimés de la Gartempe, avec la philosophie d'un sage, le Comité de l'Asie française tient à remercier ce haut fonctionnaire de la façon dont il a servi la France en Indochine, et se plaît à le saluer une dernière fois en évoquant la part qu'il prit à un acte diplomatique qui lui fait honneur.

M. JULES BRÉVIÉ ET L'UNITÉ DE NOTRE DOCTRINE COLONIALE

La désignation de M. Jules Brévié aux hautes fonctions de Gouverneur général en Indochine a été accueillie en France comme dans notre grande possession d'Extrême-Orient avec une vive sympathie.

Unanime est la confiance que M. le Gouverneur général Brévié continuera la tradition de ces Africains éminents affectés en Indochine au faite de leur carrière et qui y ont laissé de grands souvenirs. Tels Van Vollenhoven qui, dans les premiers mois de la guerre, sut y assumer de lourds devoirs ; le gouverneur général Roume qui, grâce à son esprit de tact et de mesure, dénoua une des crises les plus délicates de la monarchie annamite ; le gouverneur général Merlin, l'organisateur résolu (il a eu des imitateurs depuis à Madagascar et en A.O.F.) de l'enseignement populaire indigène.

Tous ces grands administrateurs ont montré qu'à partir d'un certain niveau, dans la gestion des entreprises coloniales, la spécialisation n'est pas nécessaire ; peut-être même présente-t-elle plus d'inconvénients que d'avantages dans ces hauts postes où s'impose une largeur de vues inspirée surtout de sentiments généreux et résultant de la longue habitude d'envisager sur un plan élevé l'administration comme la politique.

Au surplus, l'histoire de nos colonies montre que maintes formules dont l'expérience a révélé l'efficacité dans certaines de nos possessions ne sont pas moins bonnes dans d'autres. Longtemps avant de devenir le chef de l'Union indochinoise, le gouverneur général Roume avait adapté à l'A.O.F. les meilleures méthodes du fédéralisme indochinois dues à Paul Doumer. Et l'œuvre sociale si remarquable de M. Brévié à Dakar s'apparente à celle pratiquée avec succès depuis un demi-siècle en Indochine.

De l'unité de notre doctrine coloniale nous ne saurions trouver de meilleur témoignage que la communication faite le 13 octobre 1935 à l'Académie des Sciences coloniales par M. Brévié lui-même. Le chef de l'A.O.F. y fait ressortir l'importance du réseau ferré conçu par le gouverneur général Roume, « puissante armature de fer sur l'immensité de ces territoires jusqu'alors désunis », au moment où s'achève le Transindochinois préconisé pour des fins identiques par Paul Doumer et qui assure entre la Cochinchine et le Tonkin, à travers l'Annam, une liaison nécessaire à l'équilibre démographique à établir entre le Sud et le Nord indochinois.

M. Brévié célèbre l'institution en A.O.F. des sociétés de prévoyance destinées, par la suppression des intermédiaires, à procurer aux producteurs une meilleure rémunération de leur travail. Voilà trente ans que fut tenté au Tonkin un essai analogue avec les « Dong Loi » qui groupaient les sériciculteurs des principales provinces du Delta. L'essai ne réussit pas, M. Brévié n'en trouvera qu'un souvenir dans des dossiers poudreux. Par contre demeurent bien vivantes les banques de crédit mutuel agricole dont la création s'inspirait de préoccupations identiques.

A juste titre, M. Brévié rend hommage à l'extension remarquable donnée en A.O.F. à la protection de la Santé publique. Il aura, dès sa prise de service, la satisfaction d'admirer l'immensité de la tâche entreprise sous l'impulsion de ses prédécesseurs et des chefs des administrations locales par un corps médical d'élite. Hier même, une mission de la Société des Nations notait qu'au cours de ces dernières années « le service médical français a fait en Indochine des bonds prodigieux. Nous ne surpassons plus, écrivent les médecins hollandais auteurs du rapport, les Français non seulement au point de vue scientifique, mais surtout en ce qui concerne l'application de la science ». Ainsi l'offensive contre la maladie, en Indochine comme en A. O. F., est partout triomphante.

En matière d'enseignement, l'œuvre réalisée en Indochine dépasse de beaucoup, dans les ordres secondaire et supérieur, celle commencée en A.O.F. Le gouverneur général Brévié retrouvera toutefois en vigueur dans notre possession d'Extrême-Orient les principes qui l'ont guidé lui-même dans l'organisation de l'école indigène rurale, et dont un Africain d'origine comme lui fut en Indochine l'initiateur.

M. Brévié, qui a justement célébré « l'importance et la valeur de la science appliquée à la colonisation », se réjouira de prendre contact avec ces grandes institutions dont s'honore l'Indochine : l'École française d'Extrême-Orient, l'Institut bouddhique de Pnompenh, les trois magnifiques instituts Pasteur de Saïgon, de Nhatrang et de Hanoï, ainsi que le bel institut océanographique de Nhatrang.

Dans son action administrative, le gouverneur général Brévié aura à accorder aux administrations locales, comme il l'a toujours fait en A.O.F., « avec son appui financier et sous sa direction, la très large liberté d'action qui leur permet d'obtenir le meilleur rendement dans tous les domaines ». Avec les assemblées consultatives ou délibérantes sa tâche sera plus complexe ; l'Indochine possède en effet un ensemble imposant déjà d'institutions représentatives qui, depuis les conseils de province jusqu'au grand Conseil des intérêts économiques et financiers, embrasse toute la vie publique. A la différence de l'A.O.F., où plus de cent races avant chacune son idiome particulier, ses religions et ses mœurs dépassent rarement le ca-

dre de la tribu, nous nous heurtons en Indochine (où les éléments ethniques sont aussi variés) à deux groupes humains, les Annamites et les Cambodgiens, ayant une conscience de plus en plus éveillée d'un passé qui ne fut pas sans gloire et d'une longue histoire. Il existe en A.O.F. des peuplades et en Indochine des nations. Cette circonstance, unique dans notre empire d'outre-mer, n'échappera pas à la perspicacité du psychologue averti qu'est M. Brévié. Auteur d'un livre lourd d'idées : *Islamisme contre naturisme au Soudan français*, il évoluera avec aisance au travers de difficultés qui n'en sont pas pour une intelligence aussi souple.

Au surplus, M. Brévié va aborder l'Indochine dans les circonstances les plus favorables : les mesures et les initiatives si courageusement entreprises par le gouverneur général Pierre Pasquier et dont le court gouvernement de M. René Robin a si largement bénéficié ont permis le redressement, aidé par la hausse des prix mondiaux, de la situation budgétaire désormais équilibrée et de l'économie générale du pays.

Il reste cependant en Indochine une grande tâche à accomplir et l'homme qui a tant fait pour la colonisation de la vallée du Niger apparaît particulièrement qualifié pour la réaliser. La solution d'un grave problème démographique demeure depuis trop d'années en suspens en ce pays. Dans le delta du Fleuve Rouge, une population d'une extrême densité vit péniblement sur un sol trop étroit, alors que dans le delta du Mékong, tant en Indochine qu'au Cambodge, trop de terres fertiles manquent des bras nécessaires à l'intensification de leur mise en valeur. D'autre part, l'Indochine trouve de moins en moins en Extrême-Orient les marchés dont elle a besoin pour son riz ; cette année même, comme il y a deux ans, elle se serait heurtée aux difficultés les plus graves, lourdes de répercussions pour son commerce comme pour son budget, si le marché français ne lui était demeuré largement ouvert. Or l'Indochine exporte uniquement parce que, rien que dans le delta du Tonkin, quatre ou cinq millions d'habitants souffrent d'une sous-alimentation déplorable. Sa richesse, et de ce fait elle demeure précaire, résulte en grande partie d'une exportation qui s'effectue aux dépens de la satisfaction des besoins primordiaux du pays. Ce paradoxe est un crime contre l'humanité.

Plus grande que la France, l'Indochine ne compte que 20 millions d'habitants ; elle pourrait en faire vivre 40 millions si sa population mieux répartie avait plus largement les moyens de pourvoir à ses besoins. Il faut reprendre le peuplement des terres inoccupées auquel les empereurs d'Annam attachaient tant de prix ; les dispositions du Code de Gialong témoignent de l'intérêt qu'ils lui portaient. On a pu noter dans ce sens, ces derniers temps en Annam, au Tonkin, quelques intéressantes initiatives de la part des administrations locales, mais ces initiatives manquent de moyens et d'ampleur. Il s'a-

git d'une œuvre d'empire qui dépasse les gouvernements locaux : la Conférence de la France d'outre-mer l'avait bien compris lorsqu'elle émit un vœu tendant à la création d'un haut office de la colonisation en Indochine, et qui pourrait être conçu selon les principes ayant présidé à l'organisation de l'Office du Niger, car une telle tâche doit être menée en dehors et au-dessus des égoïsmes particuliers.

En présentant à M. le gouverneur général Brévié les félicitations et les souhaits du Comité de l'Asie française, nous lui dédions ce vœu. Il ne dépend que de lui d'entreprendre la plus belle et la plus efficace des tâches qui aient jamais été envisagées en Indochine et de fixer, par une œuvre qui nous mériterait la gratitude des populations et doublerait notre force sur les bords de la mer de Chine, le destin de la France dans cette partie du monde.

P. B. DE LA BROUSSE.

Le Hauran et ses habitants

C'est à l'obligeance de M. Robert Montagne, directeur de l'Institut français de Damas, que nous sommes redevables de cette étude sur une des plus importantes unités administratives du sud de la Syrie. Nos lecteurs prendront, sans aucun doute, connaissance, avec le plus vif intérêt, de cette consciencieuse monographie, établie par son auteur après des recherches personnelles dans le Hauran. (*Rédaction.*)

1. *Superficie. Divisions administratives. Population.* — Le Hauran, c'est-à-dire l'unité administrative qui porte ce nom et qui a été créée après la guerre, s'étend sur 400.000 hectares environ (1 hectare = 2,471 acres). Comprenant, outre le Hauran proprement dit, le Joulan et le Bashan, il constitue une province distincte (*Liwá*) au sein de la République de Syrie.

La province du Hauran s'étend depuis la plaine de Damas en direction du sud jusqu'aux gorges du Yarmouk et jusqu'à l'Ajloun. Sa frontière occidentale part du pied de l'Hermon et se dirige vers le sud jusqu'aux marais de Houlé ; ensuite elle longe le Jourdain et le lac de Tibériade jusqu'à l'embouchure du Yarmouk. A l'est, le territoire est limité par le Djebel Druse.

Les frontières politiques qui séparent le Hauran de la Palestine et de la Transjordanie ont été fixées par les traités de Paris (1920 et 1931) et de Jérusalem (1926). L'administration de la province est centralisée à Der'a, lieu de résidence du gouverneur de district (*Moutassarif*), qui relève directement du Ministère de l'Intérieur, à Damas. A Izr'a, chef-lieu d'une subdivision administrative (*kada*), réside un fonctionnaire appelé

kaïmakam, lequel est subordonné au gouverneur de district de Der'a.

Le Hauran se divise en sept districts (*nahié*), dont chacun est gouverné par un moudir et rattaché à l'un des deux centres de la province, à Der'a ou à Izr'a. Les districts suivants font partie, du point de vue administratif, de la zone d'influence de Der'a :

Tafas, Bosra-Eskisham, El-Zawiyé (Fik), Sanameïn, Léja nord, Léja sud (ces deux districts couvrent l'ancienne *Trachonitis*), Nawa.

Le rang de « municipalité » a été conféré à six localités du Hauran : à Der'a, à Izr'a, à Qabaqeb, à Nawa, à El-Zawiyé et à Bosra-Eskisham.

Le nombre des habitants du Hauran ne peut être évalué que très approximativement. Les résultats du recensement de 1931 n'ont pas encore été entièrement publiés (1). A l'occasion des élections au Parlement de Syrie, en 1931, le gouvernement central évalua la population à 68.136 âmes. Les fonctionnaires locaux estiment, par contre, que ce chiffre est trop bas et qu'en réalité, le Hauran compte au moins 100.000 habitants.

La population du Hauran se répartit entre 118 villages et petites villes. Au tableau suivant est indiqué le chiffre de population des diverses agglomérations, conformément aux évaluations officielles sus-mentionnées :

Population	Nombre des agglomérations
Jusqu'à 250	45
250 à 500	29
500 à 750	18
750 à 1000	6
1000 à 2000	16
Plus de 2000	4

Le district de Der'a compte 44.915 habitants, celui d'Izr'a 23.221. Der'a (7.035 habitants) est la ville la plus fortement peuplée du pays. Capitale du Hauran, elle a devancé les anciennes capitales de Sheikh Saad et de Sheikh Miskin.

2. *Structure géologique, eau, climat.* — Le sol du Hauran est fait de lave légèrement décomposée, riche en phosphates et propice à l'agriculture. La région d'El Léja (l'« abri ») est un « lac de lave » qui s'est répandu tout autour de cratères éteints, formant des crevasses, des pointes coniques et des masses rocheuses. A part le Léja, le Hauran forme un vaste plateau sis à 2.000 pieds en moyenne au-dessus du niveau de la mer et légèrement incliné vers le sud. La surface, en partie plate, en partie ondulée, est irrégulièrement parsemée, çà et là, de monticules d'origine volcanique et de rocs basaltiques abondants en certains endroits, très clairsemés dans d'autres. La plaine, en grande partie dénudée d'arbres, est coupée ici et là par des ouadis très éloignés les

uns des autres ; ces ouadis sont, toutefois, particulièrement fréquents dans le Joulan.

Les cours d'eau, très rares, sont la plupart du temps à sec pendant l'été, même dans les années normales. En temps de sécheresse, ils disparaissent aussi pendant l'hiver. Le cours d'eau le plus important est le Yarmouk, qui forme la frontière entre le Hauran, la Transjordanie et la Palestine.

Voici les principales rivières du Hauran :

1) Le Nahr el-Ehreïr, qui prend sa source dans l'Hermon, coule vers le sud et va se joindre au Yarmouk ;

2) Le Nahr el-Allan, qui coule parallèlement au Nahr el-Ehreïr, avec une légère déviation vers l'ouest, puis se joint également au Yarmouk ;

3) Le Nahr el-Rouqad, affluent du Yarmouk, qui prend sa source dans l'Hermon, mais dont le débit, sur un long parcours, n'est que minime ;

4) Le Nahr el-Zeïdi, qui prend sa source dans le Djebel Druze, puis traverse le Hauran pour se joindre au Yarmouk. A Tel-Shebab, à quelques kilomètres du village de Mzeïrib, cette rivière forme des cascades.

Le Hauran possède, en outre, un certain nombre de petits lacs, dont le plus étendu est celui de Bijé, dans les environs de Mzeïrib. Les sources du Djebel Druze n'ont qu'un faible débit. A part le Nahr el-Zeïdi, elles n'alimentent que leur voisinage immédiat. Les habitants du Djebel Druze, au surplus, s'efforcent maintenant, en construisant des digues, de retenir l'eau du Nahr el-Zeïdi, afin de l'utiliser entièrement pour leurs propres besoins.

On ne trouve de l'eau, en général, dans le Hauran qu'à une profondeur de 100 à 300 mètres ; parfois, il faut même descendre au-dessous de 300 mètres. Le forage est malaisé, le sol étant formé de lave. De grandes citernes taillées dans le roc, des réservoirs voûtés et des étangs artificiels — tous d'antique provenance — servent à recueillir l'eau de pluie et pourvoient pendant toute l'année aux besoins de mainte agglomération dépourvue d'eau.

La quantité de pluie tombée n'est mesurée que depuis 1926. On estime en général que 200 à 250 millimètres par an suffisent pour assurer une récolte normale.

Le tableau suivant indique (en millimètres) la quantité de pluie tombée de 1930 à 1934 (chiffres officiels) :

1930-1931.....	256
1931-1932.....	224
1932-1933.....	162
1933-1934.....	168

En commentant ces chiffres, on a fait remarquer, de source officielle, qu'à certains endroits, la quantité de pluie annuellement tombée a été inférieure aux indications données, et que, dans plusieurs régions, *il n'en est pas même tombé une goutte.*

En 1926, la première année où la quantité de pluie tombée a été mesurée, elle a atteint 400 mil-

(*) Les statistiques publiées par M. Duraffourd en décembre 1934 donnent pour le sandjak du Hauran une population de 90.166 habitants pour une superficie de 434 180 hectares, soit une densité de 20,77 habitants par km. carré. (Rédaction).

limètres. Pour le Hauran, ce chiffre apparaît comme un record.

Le climat du Hauran est considéré comme très sain. Au printemps et en été, les brouillards matinaux sont fréquents dans certaines parties du pays ; l'humidité qu'ils apportent est, cependant, d'une grande utilité. Pendant la journée, des brises fraîches viennent tempérer la chaleur ; les nuits sont froides. Des vents glacés règnent pendant l'hiver. Aux mois de juillet et d'août, qui sont les plus chauds de l'année, la température atteint le maximum d'environ 104° Fahrenheit ; le mois de janvier, qui est le plus froid, est fréquemment marqué par des gels.

3. *L'agriculture.* — Aux temps anciens déjà, le Hauran avait la renommée d'être une des régions les plus fertiles du Proche-Orient. On l'appelait le grenier de la Grande-Syrie. Les ruines de vastes cités découvertes un peu partout dans le Hauran témoignent de son antique prospérité. La densité de la population et la grande fertilité du sol ont été décrites par les historiens des époques les plus diverses (la Bible, Josèphe, Strabon, etc.). Depuis sa seconde conquête par les Musulmans, le Hauran a certainement traversé l'une des périodes les plus difficiles de son histoire. L'état de décadence dans lequel il se trouve aujourd'hui est dû, en bonne partie, à l'invasion du désert qui s'est avancé tout le long de la ligne séparant le désert de Syrie proprement dit des terres cultivées et habitées de Syrie, de Transjordanie et de l'Iraq. Les incursions de Bédouins ont entraîné la décadence économique et sociale du pays, et des centres agricoles florissants se sont transformés en contrées sauvages.

Sous le régime turc, le district a été totalement négligé ; on ne s'est occupé ni de l'agriculture en général, ni du paysan en particulier. Pendant de nombreuses générations, le fellah du Hauran a été impitoyablement exploité par le gouvernement, par les propriétaires fonciers, par les Bédouins et par les Pachas résidant à Damas, dans le Liban, dans le Djebel Druze ou en Palestine. A force de persécutions et d'extorsions, on fit de lui un être misérable, courbant l'échine, perdant l'estime de soi-même, vivant dans la dépendance absolue de ses maîtres. Il cessa de s'intéresser à son lopin de terre et ne travailla plus que pour avoir de quoi manger. Pourquoi aussi eût-il travaillé davantage, puisque le fruit de son labour devenait la proie des incursions bédouines et de la rapacité des gouvernants ? D'année en année, le fellah s'enfonça davantage dans la misère, et le sol partagea son sort. L'histoire du Hauran illustre bien la décadence du Moyen-Orient sous les Turcs, surtout dans les districts qui bordent le désert.

Sur les 400.000 hectares du Hauran, 300.000 sont formés de terre arable, dont un tiers bien compté est en friche et présente l'aspect de la désolation la plus complète. En réalité, la surface actuellement labourée chaque année ne compte que 50.000 à 70.000 hectares ; le reste est égale-

ment en friche et « repose », conformément au principe de l'autofertilisation.

Les principaux produits du Hauran sont le froment, l'orge, le maïs, le doura, les lentilles et les haricots. Le froment du Hauran est connu pour sa bonne qualité dans toute la Syrie et même en Europe, où on l'exporte quand la récolte a été bonne. Le tableau suivant indique le rendement annuel (en tonnes métriques) des 50.000 à 70.000 hectares cultivés :

	Année moyenne	Année au-dessous de la moyenne
Froment	40.000 à 45.000	15.000 à 20.000
Orge	18.000 à 20.000	3.000 à 5.000
Avoine	10.000 à 12.000	1.000 à 2.000

(Chiffres officiels)

Dans les années de sécheresse, telles que les deux dernières, le rendement annuel baisse d'une manière inquiétante.

5.000 à 6.000 hectares environ sont irrigués. Le district irrigué s'étend le long du Yarmouk, dans les parages de Mzeirib, qui sont alimentés par les cataractes de Tel-Shebab et les sources jaillissant près de l'Hermon. Dans cette partie du pays, on voit prospérer toute sorte de légumes, de buissons portant des baies et d'arbres fruitiers (pommiers, poiriers et pruniers). Jusqu'ici, le fellah du Hauran n'a fait qu'un emploi bien restreint des eaux naturelles dont il dispose. Au lieu de lui être utiles, elles ne lui ont apporté que des fièvres persistantes. Par suite du manque d'un système moderne d'irrigation, on a négligé maintes occasions d'introduire dans ces régions des cultures nouvelles, de relever l'agriculture et d'améliorer la situation du fellah dans le Hauran proprement dit.

Le pays est habituellement cultivé suivant le « système sec ». Chaque propriété est divisée en trois bandes, une pour les cultures hivernales, une pour l'été ; la troisième reste en friche. L'ordre est interverti chaque année. Il est à remarquer que le fellah fait alterner les cultures uniquement sur le champ qui lui appartient. Quant aux terres qu'il prend à ferme, il les cultive au petit bonheur, sans méthode, au grand détriment du sol. La partie nord du Joulan fait, il est vrai, exception à la règle ; les vingt-deux colonies de Circassiens qui y sont établies ont su augmenter le rendement agricole de cette contrée en cultivant certaines étendues de terres désolées et semées de pierres de basalte. Les beaux pâturages et les troupeaux du Joulan ont d'ailleurs acquis une grande célébrité. L'agriculture, par contre, qui se confine à la partie sud de la région, ne fait pas le moindre progrès.

Les fertilisants et les machines agricoles modernes sont inconnus, en général, dans le Hauran. Le fellah prend du fumier pour se chauffer en hiver au lieu de charbon ou de bois, le charbon et le bois étant extrêmement rares et coûteux. A Tafas, toutefois, l'auteur de ces lignes a vu la population se servir de bois pour cuire le

pain au four communal. A tous les autres endroits que nous avons visités, on utilise à tout propos du fumier. Pour couvrir leurs besoins, les habitants de Tafas abattent les derniers vestiges d'une forêt d'eucalyptus qui se trouve à proximité du village voisin de Jellin. Cette forêt a été plantée, il y a quarante ans, par des Juifs qui avaient essayé de s'établir sur ces terres acquises maintenant par la « Palestine Jewish Colonisation Association ».

Comme l'eau et les pâturages naturels sont rares, excepté dans le Joulan, l'élevage du gros et du petit bétail ne joue qu'un rôle modeste dans l'économie du pays. La sécheresse, si fréquente dans le Hauran, l'état précaire du fellah et son manque d'initiative ont empêché, en effet, cette branche d'activité de se déployer à son aise.

Le tableau suivant permettra de se rendre compte des fluctuations du marché du bétail, dans le Hauran, de 1928 à 1932 (chiffres officiels) :

Années moyennes

	Années	Têtes
Vaches et bœufs	1930	42.000
Chevaux	1930	5.000
Moutons	1932	125.263
Chèvres	1931	104.000
Chameaux	1930	6.600
Buffles	1928	1.800

Années au-dessous de la moyenne

	Années	Têtes
Vaches et bœufs	1932	36.900
Chevaux	1928	3.800
Moutons	1929	110.530
Chèvres	1929	77.300
Chameaux	1931	5.400
Buffles	1932	500

Le Gouvernement n'a pas encore publié de détails sur les années de sécheresse qui viennent de s'écouler. On estime que 75 pour 100 environ du bétail ont péri de 1932 à 1934.

Les fellahs possèdent de beaucoup la plus grande partie du sol, 80 à 85 pour 100 environ. Le reste appartient aux grands propriétaires fonciers. La majeure partie des terres sont du « moulk ». Des terres « miri » se trouvent principalement dans le Joulan, où l'on ne connaît presque pas de terres « giftlik ». Dans certains districts, surtout là où le sol est affermé, c'est le système du « moush'a » (propriété commune) qui prévaut. La plupart des propriétés paysannes sont de petite dimension ; en général, elles ne dépassent pas même la moitié ou les trois quarts d'un « roub'a » (équivalent à 120 dounams de l'ancien système) par famille de cinq à sept personnes. Après la mort du père, le sol est partagé entre les héritiers, et, si la famille s'accroît, la part individuelle diminue avec chaque partage, jusqu'à devenir tout à fait minime. Ce morcellement de grandes propriétés en une infinité de parts insignifiantes est l'une des causes de la dé-

cadence agricole du Hauran. Il fait émigrer la population même dans les années normales. Par sa pauvreté et par suite du manque extrême de crédits agricoles, le fellah devient, en temps de misère et d'oppression, la proie facile des grands propriétaires désireux d'agrandir leurs possessions aux dépens du souffre-misère. Actuellement, il est vrai, ce danger d'expropriation n'est pas grave, les propriétaires fonciers étant complètement endettés par suite de l'emploi du système de l'exploitation agricole extensive et des maigres récoltes de ces dernières années.

Le quart environ de la population n'a pas de propriété. Les fellahs non propriétaires prennent des terres à ferme ou vont travailler comme ouvriers agricoles. Le fermage se pratique d'après le système du « mroub'a » (quart) ; le quart de la récolte revient au propriétaire, les trois quarts appartiennent au fermier. Si celui-ci ne cultive pas lui-même son champ, mais fait travailler à son tour des ouvriers sous-fermiers, ceux-ci reçoivent un quart sur les trois quarts que le fermier doit à son maître, à part la nourriture et le logis. Les ouvriers que le fermier embauche prennent à charge tous les travaux domestiques et agricoles ; ils doivent s'engager pour une année au moins. Il est à remarquer que les conditions du travail de sous-fermier sont quelque peu différentes dans le Djebel Druse avoisinant. Là, l'ouvrier ne prend pas ses repas à la ferme ; il reçoit une ration annuelle, fixée dans la plupart des cas comme suit : 27 rotols de froment (le rotol équivalent à six livres environ), 140 rotols de doura, 2 rotols d'huile, 3 rotols d'oignons. Après la récolte, on y ajoute 2 rotols de farine. L'ouvrier est seulement tenu de travailler aux champs ; tous les autres services doivent être payés à part. Beaucoup de fellahs chrétiens du Hauran se conforment, pour l'emploi d'ouvriers, aux coutumes du Djebel Druse.

Le morcellement de la propriété, si marqué chez les fellahs, est un phénomène qui se manifeste aussi chez les grands propriétaires. Les vastes terres qui appartenaient, par exemple, à la famille des El Hariri ont été partagées entre les nombreux descendants de cette famille et réduites à de minuscules unités. Autre exemple tout aussi caractéristique : dans les campagnes de Tel-Shebab, l'ancêtre de la famille des El Hashish possédait environ 5.000 dounams. Cette immense propriété a été à tel point divisée et sous-divisée au profit des nombreux héritiers et de leurs descendants qu'aujourd'hui, la plus grande des parts ne compte plus que 250 dounams environ.

4. Artisanat, commerce, échange, voies et communications. — Plus de 90 pour 100 de la population du Hauran sont employés dans l'agriculture, 10 pour 100 seulement dans l'artisanat et dans le commerce. En pratique, il n'y existe pas d'industrie, à part quelques ateliers où l'on fabrique de la vannerie, des couvertures de laine grossière et (dans les villages chrétiens) des sa-
coches.

Der'a, Bosra-Eskisham et Nawa, tels sont les principaux marchés du pays. En général, le marchand s'y rend lui-même et y achète au fellah les produits de sa ferme. La plupart des marchands viennent de Damas, qui est le marché central pour les produits du Hauran. Le commerce avec le Hauran est l'une des branches les plus importantes de l'activité économique de Damas.

Dans les années normales, ce commerce, qui prospère aux dépens du fellah impitoyablement exploité, est des plus fructueux. Le marchand prête aussi de l'argent aux paysans et demande 50 à 200 pour 100 d'intérêts pour des sommes insignifiantes. Sur les produits qu'il achète au moment de la récolte au prix fixé par lui-même, il réalise de coquets bénéfices. Quant au fellah, on ne lui paie que rarement ses produits au comptant. En général, il s'acquitte de ses dettes ou de ses intérêts par des prestations en nature, et doit s'estimer heureux si « son marchand » lui laisse tout juste de quoi vivre. Même dans les années grasses, le fellah n'arrive pas à s'assurer ce qu'il lui faudrait pour ensemençer son champ l'année suivante ; et, dans les années de sécheresse, il se voit exposé à la plus terrible misère et entraîné dans une dépendance plus absolue encore vis-à-vis du marchand urbain. Il n'est donc pas surprenant, dans des conditions pareilles, que le fellah affamé et opprimé ne voie qu'une seule issue à ses misères : l'immigration, et que le seul espoir qui lui reste est de fuir son pays pour des contrées plus favorisées.

Nous avons déjà signalé que les marchands de Damas contrôlent le commerce du Hauran. Les quelques rares commerçants de Der'a, de Nawa et de Bosra-Eskisham sont, eux aussi, pour la plupart de Damas, à part quelques Arméniens qui sont venus dans le pays après la guerre. En temps normal, des marchands ambulants font le tour des villages ; mais ces dernières années, marquées par la sécheresse, les ont pour la plupart entièrement privés de leur gagne-pain, par suite de la baisse du pouvoir d'achat.

Il y a quelques années, la Banque d'Algérie, qui travaille dans les territoires mandataires français, avait essayé de pénétrer dans le Hauran. Elle annonça qu'elle accorderait aux paysans des emprunts à 5 pour 100, dont le remboursement était garanti par le Gouvernement et par les gages de l'emprunteur. En pratique, les grands propriétaires furent les seuls à profiter du taux relativement faible de l'intérêt, le Gouvernement ne garantissant pas les emprunts accordés aux petits propriétaires. Le rôle que la Banque d'Algérie joue dans la vie économique du Hauran n'est en tout cas guère perceptible. Quant à la Banque gouvernementale de Syrie, elle ne possède pas une seule succursale dans le Hauran et n'y exerce pas la moindre activité.

Les communications avec l'extérieur sont assurées par le chemin de fer du Hedjaz et par l'automobile. Le chemin de fer du Hedjaz, qui n'est exploité actuellement que jusqu'à Ma'an en Transjordanie, a beaucoup perdu de son im-

portance depuis que les relations sont interrompues entre Damas et Médine. Avant la guerre, ce chemin de fer transportait des milliers de pèlerins vers les Villes Saintes de l'Islam et assurait un trafic considérable de marchandises syriennes en Arabie. Il constituait donc pour le Hauran une source importante de revenus. Mais, depuis la guerre, cette source est entièrement tarie ; la perte des relations avec le Hedjaz porta un coup dur à la Syrie aussi bien qu'au Hauran. Trois trains font quotidiennement le trajet de Der'a à Damas ; trois trains par semaine sont prévus à l'horaire entre Der'a et Bosra-Eskisham et trois autres trains par semaine entre Der'a, Caïffa et Amman. Six petites « Ford » vieux modèle, et deux grands autobus font la route de Der'a à Damas. En été, les routes du Hauran ne sont pas mauvaises. En hiver, par contre, elles sont souvent impraticables. Même de Der'a à Damas, la chaussée n'existe que partiellement. Le Gouvernement est actuellement en train d'y faire construire une nouvelle route, qui sera inaugurée l'année prochaine.

5. *Conditions sociales.* — Au point de vue social et économique, la province du Hauran est, de toutes les parties de la Syrie, la moins bien partagée. Nous avons indiqué plus haut les raisons de cet état de décadence. Les plaines fertiles du Hauran, s'ouvrant le long des grandes routes de l'Orient et dépourvues de tout système de défense naturel (à l'exception du district montagneux du Léja), ont de tout temps attiré l'envahisseur. Les terres du fellah ont été si souvent conquises et lui-même a été si souvent dépouillé de tout son bien qu'il a fini par s'habituer à l'oppression comme à un état tout à fait naturel et par courber automatiquement l'échine. Il n'était libre qu'au sein de sa famille. De cette liberté, il profita pour se délester de la colère et du désespoir dont son âme était pleine en exploitant brutalement sa femme et ses enfants. Faut-il s'étonner, après cela, si le terme de « Haurna » (habitant du Hauran) est devenu, en Syrie, synonyme de « couard », de « propre à rien », et s'il est employé comme tel surtout parmi les Druses, race dure, dont les montagnes abruptes opposent un barrage efficace aux tentatives des envahisseurs ? Mais ce qui distingue surtout le fellah du Hauran, c'est sa paresse. Même lorsqu'il jouit, comme c'est le cas actuellement, de la protection du Gouvernement contre les incursions des nomades du désert, il ne travaille pas plus qu'il ne faut pour avoir exactement de quoi vivre et ne pas mourir. Et il est bien content s'il réussit, par surcroît, à rembourser au marchand une petite partie de sa dette.

Assez fréquemment, le Hauranien se borne à labourer son champ. Quant aux autres travaux agricoles et domestiques, il en laisse le soin à sa femme. Il ne se préoccupe, du reste, que bien peu de sa famille. Sa passion est de fumer ; souvent, il sacrifie ses dernières ressources et celles de sa famille pour pouvoir assouvir cette pas-

sion. D'ailleurs, dès qu'il a du pain pour manger à sa faim, il abandonne le travail sans se soucier du lendemain. Il aime surtout passer des heures sans fin dans la maison d'accueil (hôtellerie) du village, à boire du café, s'il y en a, et à savourer les cancans quotidiens.

La femme du Hauranien est la plus misérable créature que l'on puisse imaginer. Souvent, elle n'est pas beaucoup mieux traitée qu'une bête de labour. C'est elle qui fait la plus grande partie du travail et qui a tout le souci du ménage. Pour la moindre chose, son mari la bat impitoyablement, elle et ses enfants. La femme a été achetée pour travailler et pour rendre la vie aussi agréable que possible à son mari. Le prix d'une jeune femme, dans le Hauran, varie de 80 à 100 livres turques (livres-or). Pour le Hauranien, évidemment, une telle somme n'est pas facile à réunir. On pratique donc largement le « système du troc ». « A » donne sa sœur en mariage à « B », lequel lui donne la sienne en échange.

La pauvreté a engendré la monogamie. Seuls, les sheikhs fortunés peuvent s'offrir le luxe de deux ou trois femmes.

Le budget annuel d'une famille du Hauran n'est pas facile à évaluer. Comme il n'existe pas de données statistiques à ce sujet, on en est réduit à s'informer auprès des fellahs eux-mêmes. Dans les années normales, le budget d'une famille de 4 personnes semble se composer comme suit : 20-25 livres syriennes (L. 5-6) pour la nourriture et 5-6 livres syriennes (L. 1.500) pour l'habillement. Il est à noter qu'en général, le fellah a davantage à payer pour les intérêts de sa dette que pour toute sa nourriture et tout son habillement. Dans les années normales, il se nourrit surtout de pain et de grains de froment. Ceux qui possèdent du gros et du petit bétail et qui peuvent boire du lait et manger du semna (beurre fait avec du lait de mouton et préparé à la cuisson) sont en minorité. Ceux enfin, très rares, qui habitent à proximité de sources d'eau mangent des légumes, des fruits et du raisin.

Dans les villages circassiens, situés dans le Joulan, les conditions sont différentes. On y vit beaucoup plus confortablement et plus normalement. Les Circassiens ont d'ailleurs conservé leur ancienne langue, leurs us et coutumes et vivent séparés de la majorité arabe, dont ils se distinguent par un degré de civilisation bien supérieur et un système d'agriculture beaucoup plus développé.

Les privations et les souffrances auxquelles le Hauranien est constamment exposé l'ont habitué à vivre dans un état voisin de la famine. Une personnalité bien au courant des conditions qui règnent dans le Hauran m'a assuré que si les Hauraniens n'avaient pas eu si souvent à lutter contre la faim, ils n'auraient pas pu survivre à la famine qui a sévi dans le pays ces deux dernières années. Les fellahs du Djebel Druse avoisinant y auraient succombé depuis longtemps. Le Hauranien, lui, continue à vivre, habitué à la faim comme le chameau l'est à la soif.

Dans ces conditions, l'hospitalité que le Hauranien pratique comme les autres peuples de l'Orient, est une vertu qui mérite à tous égards d'être signalée. Au moment de la récolte, une part du fruit est réservée aux hôtes et déposée dans la maison d'accueil de la communauté. A part l'hôte, personne n'a le droit d'y toucher.

En fait de service sanitaire, il n'existe qu'un seul hôpital à Der'a et un dispensaire à IZR'a. Aucun médecin privé ne réside dans le Hauran. Le seul dentiste du pays est établi à Der'a.

Par suite de la sélection naturelle qui s'opère dans le Hauran, les faibles sont éliminés et les plus forts subsistent. La mortalité infantile atteint un chiffre très élevé. Ceux qui parviennent à l'âge mûr sont réellement prémunis contre toutes les privations et toutes les oppressions.

Les maladies des yeux sont parmi les plus fréquentes. Causées surtout par la poussière et la malpropreté, elles exercent de véritables ravages parmi les Hauraniens. Les épidémies de typhoïde, auxquelles le fellah, chroniquement en proie à la famine, succombe facilement, ne sont, elles aussi, que trop fréquentes. Les Hauraniens qui habitent près de l'eau souffrent de la malaria. Nous avons vu de nombreux cas de malaria au village de Tel Shebab. Les « docteurs » de la région guérissent toutes les maladies de la même façon, en appliquant du fer chauffé à blanc.

Parmi les plus âgés règne l'analphabétisme le plus complet. Parmi les établissements scolaires fondés après la guerre, les écoles chrétiennes sont bien supérieures aux « mouktâb » musulmans. 8 à 10 écoles sont dirigées par l'Eglise orthodoxe grecque et par la Mission protestante. Dans les écoles grecques, ce sont les prêtres qui enseignent ; dans les écoles protestantes, l'enseignement est donné par des instituteurs qui ont fait leurs études à Damas. Les écoles entretenues par la Mission protestante et fondées d'ailleurs après la guerre sont particulièrement bonnes. Nous reviendrons sur l'œuvre de la Mission et sur les écoles au chapitre « Religion et communautés ».

Dans les « mouktâb » ou écoles religieuses musulmanes, établies dans les régions où la population musulmane est particulièrement dense, on n'enseigne que le Coran et les prières. L'auteur de ces lignes n'a pu trouver qu'à Der'a et à Bosra-Eskisham deux instituteurs ayant étudié à Damas. Il est à noter, d'ailleurs, que beaucoup d'écoles ont été fermées par suite du mouvement d'émigration qui s'est fait sentir pendant ces dernières années de sécheresse et qui fait partir d'abord les hommes, puis les femmes et les enfants.

Le folklore des Hauraniens est très pauvre en motifs et très insignifiant, surtout si on le compare à celui de leurs voisins les Druses. Le chant monotone versant subitement dans la tristesse que l'on entend chez eux peut être considéré comme l'unique manifestation de l'âme hauranienne. En général, le monde intellectuel dans

lequel se meurt le Hauranien est aussi stérile et aussi inanimé que sa vie économique.

6. *Religion et communautés.* — L'Islam prédomine dans le Hauran. 15 0/0, toutefois, de la population professent le christianisme. Mais tandis que les Musulmans se rattachent tous au groupe des Sunnites, les chrétiens se partagent en orthodoxes grecs (ce sont les plus nombreux), en catholiques grecs et en protestants. Il n'y a ni Druses ni Maronites dans le Hauran.

Les Chrétiens vivent dispersés un peu partout dans la province, au milieu de la majorité musulmane. Dans une vingtaine de villages, les Chrétiens sont représentés par 2 ou 3 familles au minimum et par la moitié de la communauté au maximum. Quatre villages, cependant, sont entièrement chrétiens : Tissya compte 370 âmes, des orthodoxes chrétiens en majorité, et quelques protestants ; Khabab 1.012 habitants, orthodoxes grecs et catholiques grecs ; Jibbine est peuplé de 217 habitants, tous orthodoxes grecs et Bahem de 477, tous également orthodoxes grecs.

Les progrès réalisés au cours de ces dernières années par le protestantisme sont dus à l'activité déployée après la guerre par les Missions protestantes, dont la plupart sont américaines. Lorsque le premier protestant apparut dans le Hauran, il y a 45 ans, la partie chrétienne de la population y était déjà établie depuis de nombreuses générations. Les succès remportés plus tard par le protestantisme l'ont été aux dépens des orthodoxes grecs. Dans les années d'avant la guerre, l'Eglise orthodoxe grecque avait été puissamment soutenue par la Russie, pour des raisons d'ordre sentimental autant que politique. Lorsque ce pilier chancela, elle se vit privée d'une grande partie de son influence et de ses ressources. La population musulmane, dont la foi, professée depuis des siècles, avait été officiellement reconnue et protégée par les autorités, était entièrement soustraite à l'influence du Christianisme. D'autre part, ignorant les distinctions de la théologie et ne pensant qu'à son intérêt personnel, le fellah orthodoxe grec est plus enclin à se laisser convaincre. Le fait que les missionnaires, loin de prélever des impôts ecclésiastiques, distribuent au contraire des cadeaux en faisant leurs visites a contribué à les rendre populaires et à leur faciliter la tâche.

D'une façon générale, le Hauranien est très peu porté vers les spéculations religieuses ; il craint moins Dieu que les mauvais esprits. En réalité, cette crainte le domine entièrement et lui inspire toutes sortes d'actes superstitieux. Il n'y a que peu de villages qui possèdent un temple ou quelque autre lieu de prière. Le Hauranien est totalement ignorant et plein d'indifférence en tout ce qui concerne les rites religieux. De tels soucis n'ont jamais occupé son esprit et il n'a jamais été particulièrement prédisposé au fanatisme. Bien qu'on ne puisse nier que le sentiment de leur différence sépare Chrétiens et Mu-

sulmans et que parfois même une certaine tension s'établit entre eux, les conditions, dans le Hauran, sont beaucoup plus normales sous ce rapport que dans tout le reste de la Syrie. Lors de la révolte des Druses, en 1925, le Chrétien Ouklah el Koutaïmi a commandé les rebelles du Hauran et il a continué, par la suite, à jouer un rôle important dans le soulèvement. L'absence de tout froissement religieux nettement perceptible peut s'expliquer par le fait que les fellahs musulmans et chrétiens sont aussi pauvres les uns que les autres et qu'ils n'ont ni à s'envier, ni à se faire de la concurrence, étant tous égaux en misère. Les grands propriétaires fonciers sont tous, sans exception, Musulmans.

Comme le fellah, vu son extrême pauvreté, est incapable de nourrir le clergé, l'Eglise ne joue plus qu'un rôle infime dans la vie du paysan hauranien. C'est dans la Communauté orthodoxe grecque, dont les paroisses avaient l'habitude de pourvoir chacune à ses propres besoins, que le clergé s'aperçut le premier de la misère des temps, et maint ecclésiastique quitta le Hauran avant ses paroissiens. Quant au clergé musulman, il a toujours été peu nombreux, même dans les années normales, bien que les Musulmans aient la majorité dans le pays. Les sheiks religieux et les prédicateurs se concentrent dans les rares agglomérations de quelque importance et restent enfermés dans leurs mosquées. Les missionnaires protestants, qui reçoivent des subsides de l'étranger, sont les seuls à pouvoir exister convenablement dans un pays où le plus urgent, pour le moment, est de pourvoir à la nourriture du corps, avant de songer à la nourriture de l'âme, si intéressante que puisse être celle-ci.

7. *Les grandes familles.* — Peu de familles hauraniennes connaissent leurs antécédents et se rendent compte de leur lignage. Même celles qui peuvent s'enorgueillir d'un arbre généalogique ne jouissent que d'une faible estime de la part des Arabes de Syrie, pour lesquels tous les Hauraniens, même les plus riches et les plus influents, sont de race inférieure et d'origine plébéienne. Suivant l'avis des savants qui font autorité en matière d'ethnologie hauranienne, tels qu'Abou Izzedine, Kappers et Shanklin, la population actuelle est le produit du mélange d'une antique race d'agriculteurs avec du sang bédouin provenant des tribus nomades qui furent forcées, pour diverses raisons, de devenir sédentaires.

L'anthropologiste hollandais C.U. Ariens Kappers, qui s'est livré à des recherches étendues dans le Hauran, croit avoir découvert une ressemblance frappante entre le fellah du Hauran et certaines tribus bédouines voyageant dans la région. Il faut d'ailleurs admettre que non seulement des Bédouins se sont transformés avec le temps en fellahs, mais que le phénomène contraire s'est également produit et qu'en cas de dé-

sastres répétés, les fellahs abandonnaient leurs champs et retournaient à une vie de bergers nomades. Des métamorphoses de ce genre ne sont nullement rares dans les régions du Proche-Orient qui bordent le désert (1).

Voici les principales familles du Hauran, dont les chefs comptent parmi les gens les plus riches et les plus influents de la province.

Familles musulmanes :

1. Les *El Hariri*, dont le chef, Ismaïl el-Turk, porte fièrement le titre de « Sheikh el Mashaëkh », le sheikh des sheikhs du Hauran, et réside à Sheikh Miskine. L'influence d'El-Turk a considérablement diminué ces dernières années par suite de la rivalité qui l'a mis aux prises avec la famille des *El Zohbi*. Cette famille a profité de la Révolte syrienne de 1925, à laquelle El-Turk et plusieurs autres membres de la famille des *El Hariri* ont pris une part active. El Turk fut exilé et vécut pendant quelque temps en Transjordanie. Grâcié, il retourna en Syrie, où il fit preuve de loyalisme envers le régime français. Actuellement, le Sheikh Ismaïl el-Turk est l'un des trois représentants du Hauran au sein du Parlement de Syrie. La famille des *Hariri* possède de vastes étendues de terre dans le Hauran, là où le sol est le plus fertile. Elle est considérée comme l'une des plus riches de la province. Holo el Hariri et Zeïn el Hariri comptent parmi ses membres les plus éminents.

2. Les *El Zohbi*, dont le chef, Fares el Ahmed, réside au village de Deïr-el Bokhet. L'influence de cette famille primait dans le Hauran du temps de ses deux chefs les plus capables, du Sheikh Mouhamed (tué lors de la révolte de 1925) et Fares el Barkaï (mort en 1932 dans ses terres de Roumtha). Le chef actuel, Fares el Ahmed, est membre du Parlement de Syrie. La famille des *El Moukdad* lui dispute le pouvoir plus âprement encore que celle des *El Hariri*.

La famille des *Zohbi* est considérée aujourd'hui comme la plus importante de Der'a et des environs. Son influence, toutefois, s'étend aussi à d'autres régions. Il est à noter que cette famille ne réside pas à Der'a, au centre de sa propre sphère d'influence, mais à Izr'a, qui est le domaine des *El Hariri*. Le membre le plus important de la famille, à part Fares el Ahmed lui-même, est Mouhammed el Miflah qui réside au village de Yadoudi. Mouhammed el Miflah est député au Parlement de Syrie ; et on le considère comme l'un des hommes les plus riches de tout le Hauran. Le fait que la famille des *El Zohbi* a donné deux membres au Parlement en a rehaussé le prestige et mieux assuré l'influence. Elle possède aussi des terres fort étendues, bien que sa propriété ne soit pas aussi considérable que celle des *El Hariri*. Parmi les membres les plus connus de la famille, nous mentionnerons

Ahmed el Miflah et Abdoul Aziz el Mouhammed. On en trouve des ramifications à Naplouse et à Salt.

3. Les *El Moukdad*, dont le chef, Moustafa el Mouhammed, établi à Bosra-Eskisham, a joué jadis un rôle important dans la vie politique du Hauran. Avant la guerre, les *El Moukdad*, habitant dans le voisinage des Druses, étaient exposés à la tyrannie de leurs voisins querelleurs, qui les opprimèrent tant et si bien que la famille vit son nombre décroître, ses propriétés diminuer et qu'elle subit un véritable déclin. Elle ne possède que relativement peu de terres, et des terres sans grande valeur. Il est à remarquer que plusieurs de ses membres ont quitté le Hauran et ont été s'établir en Syrie. Certains d'entre eux ont joui d'une éducation moderne et occupent en Syrie des positions importantes. Parmi les membres de la famille qui se sont le plus distingués, il faut nommer Mansour el Abed.

Nous mentionnerons encore les familles suivantes, bien que de moindre importance et moins influentes :

Les *El Mohamid*, dont le chef, Fadel el Mohamid, réside à Der'a ;

Les *El Rifayi*, dont le chef, Ahmed el Rifayi, réside à Oum Walad ;

Les *Beni Abbas*, dont le chef, Fendi el Hashish, réside à Tel Shebab ;

Les *El Madiab*, dont le chef, Yehiyé el Dadiab, réside à Nawa.

Familles chrétiennes.

Les familles chrétiennes du Hauran sont pour la plupart pauvres et ne possèdent pas de terres bien considérables. Leur influence ne s'étend pas, en général, au delà des limites de leur communauté. Parmi les familles chrétiennes les plus connues, nous citerons les suivantes :

1. Les *Nousrallah*, dont le chef, Sélim ibn Barham, réside à Dneïbet-Izr'a. Une partie de la famille vit dans le Liban.

2. Les *Al Bedine*, dont le chef, Yousef el Bedine, réside à Motbeen.

3. Les *El Khouri el Salek*, dont le chef, Haroun el Salek, réside à Rahem.

4. Les *Hadad*, dont le chef, Elias el Habsa, réside à Rahem.

5. Les *El Souleïman*, dont le chef, Mousa el Souleïman, réside à Samakh.

6. Les *Al Shedeïdi*, dont le chef, Mansour el Awad, réside à Ghazmé.

7. Les *El Kandil*, dont le chef, Sarour ibn Sayah, réside à Rahem.

8. Les *Abou Roumiyé*, dont le chef, Yousef el Abou, réside à El Kounyé.

8. *Les tribus bédouines.* — Le Hauran a toujours été exposé aux incursions des Bédouins venant du désert de Syrie. En été, lorsque les pâturages font défaut et que l'eau de pluie, recueillie dans le creux des roches, a tari, beaucoup de tribus importantes ont l'habitude de

(1) La tribu syrienne des *Bashakan* peut servir d'exemple de ce fait

venir camper dans le voisinage des villages et des puits. Mais à part ces visiteurs venant régulièrement à la saison d'été, certaines tribus ne voyagent qu'à l'intérieur du Hauran sans jamais le quitter. Contrairement aux véritables Bédouins, ceux-ci ne se nourrissent pas exclusivement de l'élevage du chameau et du mouton, mais font aussi de l'agriculture, consommant d'ailleurs eux-mêmes la totalité de leurs produits.

Les profonds changements qui se sont opérés depuis la guerre mondiale dans la vie sociale et économique des Bédouins ont suscité de nouveaux problèmes dont la solution est urgente. La naissance, dans le Proche-Orient, de nouveaux états dont chacun s'efforce de créer un régime strictement centralisé a fait disparaître la frontière qui séparait autrefois la ville du désert. Le Bédouin s'est vu privé d'une grande partie de l'autonomie et des privilèges dont il jouissait encore sous les Turcs. Le désert de Syrie, qui constituait jadis un territoire un et indivis où le Bédouin pouvait se déplacer comme bon lui semblait, a été partagé en différents territoires nationaux, chacun gouverné par une puissance particulière. L'essor du trafic automobile et le réseau croissant des routes ont fait diminuer la valeur du chameau et du cheval en tant que moyens de transport et ont privé le Bédouin de son principal gagne-pain. D'autre part, le nouvel ordre de choses a amené l'abolition du droit de prélever un tribut sur les caravanes et sur les pèlerins se rendant dans les Villes Saintes du Hedjaz, la suppression de la « Khawa », taxe spéciale que les tribus fortes imposaient aux tribus faibles et aux établissements agricoles, auxquels, en retour, elles assuraient leur protection, et, enfin, l'interdiction des incursions que les Bédouins faisaient dans les terres voisines moins par passion belliqueuse que poussés par la nécessité économique, surtout en période de sécheresse.

Certains restes de l'ancienne loi des tribus, qui régissait les affaires des Bédouins dans les années d'avant la guerre, ont subsisté dans le code des districts bédouins de la Syrie et particulièrement dans le Hauran. Mais ces restes disparaissent aussi peu à peu et, dans tous les cas importants, les juges se conforment à la loi généralement en vigueur. Dans des affaires moins importantes, toutefois, les fonctionnaires gouvernementaux et les tribunaux adaptent leurs verdicts à la loi traditionnelle du désert.

Tous ces facteurs ont contribué à plonger le Bédouin dans un état de confusion sans issue, dans un véritable chaos. L'évolution qui conduit une société de l'état nomade à l'état d'agriculteurs sédentaires est une opération extrêmement ardue et compliquée qui ne peut être d'aucune façon considérée comme un acte purement mécanique. Si l'on veut empêcher les nomades de sombrer dans l'anarchie et si l'on désire assurer le passage en bon ordre de l'état migratoire à l'état sédentaire, il ne faut pas seulement de

vastes ressources matérielles, mais aussi une préparation psychologique de longue portée, puisqu'il s'agira, par exemple, pour ne citer qu'un détail, d'apprendre au nomade à ne pas mépriser le travail du labour.

Avant la guerre déjà, certaines tribus, surtout de celles qui campent de façon permanente dans les environs des villages, avaient commencé à s'occuper d'agriculture. Le mouvement s'accrut après la guerre ; mais aucune transition n'avait été ménagée et l'on n'était pas parti de conceptions suffisamment larges, le Gouvernement ne disposant pas des ressources qu'il fallait pour procéder à l'établissement des Bédouins sur une vaste échelle. Beaucoup de Bédouins, poussés par la faim et les souffrances, quittaient le désert et affluaient vers les villes, où ils acceptaient un paiement inférieur à celui des ouvriers de l'endroit et faisaient baisser ainsi le niveau général des salaires. Les villages de Syrie et, en particulier, ceux du Hauran sont trop pauvres pour absorber les Bédouins dans le travail agricole. Tandis que de nombreux Bédouins cherchaient ainsi un gagne-pain en dehors des limites de leur désert, la majorité ne put se séparer des vieilles coutumes, et continua de vivre comme par le passé, malgré toutes les peines et toutes les souffrances, dans l'attente d'un avenir meilleur et dans l'espoir que la race renaîtrait quelque jour à la gloire et à la puissance.

Dans des conditions pareilles, les nomades affamés et aigris ne peuvent être tenus en échec et la paix ne peut être assurée que par la force des armes. Mais malheur aux communes rurales, si le Bédouin estime que le moment est venu de se venger ! Bien qu'il soit actuellement soumis, sa présence est une perpétuelle menace pour les agriculteurs, surtout dans les villages situés au bord du désert.

Après la guerre, les actes d'oppression ont bien cessé, grâce à la présence d'un pouvoir fort. Mais les habitudes et les souvenirs ne se laissent pas si facilement supprimer et effacer. Le Bédouin, il est vrai, a beaucoup perdu de son ancienne gloire, il a été dépossédé de ses privilèges et sa situation économique est devenue inférieure même à celle du fellah ; mais il continue toujours à tenir le fellah pour son esclave, soumis à son bon vouloir et à le mépriser. Quant au fellah, même s'il ne considère plus le Bédouin comme le symbole de la liberté et de la tyrannie, même s'il ne tremble plus devant lui, il continue à courber l'échine à l'approche d'un grand sheikh de Bédouins ; les terreurs du passé demeurent profondément gravées dans son esprit.

Nous donnons ci-dessous la liste des tribus les plus importantes. Quelques-unes d'entre elles, nous l'avons dit, ne campent dans le Hauran qu'à des périodes déterminées de l'année, d'autres restent de façon permanente à l'intérieur des frontières du pays.

1. Les *Roualla* constituent la branche la plus importante de la tribu des 'Aneza, la plus in-

fluente du désert de Syrie. Descendant des Adnan, les Roualla ont immigré au XVIII^e siècle du Hedjaz et du Nejd dans le désert de Syrie et pénétré dans la Syrie proprement dite et en Transjordanie ; ils sont devenus la tribu la plus puissante du territoire qui s'étend de l'Euphrate au Ouadi Sirhan.

Cette tribu est dispersée sur une vaste étendue de terre allant de Karyéteïn dans le Nord jusqu'au Ouadi Sirhan dans le Sud. Elle est commandée par Nouri Ibn Shaalan, l'un des sheikhs les plus célèbres et les plus puissants du désert de Syrie. Une partie de la tribu campe dans le Hauran du mois d'avril au mois de septembre. Elle se concentre dans la partie nord-est de la province. Jadis l'une de celles qui sévissaient le plus durement dans le Hauran, elle imposait des tributs à une bonne partie de la population. Les Roualla comptent environ 3.500 à 4.000 tentes. En temps normal, leur fortune était évaluée à 120.000 chameaux et 30.000 moutons. Mais la sécheresse a causé des ravages parmi leurs troupeaux. Ils sont bien armés (approximativement un fusil par tente) et possèdent des munitions avec l'autorisation du Gouvernement.

2. Les *Wou'd'Ali* sont, eux aussi, une ramification des *'Aneza*. Cette tribu se divise en deux groupes, dont l'un campe dans le Hauran en même temps que les Roualla, tandis que l'autre est établi en permanence dans les parages de Sheikh Miskine (à Ein-Dakkar).

Les principaux sheikhs de cette tribu sont *'Anad Smeïr* et *Soultan Tayar* ; les *Wou'd'Ali* considèrent *Nouri Ibn Shaalan*, chef des Roualla, comme leur chef suprême.

Les *Wou'd'Ali* comptent environ 500 tentes ; la partie nomade de la tribu est pourvue d'armes, la partie sédentaire n'en possède pas.

3. Les *Na'im*, qui prétendent descendre des *Izzeddin*, ramification de la famille de Mahomet, sont dispersés sur une grande partie de la Syrie. Ils campent dans les environs des villages en même temps que les autres grandes tribus (tandis qu'une petite partie de la tribu continue leur vie de nomades, la majorité tend de plus en plus à restreindre le nombre des migrations). Dans le Hauran, les *Na'im* campent près de *Nawa*, où certaines terres sont censées leur appartenir. Certains membres de la tribu ont commencé à semer du froment et de l'orge. Mais le manque de ressources les empêche de cultiver des espèces plus variées. Les *Na'im* qui campent dans le Hauran sont commandés par les sheikhs *Mamdoukh Tahan* et *Saleh Tahan*. La section compte environ 200 tentes. Elle ne possède pas d'armes.

4. Les *Fadel*, originaires du Hedjaz, descendent de *Fadel Ibn Rabia* ; ils sont considérés comme l'une des tribus les plus aristocratiques de Syrie. Elle vint au XV^e siècle du Nejd en Syrie et choisit comme domaine le Joulan. Au cours des dernières générations, les *Fadel* se sont attachés toujours davantage au sol, ont restreint

leurs migrations au minimum et se sont voués à l'élevage de vaches et de chèvres au lieu de s'adonner à celui du chameau ; ils ne conservent de leur passé que leur structure sociale, la manière de s'habiller et la vie sous les tentes.

La tribu a été commandée pendant de nombreuses générations par la famille des *Faour*, dont le sheikh actuel est *Faour el-Faour*, fils de *Mohammed el Faour*, qui se souleva contre la France durant le règne du roi *Faïçal*. Ce fut une de ses bandes, fort actives en ce temps-là dans la région de *Houlé*, qui attaqua la colonie juive de *Tel-Haï*, dans la Haute-Galilée, et tua l'ancien légionnaire et pionnier juif *Trumpeldor* et ses camarades.

Les *Fadels* ne comptent que 650 tentes environ ; mais si l'on y ajoute les petites tribus qui se sont jointes à eux, le total s'élève à 1.250 tentes. Leur fortune est évaluée à 30.000 à 40.000 têtes de gros et de petit bétail. Ces dernières années, les troupeaux ont beaucoup souffert de la sécheresse.

5. Les *Slout*. Cette tribu ne possède pas d'« arbre généalogique ». Avant de venir dans le Hauran, elle campait dans le *Djebel Druse*. Son campement actuel est à *El-Léja*. Les *Slout* habitent encore dans des tentes, mais s'apprêtent à cultiver les parties fertiles du sol dans la mesure de leurs moyens et restreignent de plus en plus leurs migrations. La tribu, qui compte 700 tentes, est commandée par le jeune et énergique sheikh *Talal Abou Sliman*. Sa fortune a été évaluée en 1930-1932 à 22.000 moutons, 250 vaches et 200 chameaux. La sécheresse qui a régné ces deux dernières années a anéanti une bonne partie du bétail. Les *Slout* jouissent de la faveur des Français pour leur avoir prêté assistance lors de la révolte de 1925. Les *Druses* et les *Slout* ont été ennemis pendant de longues générations.

Les tribus des *Sirhan*, des *Beni-Khaled*, des *Issa*, des *Manadré*, des *Leheïb*, des *Tallaouié*, des *Turkman* et des *Diab* touchent également le Hauran au cours de leurs migrations à travers la Syrie, la Transjordanie et la Palestine. Les *Sirhan*, les *Beni-Khaled*, les *Tallaouié* et les *Diab* font partie des tribus hauraniennes, tandis que les autres ont leur centre ailleurs et ne viennent que par groupes détachés dans le Hauran.

9. *Les conditions politiques.* — Le Hauran n'a joué qu'un rôle terne et insignifiant dans la politique syrienne.

Sous le régime turc, le Hauranien obéissait aveuglément soit au Pacha, quand il habitait la ville, soit au sheikh bédouin, quand il habitait dans un village au bord du désert.

Aujourd'hui, il remplit pacifiquement ses devoirs de citoyen envers le gouvernement de Syrie et la Puissance mandataire. Pendant la révolte de 1925, il est vrai, lorsque les Français se virent obligés d'abandonner provisoirement de grandes parties de la Syrie, en particulier dans le Hauran, les Hauraniens n'hésitèrent pas

à se joindre aux rebelles qui envahissaient leur province. Mais ils furent aussi les premiers à mettre bas les armes et à implorer grâce. Cette attitude de soumission au pouvoir caractérise non seulement le simple fellah, mais aussi la plupart des leaders politiques, y compris Ismaël el-Turk el Hariri. Il faut remarquer cependant que, dans les parties du Hauran où les rebelles ne réussirent pas à pénétrer, les chefs et autres personnalités influentes appuyèrent entièrement les Français. Fares et Mouhammed el Zohbi se distinguèrent tout particulièrement sous ce rapport.

Les trois membres hauraniens du Parlement de Syrie retournèrent au parlement avec l'appui des autorités et y rejoignirent le groupe des modérés dirigé par Soubhi Bey Barakat, Président du Parlement. Bien que les représentants du Hauran aient suivi Soubhi Bey Barakat, lorsque celui-ci, pour diverses raisons, s'écarta de sa politique modérée pro-française, accorda son appui au Bloc National et signa la « Mazbatah » (pétition publique) dirigée contre le pacte franco-syrien qu'avait proposé le Haut-Commissaire, ce sursaut de nationalisme ne fut pas de longue durée. A peine eurent-ils quitté Damas et furent-ils rentrés chez eux que déjà leur enthousiasme s'évapora. On ne s'efforça même pas d'appeler la population à la résistance contre le projet gouvernemental, tandis que, dans les autres parties de la Syrie, ville et campagne, les leaders nationalistes ne cessaient d'inciter les masses à résister activement et à protester.

Il y a quelques années, un projet fut élaboré avec l'appui de certains fonctionnaires gouvernementaux du Hauran en vue de faire du Hauran une province autonome du même genre que le Djebel Druse et les Alaouites. Le mouvement autonomiste fut déclenché par les leaders suivants :

1. Seïf el Din el Ajlouni, juriste originaire d'Irbid en Transjordanie et résidant à Der'a ;
2. Misyad Fadel Mohamid, fonctionnaire, membre de la famille de notables Mohamid à Der'a ;
3. Miffah el Mohamid, fonctionnaire, membre de la même famille, résidant également à Der'a ;
4. Mouhammed Abou-Nabout, fonctionnaire, à Der'a.

Il s'agit d'hommes jeunes, occupés dans les services civils du Hauran, après avoir fait des études supérieures à Damas. Ils jouissent d'une influence considérable, surtout ceux d'entre eux qui sont membres de la grande famille des Mohamid de Der'a. Le mouvement est appuyé aussi par plusieurs membres de la famille des Zohbi.

Le projet a surgi d'une façon assez inopportune juste au moment où de violentes attaques étaient dirigées contre les Français et les trois provinces autonomes du Djebel Druse, des Alaouites et du Sandjak d'Alexandrette qu'ils avaient créés. Mais tandis que, pour ces provinces, l'idée d'autonomie paraissait logique —

différences de religion dans le Djebel Druse, et chez les Alaouites, de langue à Alexandrette (où les deux tiers de la population parlent le turc), — une tentative aussi âprement critiquée que celle d'établir l'autonomie ne semblait pas justifiable pour le Hauran, où les masses parlent l'arabe et où le sunnisme, la confession la plus répandue en Syrie, dominait. Le projet disparut aussi subitement qu'il avait paru.

Environ le tiers des fonctionnaires gouvernementaux du Hauran est originaire de cette province. Les autres viennent de Syrie et surtout de Damas. Les Hauraniens occupent les postes intérieurs. C'est le Secrétaire de la Cour de justice de Der'a qui remplit, parmi eux, les fonctions les plus relevées. La population du Hauran est particulièrement fière d'être représentée dans les services civils du Gouvernement Central, à Damas, par un Hauranien authentique, Awad Bey el Amir, qui a fait ses études en France.

L'état de la sécurité publique est très satisfaisant. Malgré les souffrances endurées par la population — beaucoup de gens, dans le Hauran, sont dans un état voisin de la famine — les cas de brigandage et d'agression sont très rares. L'ordre et la sécurité sont assurés par un corps spéciale de gendarmerie et par la police. Der'a possède une garnison française et un aérodrome. Un Conseiller général français, résidant à Der'a contrôle l'administration du Hauran et en répond directement à la Délégation du Haut-Commissariat français de Damas. Le Hauran est compris dans la région militaire de Damas, actuellement contrôlée par le général Blanc. Les rapports entre le Hauran et ses voisins, les Métonalli du Djebel Amel et les Druses, sont absolument pacifiques.

Eliyahou EPSTEIN.

Le développement de la riziculture en Malaisie

Dès 1930, les Gouvernements des Etats Malais ont entrepris une campagne pour encourager la production locale du riz dont les importations grevaient lourdement la balance commerciale de la Malaisie, affectée déjà par la baisse des cours du caoutchouc et de l'étain.

De fait, la production a plus que doublé entre 1930 et 1935 ; mais, s'il est imputable à la campagne gouvernementale — amélioration des rendements au moyen de la sélection des semences ; travaux d'irrigation et de drainage — cet accroissement l'est aussi à la dépression économique elle-même. En effet, l'indigène malais a eu le même réflexe que le paysan des Indes néerlandaises ou des Indes britanniques et a négligé la « money crop » qui ne rapportait plus pour se consacrer aux cultures vivrières.

Comme tous les pays qui s'efforcent de subvenir à l'ensemble de leurs besoins, la Malaisie

n'a pu accroître aussi rapidement sa production de riz qu'au prix de lourds sacrifices. Les budgets ont dû supporter des frais pour la création et l'entretien des stations d'essais et des ouvrages d'irrigation.

Il est certain que l'augmentation actuelle de la production malaise a entraîné une contraction des importations de riz de ce pays et qu'elle pourra, dans un avenir assez lointain d'ailleurs, constituer un élément susceptible de peser sur le marché international de cette céréale.

Aussi faut-il comparer la production et la consommation et déterminer l'importance et la nature de la demande de la Malaisie.

*
**

La production s'est élevée de moins de 150.000 tonnes en 1929-30 au chiffre record de 321.000 tonnes en 1933-34. La récolte de 1934-35 est inférieure de 2 % seulement à cette dernière. Les Etats Malais non Fédérés ont produit 62 % de la dernière récolte, les Etats Fédérés 24 % et les Détroits 14 % seulement. Ce qui mérite d'être signalé est l'opposition entre la progression lente des surfaces plantées (12 % en six ans) et l'accroissement rapide de la production au cours de la même période (112 %). C'est presque uniquement à l'amélioration du rendement qu'est due l'augmentation des récoltes : le ren-

dement moyen, qui n'était en 1929-30 que de 0,57 tonne à l'hectare, s'est élevé en 1934-35 à 1,07 tonne.

Les travaux de drainages et d'irrigations, entrepris il y a cinq ans par le Département de l'Agriculture, se poursuivent dans l'ensemble de la Malaisie : en 1932, l'irrigation de 23.000 acres fut effectuée dans le Lower Perak ; on a commencé en juin 1934 dans le Krian des travaux devant permettre de rendre cultivables 50.000 acres ; enfin, dans le Kuala Selangor, une superficie de 68.700 acres doit d'ici peu être également ouverte à la culture. En outre, le même Département de l'Agriculture livre chaque année aux producteurs des plants sélectionnés provenant des différentes stations d'essais. Ainsi, dans le Kédah, les rendements obtenus s'échelonnent de 445 à 632 gallons à l'acre suivant les variétés de graines ; alors que le rendement moyen des rizières ne s'est élevé qu'à 380 gallons à l'acre durant la dernière campagne.

Ces résultats sont d'autant plus satisfaisants qu'il est possible que cette productivité accrue — aux dépens des finances publiques, il est vrai — puisse, en partie du moins, empêcher le cultivateur indigène d'abandonner la riziculture pour se tourner vers des cultures plus rémunératrices. Toutefois, depuis 1933 déjà et en dépit des efforts gouvernementaux, les surfaces plantées en riz ont tendance à diminuer.

*Production de riz et superficie plantée
(1.000 tonnes et 1.000 hectares)*

	Etats fédérés		Ets du Détroit		Ets non fédérés		Total	
	Ha	tonnes	Ha	tonnes	Ha	tonnes	Ha	tonnes
1929-30	69,8	47,8	26,8	25,1	166,3	75,9	262,9	148,8
1930-31	71,6	54,3	26,9	37,6	184,6	159,5	283,1	251,4
1931-32	77,8	64,4	27,2	37,7	185	179,5	290	281,6
1932-33	85,7	72,6	28,2	34,3	192,9	178,5	306,8	285,4
1933-34	78,3	75	28,2	42	199,6	203,7	306,1	320,7
1934-35	70,7	75,7	27,4	41,9	195,8	197,5	293,9	315,1

La récolte indigène, qui ne représentait guère que 25 % du riz consommé en 1929 et 1930, s'est élevée à 40 % en 1932, et se maintient depuis lors à ce niveau, malgré la reprise déjà sensible de la consommation. Quant aux importations, qui étaient d'environ de 500.000 tonnes depuis 1935, elles ont, de 1930 à 1932, fléchi plus rapidement en valeur absolue que la production n'a augmenté. C'est la conséquence des nombreux rapatriements de main-d'œuvre tamile et chinoise consécutifs à la dépression économique.

Depuis 1933, l'immigration ayant repris activement, la consommation de riz a progressé de 14 % de 1932 à 1935, atteignant ainsi le chiffre record de 790.000 tonnes. Les importations n'ont cependant augmenté en valeur absolue que bien faiblement, par suite, il est vrai, de l'accroissement de 35.000 tonnes de la production indigène au cours de la même période. Les entrées de riz étranger en 1935 sont au-dessous de leur niveau d'avant 1930, bien que, par rap-

port à cette période, la consommation de cette céréale ait sensiblement augmenté.

Il semble que la Malaisie soit susceptible d'accroître encore sa production locale et par conséquent de réduire d'autant ses achats au dehors. Nous allons donc examiner les pays qui pourraient être lésés par la fermeture de ce marché.

*
**

Le fournisseur le plus touché semble être l'Indochine dont les ventes ont fléchi de 90 % de 1929 à 1932. Une des raisons est que les travailleurs venus de l'extérieur auxquels le riz indochinois est destiné avaient été rapatriés. Mais, malgré la reprise du mouvement d'immigration de la main-d'œuvre étrangère et malgré l'abolition, depuis un an, de la taxe d'importation sur le riz étranger, les ventes de notre colonie d'Extrême-Orient restent très faibles : elles n'atteignent en 1935 que 40.000 tonnes contre 104.000 tonnes en 1929, ce qui est dû en partie aux cours élevés du riz de Saïgon.

Quant aux importations de riz siamois elles se sont maintenues en valeur absolue et atteignent même en 1935 un chiffre très voisin de celui de 1929.

Bref, le développement de la riziculture en Malaisie peut entraîner une réduction des importations de riz de 500.000 tonnes environ. Cette éventualité ne saurait toutefois se réaliser que dans un avenir assez lointain et la fermeture du marché malais n'affecterait que faiblement les débouchés du riz indochinois.

P. P.

L'INDOCHINE

et l'approvisionnement de la France en denrées coloniales

Le trop court article que nous publions sous ce titre est le résumé de la conférence faite le 22 mai au Comité de l'Asie française, à la fin de son assemblée générale, par M. Petithuguenin. Rappelons ici que l'objet de cette conférence, tel qu'il avait été défini au préalable, excluait les produits en concurrence avec ceux de la métropole, notamment le riz et le maïs, si intéressante qu'en pût être l'étude. Ainsi se trouvait singulièrement réduite la liste des produits exportables de l'Indochine passés en revue par M. Petithuguenin ; mais n'était-il pas intéressant de tenir compte de la préoccupation manifestée au cours de la Conférence impériale par les agriculteurs métropolitains, désireux de voir détourner de leur marché les céréales indochinoises, et de définir exactement quelle serait, compte tenu de leurs doléances, l'importance de la contribution de l'Indochine aux besoins de la métropole ? (Rédaction.)

C'est, depuis plusieurs années, presque une obligation de style de commencer tout examen de la situation du commerce extérieur de la France en se félicitant de voir croître la part que les Colonies et les pays de protectorat prennent de plus en plus dans les échanges de notre pays.

Cette constatation est à l'origine de l'idée que la France doit trouver dans ce développement du commerce entre les diverses parties de son Empire protégées par une barrière douanière suffisante, une compensation à l'amenuisement progressif de son commerce international.

Il est vrai, en effet, que, de 1926 à 1934, la part des échanges entre la France et ses ressortissants d'outre-mer est passée d'environ 11 à 30 % du total de ses échanges.

Malheureusement, cette situation ne résulte pas d'une augmentation de notre commerce colonial. Celui-ci a simplement diminué dans une proportion moindre que notre commerce avec l'étranger. Ce dernier est tombé, de 1929 à 1935, de 96 milliards à 26 milliards de francs.

Pendant le même temps, notre commerce impérial passait de 16 à 10 milliards, soit pour les importations en France de 9.500 millions à 5.300 millions ; mais cette réduction est due à la baisse des prix, le volume ayant peu varié.

Que représentent, dans ces sept milliards en moyenne les produits spécifiquement coloniaux, ceux qui ne sont pas considérés comme concurrents directs des produits métropolitains ?

Si nous excluons les vins d'Algérie et de Tunisie, les céréales et le sucre, il reste un peu plus de 750 millions de denrées spécifiquement coloniales importées de la France d'outre-mer dans la métropole.

Les principales sont, d'après les chiffres amendés de 1933, qui représentent assez bien une moyenne des quatre dernières années, avec l'indication du total des importations et la part des colonies et pays de protectorats, les produits suivants :

	(En millions de francs)	
	Total	% des Colonies
1. Coton	1.500	15
2. Oléagineux	1.000	275
3. Café	900	125
4. Peaux	484	54
5. Soie	241	4
6. Tabac	225	78
7. Caoutchouc	155	20
8. Cacao	103	74
	4.608	644

Viennent ensuite les bois exotiques, les espèces médicinales, les huiles essentielles, les gommés et résines, le manioc, le thé, le poivre et la vanille, pour 270 millions de francs, sur lesquels la part de nos colonies est de 102 millions, soit 37,7 %.

Au total, sur 5 milliards de francs environ d'importation de ces produits, 750 millions sont en provenance de la France d'Outre-mer, soit 15 %, et, sur un total de 22 milliards, 3 1/2 % des importations françaises.

On voit que l'espoir de trouver dans cette catégorie d'importations une contrepartie aux exportations de la métropole est limité à cinq milliards.

Quelle peut être, sur ces cinq milliards de denrées spécifiquement non métropolitaines, dont actuellement 750 millions sont importés de nos colonies, la part que peut fournir l'Indochine ?

**

Sur un total d'exportations (en 1935) de un milliard 200 millions, dont un peu moins de la moitié sur la France, l'Indochine exporte 650 millions de riz et 145 millions de maïs.

81 % de ses exportations sont représentés par le riz, le maïs, la houille, les poissons secs ou salés et le caoutchouc, soit par 5 articles.

87 % sont représentés par 13 articles.

Les denrées spécifiquement coloniales, dans le sens que nous avons donné à cette expression,

ne dépassent pas 180 millions de francs, dont 130 pour le caoutchouc, produit qui n'est pas protégé et pour lequel aucun régime préférentiel n'est réclamé.

C'est finalement cette exportation actuelle de cinquante millions de francs de denrées dont nous allons considérer la nature, qui comporte des facultés de développement.

Ces denrées sont :

1. Les oléagineux ;
2. Les gommés et résines ;
3. Les épices ;
4. Les plantes médicinales et à parfum ;
5. Les textiles : soie, coton, sisal, etc... ;
6. Le tabac ;
7. Le sucre ;
8. Le café ;
9. Le thé.

J'ai passé en revue dans ma conférence ces divers produits en faisant état des statistiques douanières et de l'excellent inventaire de la production agricole et forestière de l'Indochine que contient « L'Economie agricole de l'Indochine » de M. Yves Henry.

J'ai conclu que les prix actuels d'un certain nombre de ces denrées (oléagineux, gommés, textiles) ont éloigné l'indigène de leur production et que leur exportation tend à devenir insignifiante. Pour d'autres, le tabac et le café, les débouchés intérieurs sont intéressants, mais les conditions du pays ne permettent pas d'espérer, en général, des prix de revient comparables avec avantage avec ceux d'autres colonies françaises. Pour d'autres, le poivre par exemple, le marché français est saturé et il y a même surproduction.

Les essais qui ont été poursuivis par le Gouvernement pour développer la sériciculture avaient d'abord paru devoir être assurés du succès.

La surface cultivée en mûriers était passée de 2.800 ha. à 17.600 de 1911 à 1928 et l'exportation de soie grège de 8 tonnes en 1920 à 100 tonnes en 1921.

Actuellement, l'exportation de soie est réduite à 4 tonnes et l'Indochine importe 230 tonnes de rayonne. La rayonne et les bas prix de la soie chinoise et japonaise sont causes de ce déclin.

La culture du coton a été entreprise en 1919 par une société avec l'appui du Gouvernement. Cette société a perdu son capital en une seule année.

Il paraissait naturel que l'Indochine songeât à produire au moins une partie du coton qu'elle consomme et qui atteint, sous forme de tissus, plus de 135 millions de francs, dont 128 en provenance de la France. Malheureusement, si le climat se prête bien à cette culture, elle n'est possible que là où existe de la main-d'œuvre saisonnière en abondance et à bon marché et dans des régions où l'assolement intensif est praticable. Or, dans ces conditions, la culture du riz est plus rémunératrice que celle du coton.

Le jute, le sisal sont peu cultivés. On a cependant cherché, à plusieurs reprises, à établir dans le pays l'industrie de la sacherie, en vue de fournir à la rizerie les sacs qu'elle achète actuellement aux Indes. Le très bas prix de la main-d'œuvre hindoue et la mise de fonds importante qu'exige cette industrie retardent la solution de cette question. Il ne s'agirait pas en tous cas d'un article d'importation intéressant la métropole.

Le kapok est en progression ; mais, sur les 2.400 tonnes que produit l'Indochine, la France n'en consomme que 200 environ. Le reste s'exporte sur les Pays-Bas. La technique de cette culture est d'ailleurs très en retard sur celle des Indes Néerlandaises où la sélection des kapokiers a été mise au point depuis longtemps.

Le tabac d'Indochine, en provenance surtout du Tonkin et du Cambodge, pourrait, avec des soins appropriés, fournir des qualités intéressantes pour la Régie française, des enquêtes l'ont démontré. Malheureusement, l'extrême fractionnement de la culture rend la standardisation du produit très difficile et les prix élevés auxquels le cultivateur trouve à vendre sur place ses produits sont cause que le tabac d'Indochine reste impropre à la consommation française et qu'il reviendrait, en outre, plus cher que celui des fournisseurs habituels de la Régie.

Les cultures à rendement éloigné ne peuvent être développées que par le Gouvernement ou par de grandes entreprises — sociétés anonymes par exemple. Celles-ci se sont engagées largement dans la culture de l'hévéa, dans celle du thé et du café. Venues tard, — à partir de 1926 en général, — elles ont en partie profité de l'expérience acquise par les colonies anglaises et hollandaises et elles ont établi des plantations qui, dans l'ensemble, sont en avance sur celles des pays plus anciens.

Plusieurs centaines de millions ont été investies dans ces entreprises et la plus grande partie aurait été perdue si le Gouvernement de l'Indochine n'avait pas consenti des avances aux planteurs d'hévéa et de café entre 1930 et 1934.

Actuellement, les plantations d'hévéa sont sauvées. Elles couvrent 126.000 hectares, dont 40.000 ha. greffés en plants sélectionnés, dont les rendements sont le double ou le triple de ceux des anciennes plantations anglaises ou hollandaises. La production de caoutchouc de l'Indochine est passée de 11 millions de francs en 1928 à 136.700.000 en 1935.

Elle dépassera d'ici quelques années les besoins de la métropole et on sait qu'un accord international interdit les extensions. D'ailleurs, le caoutchouc n'entre pas dans les produits pour lesquels la préférence impériale est réclamée.

Les plantations de café ont été établies au Tonkin et sur les plateaux moës, au Darlac notamment. Le café, *arabica* principalement, est excellent, mais les rendements à l'hectare sont faibles et, partant, le prix de revient est élevé.

Le marché intérieur offre des prix à peu près

satisfaisants, mais l'importation en France n'est possible, même avec une protection de Fr. 3,40 par kilo, qu'avec une prime supplémentaire qui est actuellement de Fr. 1 par kilo.

Les plantations, qui couvraient 7.700 ha. en 1926, n'en couvrent plus que 4.400 en 1934. La production est d'environ 1.400 tonnes dont 300 sont exportées.

Le thé est particulièrement intéressant pour l'Indochine, car cette Colonie est le seul pays de la France d'outre-mer qui produise cette denrée.

Malheureusement la France en consomme très peu, 1.500 tonnes environ. Notre Afrique du Nord offre un marché plus important, mais pour le thé vert principalement.

C'est vers la fourniture de ce marché que le Gouvernement général essaie d'orienter actuellement l'excédent de la production indigène. Celle-ci atteint probablement 12.000 tonnes produites par 25.000 hectares répartis au Tonkin et en Annam. Presque toute cette production est consommée sur place et le peu qui est exporté est de qualité ordinaire.

Il a été créé en outre, depuis 1926, par des sociétés anonymes, de grandes plantations modernes, sur le type de celles de Ceylan, sur les plateaux moïs : Kontum, Darlac, Lang Bian. Il avait été accordé en 1925 et 1926 environ 78.000 hectares de concession dans ces régions. Les capitaux investis ont dépassé 150 millions de frs. 50.000 hectares de concessions abandonnées ont fait retour au domaine et, sur les 28.000 hectares restants, environ 3.000 sont effectivement plantés.

Plus de la moitié des capitaux engagés a dû être amortie et représente les dépenses de prospection, les essais et recherches techniques, etc.

Les quelques domaines qui subsistent sur les plateaux moïs sont très beaux et produisent le meilleur thé du monde. Ils fournissent actuellement le tiers de la consommation française et pourront, dans quelques années, satisfaire à sa totalité.

Ces plantations constituent une très belle réussite de l'économie agricole indochinoise, mais dans cette direction elle est également limitée. La production du thé dépasse les besoins de la consommation mondiale et l'Indochine sera, dans quelques années, sans extensions nouvelles, en mesure de fournir intégralement la métropole.

En résumé, on doit constater que l'effort qu'on pouvait attendre de l'Indochine pour varier sa production a déjà été tenté dans tous les cas où il avait des chances de succès : poivre, caoutchouc, café, thé. Pour aucun de ces produits il ne peut, tout au moins avant longtemps, être augmenté.

Il a nécessité de très importants capitaux et les indigènes, en général, ne se sont pas intéressés à ces cultures.

Dans plusieurs cas, tabac, soie, coton, le Gouver-

nement général de l'Indochine, les Gouvernements locaux et les capitaux privés ont fait, sans résultats, des expériences prolongées qui ont fait ressortir que les conditions climatiques ou démographiques ne permettaient pas d'obtenir des prix de revient en rapport avec les conditions normales de vente.

**

Il existe certainement d'autres produits que l'Indochine pourrait fournir à la métropole : kapok, huile de bois de Chine (actuellement très employée pour les peintures émail), quinquina, etc...; mais toutes ces denrées sont déjà produites dans d'autres pays dans des conditions de technique agricole et industrielle parfaitement au point.

Les capitalistes français savent ce qu'il en coûte de faire les frais d'études qui devraient incomber normalement aux institutions scientifiques de l'Etat. C'est à plusieurs centaines de millions que des erreurs techniques, parfaitement évitables, se sont chiffrées pour les sociétés agricoles en Indochine, faute d'information scientifique.

La Conférence impériale a mis en lumière l'importance de cette préparation indispensable à un programme d'aménagement des pays de la France d'Outre-mer en vue des besoins de la métropole.

Nous avons les botanistes, les chimistes, les agronomes capables d'étudier et de mettre au point notre agriculture coloniale. Le personnel des services agricoles, en Indochine particulièrement, est excellent, il ne manque qu'une organisation scientifique et non administrative, de l'argent, de bons jardins d'essai et la continuité dans les méthodes de travail.

Il faudrait que le Gouvernement prenne en sérieuse considération ce vœu motivé de la commission de la production de la Conférence Impériale et qu'il tienne compte des études approfondies qui ont été faites sur le développement éventuel des denrées coloniales susceptibles d'approvisionner la métropole.

Il serait sans doute alors possible de ramener vers les entreprises coloniales, et notamment vers l'Indochine, les capitaux sans lesquels aucun développement de richesses nouvelles ne sera possible.

L'indigène, à quelques rares exceptions, s'en tiendra aux produits de grande vente et de production facile, c'est-à-dire au riz et au maïs, cultures qui, même actuellement, sont les plus rémunératrices pour lui.

**

En conclusion, on peut penser que, dans quelques années, le caoutchouc représentera une part importante des exportations indochinoises, trois ou quatre fois le volume actuel, et que l'exportation des autres denrées coloniales augmentera d'un tiers.

Il n'est pas impossible de promouvoir la pro-

duction de denrées exportables nouvelles ou presque délaissées et d'améliorer ainsi les échanges avec la métropole, mais il faut pour y parvenir que les pouvoirs publics fassent au préalable un effort sérieux d'organisation technique sans laquelle, dans les conditions de concurrence actuelle, les initiatives privées seront fatalement vouées à l'insuccès.

PETITHUGUENIN.

Le commerce extérieur de la Chine

Deux documents importants nous permettent chaque année, à pareille époque, d'exposer les grandes lignes du Commerce extérieur de la Chine. Ce sont le Rapport du président de la Chambre de Commerce française en Chine (1) et le Rapport de l'Attaché commercial près la Légation de France en Chine. Nous les utiliserons de nouveau, en laissant de côté les considérations qui ne se rapportent pas directement à la situation économique de la Chine, telle qu'elle s'est présentée en 1935.

Le président de la Chambre de Commerce française, M. Donné, et l'Attaché commercial, M. le ministre plénipotentiaire Emile Saussine, ont émis des observations de grand intérêt, celui-ci sur les causes de l'infériorité de notre exportation vers la Chine, celui-là sur les répercussions de la politique chinoise sur l'économie du pays. Ces observations, nous nous proposons de les reprendre dans une étude ultérieure, et nous ne nous attacherons aujourd'hui qu'aux chiffres et aux faits contenus dans leurs exposés.

*
**

Dans son ensemble, la valeur des échanges a été sensiblement égale à celle de 1934. En monnaie locale, elle a atteint 1.495 millions de dollars contre 1.565 l'année précédente, mais en valeur or elle est légèrement supérieure : 811 millions de « gold units » contre 801 en 1934 (un « gold unit » vaut 10 fr. 21).

Les importations ont continué de décroître : 919 millions de dollars contre 1.030. Les exportations ont continué de croître : 576 millions de dollars contre 535. L'excédent des importations n'a plus été que de 343 millions en 1935 contre 495 en 1934 et 733 en 1933.

Il y a lieu toutefois de faire deux observations :

A) Depuis le 1^{er} juillet 1932, les importations et exportations effectuées dans les ports de Mandchourie ne sont plus comprises dans les statisti-

ques des Douanes chinoises. Ces opérations représentaient environ 20 % du commerce total de la Chine entière.

B) Stimulée par la majoration des droits d'importation, la contrebande s'est développée, d'abord dans les régions où elle avait coutume d'opérer (Kouangtong, Foukien, Chantong), ensuite dans le Nord, dans le Hopei, où s'est produit le mouvement dit « autonomiste ».

Le gouvernement japonais qui, en vertu de l'accord de Tangkou, contrôle le territoire autonome du Hopei oriental, prétend que la répression de la contrebande est une affaire qui intéresse la politique intérieure chinoise. Si l'on demande aux autorités nippones d'intervenir, elles répondent qu'elles ne le feront que pour protéger leurs ressortissants engagés dans des transactions commerciales. Ainsi que le remarque M. Donné :

Les petits bateaux venant de Dalny débarquent librement leurs chargements sur les côtes du Hopei, d'où ils sont transportés par chemin de fer ou par camion à Tientsin dont la gare et la concession japonaise regorgent de marchandises.

Sans doute le gouvernement autonome a-t-il décrété la perception de droits de douane représentant le quart du tarif chinois, mais, dans la pratique, le paiement fait l'objet de discussions à l'amiable. Le fait est que des quantités considérables de produits payant des droits élevés — notamment le sucre et la soie artificielle — ont été importés et ont complètement désorganisé le commerce de Tientsin.

Il est anormal de voir un pays comme la Chine mis dans l'impossibilité de percevoir ses droits de douane ou de réprimer la contrebande dans une région qui est encore nominalement soumise à son autorité. Il est extrêmement souhaitable qu'une solution satisfaisante soit trouvée d'ici peu, car, autrement, tout le commerce régulier international risque d'être complètement désorganisé.

Cette situation serait aussi de nature à affecter le service des emprunts extérieurs de la Chine.

Ainsi, par suite des importations frauduleuses, les statistiques des douanes chinoises ne représentent pas exactement le volume réel des échanges.

L'augmentation de la contrebande n'est pas la seule cause de la diminution du chiffre des importations. Il faut tenir compte encore du développement de l'industrie locale. On importe moins de produits fabriqués et plus de matières premières ou de produits semi-finis.

Ce développement de l'industrie locale n'a toutefois pas eu l'essor qui aurait correspondu normalement au nombre des usines qui s'étaient installées au cours de ces dernières années. Beaucoup ont dû fermer, victimes de la crise qui a frappé la Chine et Changhaï en particulier, victimes aussi de causes diverses qui handicaperont l'industrie chinoise, tant que la mentalité de ses dirigeants n'aura pas subi les modifications nécessaires : insuffisance des capitaux versés, désir de profits rapides, prix de revient trop élevés par rapport à la concurrence étrangère, octroi trop large de cré-

(1) CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE DE CHINE; Assemblée générale du 25 juin 1935. *Rapport sur la situation économique en Chine*, présenté par M. J. Donné. Zikawei-Changhaï, imp. « Union commerciale », 1936, in-8° de 30 pages. (*Publications de la Chambre de commerce de Chine*).

dit de paiement, recrutement insuffisamment sévère du personnel technique et administratif.

Autre cause de la réduction des importations : les droits absolument prohibitifs qui frappent certains produits de luxe.

Sans doute (fait remarquer M. Saussine), est-il difficile de déterminer dans quelles proportions la réduction des importations peut être imputée à l'augmentation des droits de douane plutôt qu'aux autres causes, mais il est certain que cette augmentation, dans bien des cas prohibitive, a fait renoncer à l'exportation en Chine de nombreux articles, et qu'en favorisant la contrebande, elle a provoqué pour certains produits la désorganisation du marché.

Nombre de jeunes économistes chinois attribuent la crise récente de ce pays à la balance déficitaire de son commerce extérieur, négligeant le fait que cette balance a toujours été déficitaire. Cette école à tendance chauvine préconise surtout, comme remède à la situation, la réduction des importations par l'élévation progressive des droits sur les produits étrangers, par le développement des industries nationales et la réduction ou la suppression même des droits d'exportation.

Il convient de reconnaître que les augmentations du tarif et autres mesures restrictives prises dans divers pays à l'égard de certains produits chinois rendent difficile un changement d'attitude de la Chine nationaliste.

Les principaux articles dont l'importation a augmenté en 1935 par rapport à 1934 sont : les céréales et la farine ; la machinerie et les outils ; les livres, papiers et pâte de bois ; le bois de charpente ; les poissons et produits de la mer ; le lin, la ramie, le chanvre, etc., et les produits manufacturés avec ces matières ; la soie et la rayonne.

Principaux pays importateurs (valeur exprimée en milliers de dollars chinois) : Etats-Unis d'Amérique (174.678) ; Japon (139.320) ; Allemagne (103.184) ; Grande-Bretagne (98.070) ; Indochine française (59.648) ; Indes Néerlandaises (58.545) ; Australie (37.038) ; Indes britanniques (35.470) ; Siam (27.162) ; Canada (20.413) ; Belgique (18.476) ; France (13.356).

Il est intéressant de noter que les importations en Chine en 1935 se sont faites principalement par Changhai (plus de 500 millions de dollars chinois). Ensuite vient Canton-Kaouloun avec 104 millions).

Nous avons vu que le chiffre des exportations s'était élevé à 576 millions de dollars chinois contre 535.

Cette augmentation, remarque M. Donné, est due, sans doute, à l'amélioration légère encore, mais certaine néanmoins, qui s'est manifestée dans le commerce international en général et dans le cours des matières premières...

Dans l'ensemble les revenus de la terre ont dû être en Chine d'environ 10 % supérieurs à ceux de 1934.

Principaux articles dont l'exportation a augmenté en 1935 : Fibres textiles ; produits d'ani-

maux ; huiles, suifs et cires ; graines ; minerais, métaux et produits métalliques ; céréales et produits dérivés.

Principaux pays exportateurs (valeur exprimée en milliers de dollars chinois) :

Etats-Unis d'Amérique (136.394) ; Japon (82.047) ; Grande-Bretagne (49.776) ; France (29.243).

De même que pour les importations, le port de Changhai vient en tête pour les exportations (269 millions de dollars chinois). Ensuite se place Tientsin (91 millions).

**

M. Donné examine avec une particulière attention le commerce franco-chinois, dont la valeur a été un peu supérieure à celle de l'année précédente : environ 233 millions de francs contre 226. Mais, alors qu'en 1934 les importations en Chine avaient légèrement dépassé les exportations, en 1935 la valeur des importations ne représente plus que le tiers du commerce total, tandis que les exportations représentent plus de deux tiers.

L'augmentation des exportations a surtout porté sur les soies (78 millions contre 40) ; sur les graines oléagineuses (près de 20 millions contre 4) et sur les tresses de paille et chapeaux (17 millions 1/2 contre 12 millions 1/2).

Aux importations, il y a diminution particulièrement forte en ce qui concerne la métallurgie (métaux, avions, machines-outils, armes et munitions) ainsi que les lainages, les cotonnades, les produits chimiques et pharmaceutiques. Les vins et liqueurs, les eaux de table, les huiles essentielles.

Il serait vivement à souhaiter que l'augmentation très importante des exportations de Chine vers la France et la balance favorable qui en résulte pour la Chine soient prises en considération si une révision du tarif douanier était envisagée, et que la Chine consente, en contre-partie, à une réduction des droits manifestement exagérés qui frappent certains produits d'importation spécifiquement français que la Chine ne peut pas produire, comme les champagnes, les vins fins, les cognacs, ou des produits finis qu'elle ne sera pas à même de fabriquer avant longtemps.

Mentionnons en passant que ces chiffres des échanges entre la Chine et les colonies françaises montrent une augmentation appréciable : Chine-Indochine, 377.000.000 fr. contre 240.000.000 (augmentation des importations de riz) ; Chine-Afrique du Nord, 72.000.000 fr. contre 64.000.000 (augmentation des exportations de thé).

Au total, les échanges entre la Chine proprement dite, sans comprendre Hongkong et le Mandchoukouo, et l'empire français auraient atteint 682 millions de francs en 1935 contre 530 millions en 1934.

Le pourcentage de la France dans le commerce extérieur de la Chine a été en 1935 de 1,45 % à l'importation et de 5,08 % à l'exportation, si l'on ne considère que les échanges entre la Chine et la France métropolitaine. Ce pourcentage dépasse 8 % tant à l'importation qu'à l'exportation si l'on embrasse les échanges de la Chine avec l'Indochine française et l'Afrique du Nord.

Principales catégories de produits français im-

portés en Chine en 1935 (valeur en « gold unit » de 10 francs 20977) : Métaux et minerais (1 million 727.401) ; produits chimiques et pharmaceutiques (884.401) ; véhicules et navires (538.493) ; machines et outils (417.726) ; vins, bière, spiritueux, eaux de table (398.605) ; teintures, pigments, peintures et vernis (343.976) ; livres, cartes, papiers et pâtes de bois (320.924) ; laines, fils de laine et articles en laine (299.241), etc.

Principaux produits exportés de Chine en France (valeur exprimée en dollars chinois dont le taux de change en 1935 a été de 5 fr. 49) :

Fibres textiles (14.199.454) ; animaux et produits d'animaux (3.631.586) ; graines et noyaux (3.569.913) ; huiles, suifs et cires (1.830.441) ; peaux, cuirs et fourrures (783.206) ; métaux, minerais, produits métalliques (608.580) ; tissus (543.302) ; thé (460.549).

En « unité or », la valeur de l'importation française en Chine a été de 7.297.000, soit 72 millions de francs français, et la valeur de l'exportation a été de 15.514.000, soit 298 millions de francs français.

*
**

Dans la dernière partie de son Rapport, M. Donné examine la balance commerciale de la Chine :

L'étude de la balance des paiements internationaux d'un pays est (commence-t-il par dire) toujours chose assez difficile, du fait de l'incertitude qui pèse sur certains de ses éléments. Pour la Chine, celle de 1935 est particulièrement sujette à des erreurs d'appréciation, ainsi que le fait remarquer M. T. V. Soong dans son rapport à l'Assemblée de la Banque de Chine. De son examen, nous relevons toutefois les chiffres suivants, dont certains ont été réajustés pour les rapprocher autant que possible de la réalité.

Côté recettes. Exportations : 662 millions de dollars (chiffre des douanes : 576). — Sorties d'or et d'argent : 358 millions, dont 260 de sorties illicites. — Remises des Chinois à l'étranger : 260 millions (en reprise sensible par suite d'une amélioration du commerce mondial). — Recettes diverses, placements, commissions, dépenses du Corps diplomatique et consulaire et des troupes étrangères, tourisme) : 290 millions. — Soit un total général de 1.570 millions.

Côté dépenses. Importations : 1.129 millions, dont 210 d'importations illicites. — Emprunts extérieurs : 107 millions. — Dépenses des Chinois à l'étranger : 6 millions. — Profits des entreprises étrangères : 55 millions. — Soit un total de 1.298 millions.

Il resterait une différence de 272 millions qui représenterait normalement le transfert net de capital en faveur de la Chine — sous réserve des inexactitudes qui pourraient exister dans les chiffres indiqués, inexactitudes qui, dans les circonstances actuelles, peuvent atteindre des proportions relativement considérables. En fait, il semblerait plus vraisemblable que la balance des paiements internationaux a dû sensiblement s'équilibrer.

Dans sa conclusion, M. Donné observe que l'orientation des marchés de matières premières a été dirigée vers la hausse dans les derniers mois de 1935. L'indice en valeur or, dont la moyenne a été de 54,3, s'est établi en décembre 1935 à 58,4. L'amélioration est sensible. La crise tend à s'atténuer. Et il est permis d'espérer que si la Chine se dégage de ses difficultés d'ordre poli-

tique et monétaire, les conditions deviendront favorables à une sérieuse reprise économique.

A. M.

VARIÉTÉS

UNE

ANTIQUE CIVILISATION RETROUVÉE : LA CIVILISATION DE L'INDUS (1)

III. — CIVILISATION INTELLECTUELLE.

L'archéologue curieux de se rendre compte non seulement de l'ingéniosité technique des populations de l'Indus, mais de la somme de leur savoir, trouve aisément satisfaction. Les antiquaires métallurgistes ou forgerons de l'Indus ont obtenu le bronze en alliant le cuivre et l'étain ; ils ont extrait l'argent du plomb ; ils ont travaillé les métaux soit en lingots, soit en feuilles. Leurs artisans ont fait des vernis, des faïences, des pâtes vernissées et vitreuses qu'ils ont employées pour la décoration de leurs demeures, pour la fabrication ou l'enjolivement d'objets mobiliers ou de parures, etc. Leurs agriculteurs ont su extraire ses fibres du cotonnier, et en tisser des vêtements dont quelques statues montrent la richesse. N'oublions pas enfin que, au témoignage de documents figurés, les habitants de Mohenjo daro ont construit des barques, voire même avec des mâts, dont la coque était faite de roseaux liés ensemble. Ainsi doit-on constater, chez les Sindis et les Pendjabis protohistoriques, l'acquisition d'un certain nombre de connaissances techniques, sinon scientifiques, qui contribuaient à l'essor de leur civilisation industrielle. Ils possédaient, d'autre part, une sorte d'écriture pictographique dont nombre de cachets-amulettes portent quelques signes dont aucun n'a encore été déchiffré, et d'où dériverait, à en croire plusieurs notables érudits, l'alphabet *brahmi* de l'Inde. Enfin ils avaient un certain goût artistique, qu'attestent nombre de cachets-amulettes finement gravés, la décoration très variée, peinte, gravée ou incisée, de leurs vases et de leurs autres poteries, et aussi les ramages de leurs étoffes. Des poteries, monochromes presque toujours, mais parfois polychromes, les formes sont variées et présentent souvent une certaine élégance ; quant à leurs décors, ils s'inspirent de sources diverses. A côté de bandes de simples traits droits ou obliques et de dessins géométriques (triangles, carrés, ovales, cercles intersécants, etc.), voici

(1) Suite et fin. Voir le numéro de juillet-août de l'Asie française, p. 220-223.

des plantes, des arbres, des animaux plus ou moins stylisés : antilopes, oiseaux, serpents, poissons..., des coqs par exemple, ancêtres de l'actuelle espèce domestique, au milieu de buissons. On ne peut pas, toutefois, ne pas être frappé de la pauvreté d'imagination qu'attestent les décors des poteries découvertes à Mohenjo-daro et à Harappa ; les cachets-amulettes de stéatite, au contraire, à côté de personnages fort bien observés et figurés, prouvent que, parfois, leur fantaisie ou leur invention amenait les artistes à créer des êtres étranges et de véritables monstres. Mais elle ne semble pas les avoir conduits plus loin, ni eux, ni les sculpteurs sur pierre, à qui nous devons un certain nombre d'œuvres vraiment dignes d'attention, quelques têtes d'hommes, en particulier, et aussi « une admirable statue de danseuse » dans laquelle M. Ernest Mackay tend à voir l'ancêtre des *devadasis* ou danseuses professionnelles attachées à de nombreux temples de l'Inde actuelle.

IV. — L'AGE DE LA CIVILISATION DE L'INDUS.

A l'aide des publications dans lesquelles l'Archaeological Survey of India rend compte des résultats des fouilles poursuivies dans la vallée de l'Indus et décrit les objets qui s'accumulent dans les vitrines du musée de Mohenjo-daro, il serait facile de pénétrer plus avant dans l'étude de la civilisation des protohistoriques du Pendjab et du Sind ; mieux vaut toutefois chercher maintenant à en déterminer l'aire d'extension et la date approximative d'entier épanouissement.

En ce qui concerne le premier point, on peut dire dès à présent que le domaine de la civilisation de l'Indus était considérable et qu'il couvrait toute la partie ouest de la plaine indo-gangétique depuis le pied des avant-monts himalayens de Simla jusqu'aux rivages de la mer d'Oman. S'étendait-il plus loin encore du côté de l'Est et mordait-il sur la vallée du Gange ? Peut-être, mais rien ne permet jusqu'ici de l'affirmer. Par contre, il débordait des plâtitudes du Pendjab et du Sind jusque par delà les monts Kirthar sur quelques points des arides plateaux du Baloutchistan. La découverte de poteries appartenant sûrement au type de la vallée de l'Indus, faite dans ce pays par Sir Aurel Stein au cours de deux pénibles campagnes, l'atteste formellement. Aussi est-on en droit d'évaluer dès maintenant à quelque 900 kilomètres la longueur Nord-Est-Sud-Ouest de l'aire d'épanouissement de cette intéressante civilisation protohistorique, et de tenir son domaine pour plus étendu que celui de l'Égypte de l'Ancien Empire ou de Sumer.

Tout récemment encore, au lendemain de la grande guerre, c'est aux environs de l'an 1500

avant notre ère, autrement dit à l'époque de l'invasion des Aryens, que les savants firent commencer l'histoire de l'Inde. Grâce aux découvertes réalisées dans la région de l'Indus (nous laissons ici de côté celles qu'on a faites dans le Deccan), grâce aussi à d'heureuses trouvailles dues aux archéologues qui fouillent le sol de l'antique Chaldée, voici cette date singulièrement reculée. Au cours des fouilles qu'il poursuit avec tant de persévérance et de succès à Tell-Asmar (jadis Eshnounna). à peu de distance au nord de Bagdad, le D^r H. Frankfort a en effet trouvé plusieurs objets dont il convient de parler ici. C'est d'abord, dans une couche qu'on peut dater d'environ vingt-cinq siècles avant notre ère, un cachet de forme cylindrique analogue à celle de trois cachets-amulettes recueillis à Mohenjo-daro ; sur ce cachet sont gravés des animaux dont aucun ne figure sur les autres pièces analogues exhumées de Tell-Asmar : l'éléphant, le rhinocéros, le gavia ; comme, par surcroît, le style de la gravure est sûrement indien, on ne saurait douter de l'origine de ce cachet. Et voici d'autres trouvailles qui viennent s'ajouter à celle-ci et la corroborer ; à Tell-Asmar encore, dans des couches de date analogue, ont été recueillis des fragments d'une céramique dont la surface est décorée de bosses rondes ou de boutons en argile, rangés les uns près des autres. Ce type ornemental n'a été rencontré dans aucun autre site du pays d'Akkad et lui est certainement étranger ; il existe, au contraire, à Mohenjo-daro, et y décore des vases de formes très variées. Le D^r Frankfort a aussi recueilli à Tell-Asmar, et il date de la même époque des fragments d'incrustation en os, en forme de cœur, correspondant à des incrustations en coquilles communes à Mohenjo-daro et à Harappa. Ainsi s'impose aux archéologues, pour la civilisation de l'Indus, une époque approximative que confirme la découverte, dans une couche profonde de Mohenjo-daro, d'un fragment de vase en stéatite vert clair sur lequel est gravé un dessin de natte qui se retrouve sur des vases sumériens exhumés de Tell-Asmar, de Kish et, plus à l'Est, de Suse en Perse. Le grain et la couleur de cette stéatite permettent de la tenir pour importée jusque sur les bords de l'Indus depuis Sumer ou Elam, où les vases analogues proviennent de couches datées d'environ trente à vingt-cinq siècles avant J.-C., du début des périodes dynastiques. Grâce à tous ces faits, grâce aussi à la découverte, à Mohenjo-daro, par Ernest Mackay, d'une perle en cornaline décorée, absolument identique, comme matière, comme forme et comme mode de décoration, à d'autres perles extraites des tombes royales d'Our par le D^r Woolley et datées par lui de l'an 3000 au moins, nous pouvons donc fixer avec quelque

sûreté aux environs de l'année 2500 avant notre ère le moment où florissait la civilisation protohistorique de l'Indus.

Grâce à ces faits encore (1), nous sommes en droit d'affirmer l'existence de rapports à tout le moins économiques, et bien plutôt par terre que par mer, entre les habitants du Sind et ceux des contrées qui finissaient sur les côtes nord du golfe Persique, des pays de Sumer et d'Elam. De tels rapports peuvent s'expliquer très naturellement par une ascendance commune qu'attestent l'identité du type de certains crânes de Mohenjo-daro et d'autres crânes, très anciens, trouvés en Mésopotamie, et aussi la ressemblance de l'écriture pictographique des très anciens habitants de l'Indus et de l'écriture proto-élamite. Convient-il d'aller plus loin, et de dire que les peuples protohistoriques de l'Inde continentale ont été en relations avec l'Égypte, la Crète et la Grèce? Il semble prématuré de l'affirmer, mais il n'est nullement impossible que des rapports indirects aient été entretenus par eux, par l'intermédiaire des Sumériens et des Elamites, avec les riverains de la mer Rouge, de l'ultime Méditerranée orientale et de la mer Egée.

On doit, par contre, reconnaître sans réserve que la civilisation de l'Indus révélée par les fouilles de Mohenjo-daro et de Harappa n'est pas la plus ancienne qu'aient vue le Penjab et le Sind. Sans doute, là où les sondages ont été poussés le plus profondément — à plus de 12 mètres de la surface d'un des principaux tumuli, — les archéologues ont-ils trouvé les mêmes objets, témoins d'une même civilisation; mais le lit de l'Indus s'est sensiblement élevé (au moins de 6 mètres) au cours des âges, et de même aussi le sol des vieilles cités de la contrée, bâties sur un sol alluvial et dont tous les monuments (il importe de s'en souvenir) étaient construits en briques. Aussi n'est-il pas douteux, de l'aveu même du directeur des fouilles, que les premiers habitants de Mohenjo-daro ont été plus primitifs que les générations postérieures. Quelle était la culture des plus anciens? Celle-là même qu'ont révélée les fouilles dirigées par Ernest Mackay, ou celle d'Amri dont la poterie, par la forme comme par les dessins géométriques qui y sont peints en deux couleurs, diffère radicalement de celle de Mohenjo-daro et de Harappa et constitue évi-

demment le travail d'une autre population? ou bien encore celle de Nal (état baloutchi de Kalat) dont les rapports avec celle de l'Indus sont à déterminer? Il appartiendra aux travailleurs de l'avenir de résoudre ce problème, ... comme tant d'autres qui se posent encore à eux.

**

Du moins faut-il reconnaître que dès maintenant, grâce aux persévérantes recherches des érudits qui se consacrent à l'étude du plus vieux passé de l'Inde, nous venons de découvrir l'existence d'une civilisation protohistorique, hier encore insoupçonnée, de l'âge des métaux dans la partie occidentale de la vaste plaine indo-gangétique. L'ouvrage d'un des meilleurs ouvriers de cette découverte, d'Ernest Mackay, sur « la Civilisation de l'Indus » en fait connaître les traits matériels, tels qu'ils ressortent des premières campagnes de fouilles; mais que de points sur lesquels notre curiosité n'est qu'éveillée, nullement satisfaite! Puissent les nouvelles recherches conduites dans la vallée du grand fleuve par le directeur des fouilles de Mohenjo-daro préciser et confirmer les données déjà acquises, et en augmenter le nombre! Puissent surtout ces recherches nous livrer la clef de cette écriture pictographique dont tant de sceaux, de cachets et de tablettes portent de mystérieux caractères! Ainsi pénétrons-nous quelque chose de l'intelligence, de la mentalité et peut-être même de la spiritualité des Pré-aryens qui vécurent dans la vallée de l'Indus plus de deux mille ans avant notre ère, et remonterons-nous peut-être jusqu'aux lointaines origines de certaines de ces nombreuses survivances d'un très vieux passé que l'ethnologue et l'historien enregistrent à chaque instant au cours de leurs recherches sur l'Inde moderne et contemporaine.

HENRI FROIDEVAUX.

Généralités

Une enquête sur les populations de la France d'outre-mer. — Le ministre des Colonies a déposé sur le bureau du Parlement, au début d'août, un projet de loi tendant à l'ouverture d'une enquête sur les besoins et les aspirations légitimes des populations de la France d'outre-mer.

Cette enquête, dont seraient chargés une commission de 30 membres au maximum et un directeur d'enquête désigné par accord entre les ministères intéressés, porterait sur l'Afrique du Nord et le Levant, sur l'Afrique noire et les colonies d'Amérique, enfin sur l'Indochine et les

(1) Il convient d'en signaler un autre: la découverte à Tell Agrab, au cours de la campagne de 1935-1936, dirigée par M. Seton Lloyd, d'un vase cylindrique en stéatite verte, sur une paroi duquel figure un personnage indéniablement sumérien, tandis que, sur la paroi opposée, un homme est représenté devant un édifice au toit supporté par des mâts fourchus, sous lequel se trouve un bœuf à bosse devant une mangeoire. Or la représentation du zébu, c'est-à-dire d'un animal étranger à la Mésopotamie, devant une mangeoire, est précisément le plus commun des motifs figurés sur les pierres gravées de la vallée de l'Indus. (Cf. l'article du Professeur Henri Frankfort dans le *Times* du 1^{er} août 1936).

colonies d'Océanie. Trois sous-commissions se partageraient l'étude des besoins et des aspirations des populations de ces différents groupes et des réformes qui paraîtraient opportunes pour les satisfaire.

Un conseil d'experts composé de personnalités spécialement qualifiées par leurs travaux scientifiques ou par leur expérience coloniale pourra être associé à la rédaction définitive du rapport établi par cette Commission.

Indochine

GÉNÉRALITÉS

Mesures de clémence. — Dans un but d'apaisement indispensable et dès sa prise de service, M. Marius Moutet, ministre des Colonies, a prescrit aux gouverneurs généraux et gouverneurs de lui soumettre dans les plus courts délais de larges propositions de grâce en faveur des condamnés politiques, dans l'esprit des projets de loi de grâce amnistiante et d'amnistie soumis à la ratification du Parlement.

Après examen des dossiers, le gouverneur général de l'Indochine a proposé au ministre ou a pris les mesures suivantes :

En matière de justice française, 426 propositions de grâce totale, 89 propositions de commutation de peine, 5 propositions de réduction de peine, 107 libérations conditionnelles.

Les dossiers de 200 condamnés écartés sont adressés au ministre en vue de l'examen de chaque cas.

En matière de justice militaire, 43 propositions de grâce totale, 22 propositions de commutation, 24 propositions de dispense de l'obligation de résidence.

Au Tonkin, en matière de justice indigène, 162 remises totales de peine ont été prononcées.

D'autre part, le roi d'Annam, S. M. Bao Daï a accordé 399 grâces entières ou libérations conditionnelles sur un total de 790 condamnés.

En résumé, les dossiers de 1871 condamnés politiques par diverses juridictions indochinoises ont été examinés. Pour 1277 d'entre eux, des mesures de clémence sont déjà intervenues ou interviendront à bref délai, soit une proportion de 68,25 %.

La réforme du Concours du Mandarinat. —

Le programme et le mode de fonctionnement du concours d'admission dans la carrière mandarinale commun à l'Annam et au Tonkin viennent d'être réformés par un *dû* de l'Empereur d'Annam.

Le *du* du 4 juillet 1933 rétablissant le concours comme seul mode de recrutement des mandarins du Tonkin et de l'Annam admettait à cet examen les titulaires de diplômes d'enseignement supé-

rieur français ou indochinois, les titulaires de diplômes d'enseignement secondaire ou primaire supérieur ayant au moins quatre ans de date et, sous certaines conditions, les fonctionnaires ayant accompli quatre années de services.

La dissertation sur l'organisation administrative et financière de l'Indochine et du royaume d'Annam a été maintenue. La dissertation sur un sujet tiré de l'histoire et des civilisations extrême-orientales a été remplacée par une composition sur l'histoire d'Annam du *xvi*^e siècle à nos jours. Une épreuve de droit (droit civil, droit pénal et procédure applicable aux Indochinois) permettra d'autre part de mieux apprécier les mérites des candidats.

Aux épreuves orales, l'exposé en langue annamite a été maintenu et deux interrogations en langue française ont été ajoutées.

Enfin, la nouvelle réglementation exige des candidats admis à concourir la présentation d'une licence d'enseignement supérieur ou d'un diplôme équivalent.

Les exceptions autrefois admises ne sont conservées qu'à titre transitoire et pour une période de deux ans seulement.

L'ensemble de ces nouvelles mesures, en rendant la sélection plus rigoureuse, permettra d'assurer au mandarinat le recrutement d'élite qui doit être le sien.

La répression des fausses nouvelles. — Le décret du 30 octobre 1935 concernant la répression des fausses nouvelles est, comme on sait, applicable aux colonies.

En Indochine, la loi sur la presse n'étant applicable qu'à la Cochinchine, un décret, publié au *Journal officiel* du 15 août, vient d'étendre le décret d'octobre aux territoires de l'Annam, du Tonkin, du Cambodge et du Laos, en spécifiant que « la publication ou la reproduction, faite sciemment et de mauvaise foi, par quelque moyen que ce soit, de nouvelles fausses, de pièces fabriquées, falsifiées ou mensongèrement attribuées à des tiers, sera punie d'un emprisonnement de trois mois à un an et d'une amende de 100 à 3.000 francs ou de l'une de ces deux peines seulement, lorsque cette publication ou cette reproduction sera de nature à ébranler la discipline ou le moral des armées de terre, de mer ou de l'air ».

Les délits prévus par le présent décret seront déférés aux tribunaux de police correctionnelle.

Le budget de 1936. — Les recouvrements du Budget général de l'Indochine pendant le mois d'août 1936 présentent par rapport aux évaluations budgétaires les variations suivantes :

Douanes : Plus-value sur le douzième échu : 168.179 piastres ;

Postes, télégraphes, téléphones : Plus-value sur le douzième échu : 116.606 piastres ;

Enregistrement : Moins-value sur le douzième échu : 80.231 piastres ;

Total : Plus de 204.554 piastres.

A la même date et en comparaison des résultats acquis aux huit douzièmes, les prévisions budgétaires s'établissent comme suit :

Douanes: Plus-value: 117.753 piastres;
Postes, télégraphes, téléphones: Moins-value 232.536 p.;
Enregistrement: Moins-value 267.166 piastres;
Total: Moins-value, 387.949 piastres.

Ce chiffre comparé à celui des moins-values enregistrées au 30 juin dernier (494.867 \$) laisse apparaître un gain de 107.518 \$. Compte tenu des recouvrements complémentaires à effectuer pendant les cinq premiers mois de 1937, le maintien du rythme actuel des rentrées que tout laisse prévoir, permettra au budget général de s'exécuter normalement au point de vue des recettes et même de présenter à sa clôture une plus-value par rapport aux prévisions.

L'avenir économique. — Dans des déclarations fort intéressantes qu'il a faites à son retour d'Extrême-Orient, M. Moretti, inspecteur général des Colonies, qui vient d'accomplir une longue mission en Indochine, a déclaré notamment :

« Je viens de parcourir pendant de longs mois, avec les membres de ma mission, la Cochinchine, le Tonkin, le Laos et l'île de Kouang-Tchéou-Wan. Je me suis personnellement occupé du Tonkin, du Laos et de Kouang-Tchéou-Wan. Partout, la situation économique, qui parut un instant sinon désespérée, du moins gravement compromise, paraît se redresser sensiblement. On exporte dans les conditions les plus normales. Au point de vue de la politique, on peut être absolument sans aucune crainte. L'horizon apparaît pur de tout nuage. Quant aux finances, le budget général et les budgets locaux du groupe de l'Union indochinoise sont sains. L'exercice de 1935 s'est soldé avec d'appréciables excédents. »

Liaison aérienne Chine-Indochine. — D'après les nouveaux arrangements intervenus entre le ministère des communications de Nanking et le gouvernement français, la liaison aérienne entre la Chine et l'Indochine a été confiée à la compagnie de navigation aérienne S. W. A. C. (South-Western Aviation Corporation) en remplacement de la C.N.A.C. (China National Aviation Corporation) comme primitivement arrêté.

La South Western Aviation Corporation doit entreprendre quelques voyages d'essai entre Longtchéou et Hanoï avant d'assurer un service régulier. L'itinéraire fixe passera par Canton, Woutchéou, Nanning, Longtchéou, Hanoï.

Les avions de la South Western Aviation Corporation sont actuellement des biplans monomoteurs Stinson (américain), moteur 240 chevaux à cinq places, pilotés par des Chinois.

Ces avions assurent depuis près de deux ans un service régulier tri-hebdomadaire entre Canton et Longtchéou. La durée du trajet est de cinq heures environ avec deux arrêts : l'un à Woutchéou et l'autre à Nanning.

Dans ces conditions la liaison entre Canton et

Hanoï est assurée en 7 heures avec une heure et demie d'arrêt aux points suivants : Woutchéou, Nanning, Longtchéou.

Il a été décidé qu'au cours des voyages d'essai l'avion chinois emporterait du courrier.

C'est ainsi que, au premier essai, il a apporté de Chine 4 kilos de correspondances, dont une partie a été acheminée sur l'Europe par l'avion d'Air France.

Cette nouvelle organisation doit rendre plus rapides les liaisons entre la Chine, aussi bien du Nord que du Sud, et l'Indochine.

La lutte contre le paludisme. — On sait l'œuvre admirable qui a été réalisée en Indochine dans tous les domaines de l'assistance médicale. Son importance a été hautement reconnue par la mission chargée par la Société des Nations de préparer le congrès d'hygiène rurale qui se tiendra l'an prochain aux Indes Néerlandaises.

Voici les déclarations qu'ont faites à ce sujet le docteur de Langen et le professeur Thennissen, membres de la mission, après un séjour de trois semaines en Indochine, en juin dernier.

« Au cours des dernières années, le service médical français en Indochine a fait des bonds prodigieux. Nous ne surpassons plus les Français non seulement au point de vue scientifique, mais surtout en ce qui concerne l'application de la science. »

Dans le domaine de la lutte antipaludique et des mesures d'assainissement qui ont été prises dans plusieurs régions insalubres de notre colonie, des résultats fort appréciables ont notamment déjà été acquis.

Une expérience très intéressante a consisté dans l'emploi systématique — fait sur les plantations des Terres Rouges par le docteur Canet — des nouveaux médicaments synthétiques : Quinaérine et Praequine, équivalents français de l'Atébrine et de la Plasmochine, produits allemands. Cette entreprise prophylactique réalisée pour la première fois sur une grande échelle, a permis de traiter plusieurs milliers de coulies, avec un contrôle médical rigoureux. Les résultats acquis montrent que cette méthode, à employer chaque fois que la destruction larvaire est impossible, est déjà bien fixée dans ses grandes lignes en ce qui concerne l'Indochine.

La protection des importants campements de coulies du Cap Varella, sur le tronçon du trans-indochinois, exposée à la mission par le Dr Le Nestour, directeur de la Santé en Annam, a mis en relief l'efficacité des mesures prises — le taux des indisponibilités étant le plus bas qui ait jamais été enregistré dans la construction d'une voie ferrée en Indochine.

La mission de la S.D.N. a visité plusieurs foyers palustres près de Hué et a étudié les conditions particulières du paludisme sur les plages d'Annam, de Longhai, Nuoc-N'got jusqu'à Do-Son.

Au Tonkin, les deux plus importants assainissements réalisés à ce jour en Indochine (à

Tuyen Quang et au poste de Ha Giang) retiennent l'attention de la mission, qui s'intéressa au réseau de drainage qui constitue aujourd'hui une réussite éclatante. Toutes les solutions employées en Malaisie britannique ont été utilisées avec succès à Hagiang : drainage souterrain ou à ciel ouvert, barrages, chasses d'eau... Hagiang est un exemple frappant des efforts de la lutte antipaludique méthodique, car peu de postes étaient aussi malsains.

Institution d'un Concours général. — Dans le but de susciter l'émulation des jeunes élèves indochinois, de distinguer dès l'enseignement secondaire les meilleurs sujets susceptibles d'être récompensés par l'attribution de bourses d'enseignement supérieur et de confronter les résultats obtenus dans les différents établissements de l'Union, le Gouverneur général vient d'instituer un Concours général entre les élèves des lycées franco-indigènes.

Il existe actuellement en Indochine trois lycées de cette catégorie : lycée du Protectorat à Hanoi, lycée Petrusky à Saïgon, lycée Sisowath à Pnom-Penh, auxquels s'ajoutera l'an prochain le lycée Khai-Dinh à Hué. Les élèves de ces établissements ne peuvent prendre part au Concours général de France en raison des différences entre les programmes métropolitains et ceux de l'enseignement indochinois établis de façon à sauvegarder le génie naturel et la tradition culturelle de la race tout en appelant la jeunesse indochinoise à la connaissance du monde moderne et de la civilisation occidentale.

Aussi, tout en s'inspirant le plus possible des modalités et des difficultés du Concours général de France, le concours d'Indochine gardera-t-il son caractère propre, adapté à l'enseignement suivi indochinois.

La distribution des prix aura lieu tous les ans au mois d'octobre ou de novembre dans la capitale du pays de l'Union qui aura le plus de récompenses.

On peut attendre d'heureux effets de l'institution de ce concours. Elle rehaussera l'éclat des établissements scolaires de l'Union et créera entre eux une féconde émulation.

Simplification des formalités de passeport pour les étudiants. — Dans le but de faciliter l'établissement des passeports et d'en hâter la délivrance aux étudiants indochinois, le ministre des Colonies a récemment provoqué des services compétents l'adoption de la procédure suivante : le sujet ou protégé français désireux de se rendre à l'étranger, ou voulant retourner dans son pays d'origine, devra s'adresser au service de contrôle et d'assistance en France des indigènes des Colonies — au ministère des Colonies, rue Oudinot, à Paris — ou s'y présenter s'il réside dans la région parisienne. Cet organisme lui délivrera immédiatement — ou lui fera parvenir sans retard — une autorisation qui, annexée à la demande de passeport, permettra à la

Préfecture intéressée de lui établir, rapidement et sans intervention du ministère de l'Intérieur, le titre de voyage sollicité.

La conservation des tombes militaires. — Réglementée jusqu'ici par des textes manquant de concordance et n'existant même pas pour certains pays de l'Union, l'Œuvre des tombes des militaires décédés en Indochine vient d'être l'objet d'un arrêté qui la réorganise entièrement.

L'Œuvre est chargée d'assurer la conservation et l'érection des tombes des officiers et assimilés, sous-officiers et hommes de troupes européens et indochinois décédés sur le territoire de l'Union.

Cette œuvre comporte une commission dans chacune des places d'Hanoi, Hué et Saïgon, chargée de centraliser les cotisations et de décider l'emploi des fonds recueillis.

Le commandant d'armes est, dans chaque poste, le représentant direct de l'Œuvre des tombes. Il veille à leur entretien et fournit tous renseignements à leur sujet. Quand un poste cesse d'être occupé par l'armée, il appartient à l'autorité administrative locale, dans le ressort de laquelle il se trouve, d'entretenir les monuments funéraires et les cimetières abandonnés.

COCHINCHINE

La population de Saïgon-Cholon. — Par ordre du ministre des Colonies, et en opérant sur de nouvelles bases, l'administration a procédé au recensement de la population de la région Saïgon-Cholon.

Le total des habitants est de 255.781, se décomposant ainsi : 10.560 Français (hommes de troupes compris), 117 étrangers asiatiques, 188 étrangers européens, 85.226 Chinois, 1.153 Hindous, Birmans et Malais, et 158.537 Annamites.

Il y a 4.320 hommes de troupes : 1.214 hommes de l'armée de terre, 223 de la marine et 2.883 indigènes incorporés.

Le total des Français se décompose comme suit : 1.437 hommes de troupes, 7.053 Français nés en France ou en Indochine, 421 Français originaires des vieilles colonies, 577 métis reconnus ou légitimés, 649 indigènes naturalisés et 1.078 Indiens citoyens français. On a recensé 155 habitants de moins qu'en 1931.

Les exportations. — Les exportations de riz et de dérivés par le port de Saïgon ont atteint, au 15 juin 1936 (non compris le cabotage) 904.043 tonnes. Elles s'étaient élevées, au 15 juin 1935, à 1.076.706 tonnes. L'écart résultant de ces chiffres (172.000 tonnes) était encore de 222.000 tonnes au 1^{er} juin ; il tend à diminuer depuis un mois grâce à l'accélération du rythme des sorties.

Malgré le recul enregistré sur 1935, les exportations de 1936 sont en nette augmentation sur celles des années antérieures qui étaient (au 15 juin) de 746.264 tonnes en 1934 ; 717.527 tonnes en 1933 ; 596.339 tonnes en 1932 ; 482.764 ton-

nes en 1931, y compris plusieurs milliers de tonnes de cabotage.

Les cours pratiqués depuis le début de l'année sont supérieurs ou comparables à ceux de la même époque de 1935 et plus rémunérateurs que ceux de 1934. Le prix moyen du quintal de riz n° 1 a été, par exemple, de 4 piastres 29 en mai 1936 contre 4 piastres 60 en mai 1935 et 2 piastres 92 en mai 1934.

Les exportations de maïs offrent des constatations encore plus favorables. Le retard enregistré dans les premiers mois de l'année par rapport à 1935 (il a dépassé 15.000 tonnes) se comble graduellement. Les sorties de maïs s'élèvent au 15 juin 1936 à 69.065 tonnes contre 70.847 tonnes au 15 juin 1935.

Les cours de la céréale n'ont cessé de faire preuve de la meilleure tenue comparativement à ceux cotés pendant la même période de 1935 ou même de 1934, année qui avait été particulièrement bonne à ce point de vue.

La situation du marché saïgonnais des céréales présente donc en cette première partie de l'année 1936, aussi bien en ce qui concerne le volume des exportations que le cours des produits, des résultats satisfaisants.

Un canal creusé en coopérative par les riverains. — Dans la délégation de Camau (province de Baclieu) comme dans toutes les régions nouvelles de l'Extrême-Ouest, la mise en valeur du pays est subordonnée au creusement des canaux qui permettent l'évacuation des eaux chargées d'alun et rendent possibles les communications ainsi que le transport du paddy.

La diminution des recettes budgétaires ne permettant plus d'entreprendre autant d'œuvres de ce genre que par le passé, il apparaît nécessaire que les diverses autorités stimulent et coordonnent les bonnes volontés particulières pour l'exécution de travaux d'intérêt strictement local, mais qui, aux périodes d'aisance budgétaire, sont généralement entrepris par l'administration.

C'est dans cet esprit que le chef de la province de Baclieu est intervenu auprès des propriétaires de Khanh Lâm (canton de Quang-Xuyen) afin qu'ils prolongent jusqu'au golfe du Siam un canal déjà existant, le canal Bien-Nhi, perpendiculaire au fleuve Cai-Tàu.

Tous les intéressés ont répondu à cet appel. Riziculteurs de la région et même simples occupants, Annamites et Cambodgiens, se sont réparti le travail, au prorata des superficies possédées ou occupées par chacun, et le nouveau canal a été terminé le 15 mai. Il s'étend sur 3 km. 200, a 3 m. 50 de largeur et 1 m. 50 de profondeur. Ses dimensions sont donc modestes, mais, tel quel, il permettra d'évacuer sur la mer les eaux de la région qu'il traverse, et non plus sur le fleuve Cai-Tàu, dont le marnage est insuffisant. Par ailleurs, le paddy des rizières sises près du golfe du Siam pourra être acheminé sur Camau dès la récolte.

Un arrêté en faveur des touristes. — Le gouvernement général a projeté d'exonérer de la taxe sur les passagers les touristes embarquant ou débarquant dans le port de Saïgon.

L'exonération de cette taxe est un nouveau témoignage des efforts tendant à favoriser le tourisme, soit en lui facilitant l'accomplissement des formalités auxquelles est subordonnée l'entrée dans le pays, soit en le délivrant du paiement de taxes que leur multiplicité rendait assez lourdes.

ANNAM

Une aide aux planteurs de café du Nord-Annam. — Les plantations de café, dans le Nord Indochinois, ne sont pas sans importance. Elles couvrent d'immenses étendues de terrain et la qualité de leurs récoltes les rend dignes d'intérêt. C'est pourquoi nous ne saurions rester insensibles devant la situation, actuellement précaire, des planteurs de café.

D'une part, la diminution de la protection douanière et les effets de la stabilisation de la piastre ; d'autre part, le prix croissant de la main-d'œuvre, les frais d'extension et un taux d'intérêt excessif ont fait subir au planteur de café, depuis quelques années, des pertes appréciables. Si l'on ajoute à cela une série de récoltes faibles et une manœuvre d'étouffement au Brésil, on se rendra compte de la situation difficile que traversent aujourd'hui les planteurs.

L'an dernier, le résident supérieur Graffeuil, qui avait parcouru les plantations d'Annam et examiné chaque cas sur place, se rendant compte de l'urgence d'une aide, demanda que l'aménagement des dettes des planteurs soit entrepris par le Crédit à long terme d'Indochine ; il lui fut répondu que cet organisme n'avait été créé que pour sauver les riziculteurs mais que, néanmoins, le Crédit colonial serait en mesure de venir en aide aux planteurs.

Ceux-ci, à présent, font à ce sujet les remarques suivantes :

Il s'agit d'aménager des dettes agricoles et le Crédit colonial ne prêtera pas pour plus de dix ans et à 8 %. Or, pour que le secours fût efficace, il faudrait un intérêt de 5 à 6 % pendant quinze ans. De plus, il reste à savoir si le prêt éventuel sera accordé en piastres et à fixer la valeur des garanties.

Autant dire que les planteurs préfèrent se tourner vers la colonie qui connaît ses colons et le rendement dont ils sont capables. Et ils insistent particulièrement sur la nécessité de mettre le prix de vente du café en harmonie avec son prix de revient, de façon à permettre de réaliser des bénéfices qui, seuls, aideront au remboursement progressif des dettes.

Création d'un établissement d'enseignement secondaire. — Tous les pays de l'Union indochinoise doivent être, dans un bref délai, pourvus d'organes d'enseignement permettant aux populations de faire face aux nécessités de l'exis-

tence et aussi aux éléments les plus aptes d'acquiescer une culture qui tienne compte des traditions de la civilisation originale et de l'évolution qu'elles ont accomplie à notre contact et à notre exemple. C'est dans ce but que l'établissement d'enseignement primaire supérieur franco-indigène, dénommé *Collège Quôc Hoc*, existant actuellement à Hué, se verra annexer dès la rentrée scolaire de 1936-1937, des classes d'enseignement secondaire franco-indigène et prendra à partir de cette date la dénomination de *Lycée Khai Dinh*, rappelant ainsi le souvenir du souverain qui s'est montré un fidèle ami de la France.

Ce lycée sera placé sous l'autorité d'un proviseur, assisté d'un censeur, qui seront respectivement soumis à la même réglementation que les proviseurs et censeurs des établissements d'enseignement secondaire français. A défaut de fonctionnaires remplissant les conditions prévues par le statut organique des lycées français, le proviseur pourra être choisi parmi les professeurs licenciés ou certifiés ayant dix années de service dans l'enseignement public métropolitain ou colonial, dont trois années au moins d'exercice en Indochine.

Le personnel appelé à servir au lycée Khai Dinh sera désigné par le résident supérieur en Annam tant pour les fonctions de gestion que pour celles de l'enseignement. Le lycée recevra des externes libres, des externes surveillés, des demi-pensionnaires et des pensionnaires. Toutes les recettes et dépenses concernant l'établissement seront incorporées au budget local de l'Annam.

TONKIN

Réforme de la justice de paix. — Le Gouverneur général de l'Indochine a signé, le 29 juillet, un arrêté rendant applicables les dispositions de l'article 87 du décret du 16 février 1921 relatives au fonctionnement de la justice de paix de Hanoï.

Les affaires de justice de paix sont encore jugées à Hanoï selon le mode en vigueur dans les provinces dépourvues de ce degré de juridiction. Cette pratique prive les justiciables du bénéfice de l'appel en matière de simple police, en matière d'affaires civiles ressortant normalement à la justice de paix et en matière de douane.

Les lenteurs de la procédure et l'importance des frais devant la juridiction ordinaire gênent considérablement les commerçants ayant à recouvrer de petites créances.

L'arrêté du 29 juillet qui a pour but de pallier à ces inconvénients est pris en application des dispositions de l'article 211 du décret du 16 janvier 1921 réorganisant la justice française en Indochine. Il institue à Hanoï une justice de paix composée d'un magistrat du Tribunal de 1^{re} instance et d'un commis greffier, désigné par le Président du Tribunal sur la proposition du greffier, et spécialement affecté à son service.

Sans avoir comme Saïgon une justice de paix tribunal distinct et autonome, la ville de Hanoï possèdera de cette façon, pour la plus grande commodité des plaideurs, tous les degrés de juridiction prévus par notre organisation judiciaire.

L'aménagement hydraulique de la province de Bac-Ninh. — Des dispositions financières instituant une perception de centimes additionnels viennent d'être prises pour permettre l'exécution d'une partie importante des terrassements exigés par les travaux d'aménagement hydraulique du casier nord-est de la province de Bac-Ninh compris entre le canal des Rapides, la route Mandarine et le Song-Caù. Cet aménagement a pour but de faciliter l'évacuation des eaux pluviales qui s'y accumulent et empêchent d'y faire dans les zones les plus basses la récolte du 10^e mois.

Il consiste dans la décomposition du casier en sous-casiers indépendants, grâce à la construction de barrages régulateurs et de digues qui nécessiteront les terrassements dont il a été parlé. Ce cloisonnement permettra l'évacuation à volonté des eaux de chacun des sous-casiers du système dans des collecteurs principaux qui les déverseront dans le Song-Caù. De cette façon on évitera la submersion des zones basses par les eaux venant de régions plus élevées.

La dépense totale qu'entraînera cet aménagement sera d'environ 50.000 piastres dont 18.000 seront supportées par le budget local du Tonkin pour la construction des barrages régulateurs. Une autre partie des terrassements sera exécutée à titre gratuit par les habitants comme bénéficiaires de rizières communales.

Esprit superstitieux des Annamites. — Depuis plus d'un mois, des foules énormes affluent chaque jour vers le village de Vanthai, huyen de Camgiang, Haiduong. On y vient de Hanoï-Haiphong-Haiduong et de nombreuses autres provinces du Tonkin par train, par auto-car, etc., à seule fin de rechercher des médicaments « divins » qu'on ne peut trouver que là.

En effet, il y a plusieurs siècles, un bonze annamite nommé Tuê tinh Thuyên su, originaire de ce village, a conquis la réputation d'un Esculape. C'est lui qui a créé la médecine annamite qui faisait en ce temps (c'était sous la domination chinoise) une concurrence efficace aux médicaments chinois.

Appelé par l'empereur chinois pour soigner l'impératrice, il n'a pas failli à sa réputation, mais a fini ses jours dans l'empire du Milieu. Sa dépouille même n'a pu être transportée au pays natal, les Chinois s'y opposant. Néanmoins, par la suite, un ambassadeur annamite put ramener à Vanthai la stèle dédiée par les Chinois à Tuê tinh Thuyên su. Un temple fut alors érigé à côté de la stèle, qui existe encore.

Il y a quelques semaines, à la suite d'une fête organisée en l'honneur du père de la médecine annamite, le bruit se répandit parmi la popula-

tion que le génie donne des médicaments très efficaces pour toutes sortes de maladies. Les gens n'ont qu'à déposer sur l'autel une touffe de feuillage et une bouteille d'eau qui doivent vaincre toutes les maladies après qu'on a invoqué le génie. Les feuilles et l'eau sont demandées aux gens de la région moyennant de l'argent. Ceux-ci font, de la sorte, de très bonnes recettes, comme aussi les gens du village de Vantai et les gardiens du temple.

CAMBODGE

L'exportation du bétail. — Les exportations de bétail indochinois occupaient autrefois une place importante dans la balance commerciale de l'Union et le Cambodge, grand pays d'élevage, expédiait chaque année, principalement vers les Philippines et les Straits Settlements, un troupeau nombreux de bœufs et buffles.

Avec la crise, le marché philippin, qui importait jusque-là 500 têtes de bétail par mois, s'est fermé brusquement en raison des règlements draconiens imposés aux exportateurs ; puis, en 1935, des germes de peste bovine ayant été découverts sur des animaux en provenance de Saïgon, le gouvernement des Straits Settlements interdit à la Malaisie toute importation de bétail en provenance de l'Indochine : cette décision fermait radicalement un marché où le Cambodge écoulait mensuellement de 1.500 à 2.000 têtes de bétail.

A la suite de la mission du Dr Jacotot en Malaisie et de la visite du Capitaine Withworth en Indochine, le Gouvernement des Straits, à qui tous apaisements ont pu être donnés, a rapporté l'ordre de prohibition des importations : les installations du parc quarantenaire de Chruichanwar permettent en effet de garantir le parfait état sanitaire des animaux exportés qui, avant embarquement, y sont traités par les méthodes scientifiques les plus modernes.

Création d'un asile d'aliénés. — L'internement et le traitement des malades mentaux des pays du Sud de l'Union ont été jusqu'ici pratiqués en Cochinchine à l'asile de Bienhoa qui donne toute satisfaction.

Toutefois les malades cambodgiens étaient défavorisés par suite de l'éloignement de leur pays, du changement des conditions de la vie et de la difficulté de recevoir des visites. Aussi, pour compléter le système d'œuvres sociales du Cambodge, la création d'un asile d'aliénés à Takman, à 11 km. de Phnom-Penh, a-t-elle été décidée.

Les bâtiments comprendront cinq pavillons pour l'admission, l'observation et le logement des malades, un pavillon pour les aliénés criminels, des logements pour le médecin résident, le médecin indochinois et l'économiste, un pavillon d'administration et diverses dépendances.

Ces divers aménagements ont été conçus d'une façon rationnelle et moderne et les malades curables y seront placés dans les conditions optimales de guérison.

Le devis de ces travaux se monte à 150.000 piastres environ qui seront prélevés sur le fonds spécial de l'emprunt pour l'équipement économique et social de l'Indochine.

LAOS

Les services de transport sur le Mékong et le réseau routier. — La dénonciation par le Gouvernement général de l'Indochine, à partir de leur date d'expiration le 1^{er} septembre 1937, des contrats passés avec la Compagnie saïgonnaise de navigation et de transport pour les services fluviaux subventionnés sur le Mékong, conduit à envisager une organisation à substituer à ces services pour assurer, en faisant appel à la concurrence, les communications fluviales intérieures dans les biefs du Mékong, compris entre Savannakhe et Xieng Sen, sur la frontière birmane, le service subventionné devant être supprimé en aval de Savannakhek, où la route qui sera prochainement achevée est appelée à suppléer au fleuve.

Le Résident supérieur du Laos, M. Eutrope, a exposé à la commission permanente du Conseil les raisons qui ont motivé la décision du Gouvernement général. Il a indiqué que la construction du réseau routier, chaque jour plus étendu, et qui relie le Mékong, donc le Laos, à la côte de l'Annam et au chemin de fer Transindochinois par des communications transversales plus courtes que celles résultant de l'utilisation d'une seule voie fluviale, orientait naturellement l'activité économique des haut et moyen Laos vers le Tonkin et l'Annam et non plus seulement vers le Sud-Indochinois. Le commerce n'avait jusqu'alors pris, en suivant la voie du Mékong, cette dernière direction concurrentiellement avec celle du Siam que parce qu'il n'en existait pas d'autre.

Nous avons montré ici même, en donnant les statistiques du transit par la route de Savannakhek et par le téléférique d'une part et par la voie du Mékong d'autre part, que si les voies de terre entre le grand fleuve et la côte d'Annam facilitaient les relations entre les provinces limitrophes de l'Annam et du Laos, les principaux produits de ce pays comme l'étain continuaient à être transportés par la voie fluviale plus économique et la seule aboutissant à de grands marchés d'exportation, Pnom-penh et Saïgon.

La suppression des services fluviaux entre le bas Laos et Saïgon priverait en outre de tout débouché pratique possible vers la Cochinchine et le Cambodge une région riche en produits pour qui les prix de transport par camions automobiles sur une distance de 600 kil. représenteraient une charge intolérable.

On aura d'ailleurs une notion exacte de la précarité du réseau routier au Laos par le communiqué ci-dessous, daté de Vientiane le 30 mai, qui confirme toutes nos observations :

Un arrêté du Résident supérieur du Laos interdit la circulation des voitures automobiles de toute nature, jusqu'à nouvel avis, sur les routes ou les sections de routes ci-dessous désignées :

Routes coloniales : La route coloniale n° 7, section Muong-Souï à Xiengoun, à compter du 1^{er} juin 1936.

La route coloniale N° 15 de Thakhet à Savannkhet, à compter du 1^{er} juin 1936.

Routes locales : La route locale n° 4 de Xieng-Khouang à The-Xieng et Muong Man, à la route coloniale N° 13, à compter du 1^{er} juin 1936;

La route locale n° 5 de la route locale n° 4 à Lat Son, à compter du 1^{er} juin 1936;

La route locale n° 6 de Xieng Khouang à Muong Ngan, en totalité, à compter du 1^{er} juin 1936;

La route locale n° 7 de Thakhet à Naphao, à partir du 5 juin 1936.

La route locale n° 13 de Saravane à la route coloniale n° 13 par Muong Khong, Sedone à compter du 1^{er} juin 1936;

La route locale N° 16 de la route locale N° 13 à Attopeu par Paktou en totalité à partir du 1^{er} juin 1936;

La route locale n° 17 de la route coloniale n° 6 à la frontière du Tonkin, à compter du 1^{er} juin 1936;

Seules les voitures administratives sont admises à circuler pour les besoins du Service.

Des autorisations spéciales de circuler peuvent être exceptionnellement accordées par les Résidents, Chefs de province, après avis des Chefs de la subdivision des travaux publics, aux risques et périls des usagers.

Les contraventions au présent arrêté seront poursuivies conformément à l'article 53 de l'arrêté du 24 juin 1931 dit « Code de la route en Indochine ».

TERRITOIRE DE KOUANGTCHEOUWAN

Mesures de sécurité. — La province chinoise du Kouangtong s'étant récemment ralliée au Gouvernement de Nankin et celle du Kouangsi ayant refusé de s'y soumettre, un conflit a éclaté entre les deux provinces. Les troupes du Kouangsi ont pénétré dans la partie ouest du Kouangtong, au nord de Kouangtcheouwan, où sont arrivés un millier de réfugiés.

Pour parer à toute éventualité, un renfort de deux sections de troupes européennes a été embarqué sur le vapeur *Canton* à destination de Fort-Bayard.

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE

Le mouvement commercial. — Le mouvement commercial de nos établissements français dans l'Inde, qui se concentre presque exclusivement dans les deux ports de Pondichéry et de Karikal, s'est élevé, pendant l'année 1935, à la somme de 188.503.000 fr., dont 113.884.000 francs aux importations et 74 millions 619.000 francs aux exportations.

Au cours de la période correspondante de 1934, il avait atteint 223.613.000 fr. (104.282.000 francs aux importations et 119.331.000 aux exportations).

Il ressort de la comparaison de ces chiffres une diminution de 25.110.000 fr. par rapport à 1934, due surtout aux exportations des tissus.

La plus-value des importations porte notamment sur les tissus de soie, sur le coton.

Les opérations de sortie, qui sont, en 1935, en diminution très appréciable sur celles de 1934, ont subi des moins-values aussi sur les tissus.

L'exportation des arachides décortiquées, qui est une des principales marchandises dirigées sur la France, est en augmentation par rapport à celle de l'année 1934. Il en est de même des exportations des poissons secs, salés ou fumés et de celles de l'oignon.

La part de la France dans le mouvement commercial pendant l'année 1935 est de 23.202.000 francs, dont 5.805.000 fr. à l'importation et 17.397.000 francs à l'exportation.

Comparé à celui de l'année 1934 qui était de 20.835.000 fr., ce total présente une plus-value de 2.367.000 fr. (523.000 francs à l'entrée et de 1.844.000 fr. à la sortie).

Quant au mouvement général de la navigation pendant l'année 1935, les chiffres de jaugeage et ceux des valeurs des marchandises débarquées et embarquées sont légèrement supérieurs à ceux de la période correspondante de l'année 1934.

Les ports de Mahé et Yanaon ne sont desservis par aucun vapeur et ne reçoivent que des boutres ou des pirogues effectuant la navigation côtière; à Chandernagor, port fluvial sur l'Hougly, il n'existe aucune relation maritime directe avec l'extérieur. Aussi, ces établissements ne sont-ils pas compris dans les relevés du mouvement commercial de la colonie.

Un monument aux morts de la guerre. —

Pour commémorer le souvenir des fils de l'Inde française tombée durant la Grande Guerre 1914-1918, l'Administration en accord avec le Conseil général a décidé l'érection d'un monument sur l'une des places de Pondichéry.

L'Assemblée locale a inscrit au budget de 1936 un crédit de 5.000 roupies pour participation de la colonie à cette œuvre.

Par un arrêté en date du 14 janvier dernier, le Gouverneur a institué un comité composé d'anciens combattants et chargé de rechercher les ressources nécessaires pour la réalisation du projet voté par le Conseil général.

Un appel a été adressé aux Communes pour les amener à seconder les efforts du Comité.

Levant

PAYS DE MANDAT FRANÇAIS

Signature du protocole franco-syrien. —

Après de longues semaines de pourparlers et de négociations interrompues par de multiples circonstances dont il est inutile de rappeler ici le détail, la délégation syrienne ou Wafd et le mi-

ministère des Affaires étrangères se sont mis d'accord sur tous les points et ont élaboré le texte d'un traité préparant, mais n'accordant pas encore à la Syrie, l'indépendance. C'est la transition entre le régime du mandat et un régime futur d'alliance et d'amitié que règle le protocole élaboré par les soins de M. Pierre Viénot, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères. Celui-ci, que le cabinet actuel avait chargé de suivre les négociations avec le Wafd et de rédiger les textes consacrant les décisions prises, a exposé le 7 septembre, au Conseil des Ministres, les grandes lignes du protocole sur la base duquel doit être définitivement conclu un traité d'alliance et d'amitié entre France et Syrie, et a été autorisé par le gouvernement, qui l'a approuvé, à parapher ce texte. En conséquence, M. Viénot a, deux jours plus tard (9 septembre), mis sa signature au bas de ce protocole, au nom du gouvernement français, en présence du président du Conseil et du ministre principal des Affaires étrangères, M. Camille Chautemps, comme aussi des membres de la délégation syrienne.

Avant de procéder à cet acte, M. Viénot a prononcé une allocution dans laquelle il a débuté par rendre hommage aux membres du Wafd, et, en particulier, à son président Hachem bey Atassi, en qui il a salué « l'un des hommes d'Etat les plus remarquables de son pays » ; puis, au sujet du document même qu'il allait parapher, il s'est exprimé en ces termes :

Les textes substantiels qui traduisent notre accord et qui embrassent tous les aspects des futurs rapports entre la France et la Syrie sur les bases de complète liberté, souveraineté et indépendance, ont une haute signification.

Ces textes ouvrent la voie à la reconnaissance de la souveraineté de la Syrie par tous les Etats membres de la Société des Nations. Ils donnent ainsi une satisfaction éclatante aux légitimes aspirations du peuple syrien.

La reconnaissance internationale de ce statut consacrerait le succès de la mission de guide et de conseil dont la France avait été chargée par une décision internationale.

L'alliance franco-syrienne n'est d'ailleurs qu'une forme nouvelle de ces rapports traditionnels qui, depuis tant de siècles, unissent nos deux pays. Elle assurera, en même temps que la stabilité de la position de la Syrie sur le plan international où elle va désormais se trouver placée, le maintien de la collaboration française à la vie intellectuelle et économique du peuple syrien.

Le règlement, enfin, des délicats problèmes depuis longtemps posés sera, pour l'ensemble du monde arabe, une preuve tangible du souci apporté par la France à définir, sans arrière-pensée comme sans contrainte, les bases d'une collaboration confiante et féconde avec les populations dont elle a mission d'assurer l'avenir et de préparer les progrès.

Cette mission, le gouvernement qui signe aujourd'hui les préliminaires du traité franco-syrien, en a pleinement conscience. Les problèmes complexes que pose notre responsabilité de grande puissance étroitement et affectueusement liée à l'Islam feront l'objet de son examen le plus attentif. Le Gouvernement a le ferme espoir de trouver à ces problèmes, suivant les modalités différentes qu'impose la différence des situations, les solutions confiantes que nous inspirera tout naturellement la grande tradition libérale de la France, tradition dont les commandements ne s'arrêtent

pas, à nos yeux, aux limites de nos frontières métropolitaines (1).

Sans doute, entre la France et la Syrie, la tâche commune n'est-elle point encore achevée. Pour que les documents dont nous arrêtons aujourd'hui les termes et qui sont destinés à être soumis au Parlement syrien par le gouvernement issu de la prochaine consultation populaire puissent prendre leur plein effet, une mise en place de certains organes essentiels de l'Etat syrien et un transfert des responsabilités qui étaient jusqu'à présent les nôtres et que demain la Syrie assumera d'elle-même comme Etat souverain, est encore nécessaire.

Mais le fait même que nous soyons tombés d'accord sur le règlement de ces difficultés inhérentes à la création d'un Etat national me donne la pleine confiance que cette étape sera parcourue sans heurts. L'œuvre délicate qui nous reste à accomplir sera menée à bien, j'en suis sûr, par nous et par vous, dans une atmosphère d'entière et réciproque sympathie et d'amicale collaboration.

M. Pierre Viénot a terminé en offrant à l'Etat arabe de Syrie, dont il salue la renaissance avec une joie profonde, « les vœux de prospérité et de grandeur qu'inspire à la France l'amitié la plus sincère ».

Hachem bey Atassi a répondu par une allocution dont voici le passage essentiel :

Le protocole que nous venons de signer et qui couronne une longue série d'efforts sera dans l'histoire de Syrie une grande date, la date à laquelle la nation syrienne a retrouvé la France. Elle sera pour vous celle à laquelle la France a gagné l'âme d'un peuple.

... Dans les rapports entre individus comme dans les relations entre collectivités, entre nations, l'amitié est un bienfait de Dieu. Elle est la condition et la base de la Paix dont votre pays est, dans ce monde troublé, le champion et le soutien. Elle a des vertus qui la rendent capable de grandes et de nobles choses. Celle que vous nous donnez légitime notre fierté. Nous vous apportons la nôtre. Elle aura la place privilégiée dans le centre de rayonnement de la culture arabe sur les Marches de l'Orient. Nous souhaitons qu'elle justifie nos espérances.

Nous ne nous cachons pas, monsieur le ministre, qu'une ère de grand labeur et de lourdes responsabilités commence pour nous. Nous nous rendons compte qu'une tâche aussi difficile que noble nous attend. Formés à l'école de votre histoire, nous avons su nous montrer dignes de notre idéal. Nous ferons tout ce qui sera en notre pouvoir pour que, tout en restant fidèles à cet idéal, nous soyons à la hauteur de notre mission.

Le président de la délégation syrienne a ajouté être persuadé que « le transfert de vos responsabilités (de la France) à la jeune République arabe de Syrie sera rapidement mené à bien dans une atmosphère d'entière sympathie et d'amicale collaboration ».

C'est à la suite de ces paroles qu'ont été signés, puis scellés aux armes des deux pays, les deux exemplaires du protocole, dont notre prochain numéro donnera le texte intégral et commentera les dispositions.

(1) Il n'est pas inutile d'appeler l'attention sur cette phrase qui, nous ne savons pourquoi, a été omise par la plupart des journaux quotidiens et des revues spéciales. Nous l'avons tirée du numéro d'août-septembre de l'*Afrique française*, p. 430, et la reproduisons après en avoir contrôlé l'exactitude.

Le protocole franco-syrien à Genève. — Sans perdre de temps, M. Viénot a fait part au Conseil de la Société des Nations de l'accord intervenu. C'est le 26 septembre, à propos de la discussion du rapport de la Commission des Mandats, que le Sous-Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères a lu, au nom du gouvernement dont il fait partie, une déclaration rappelant les faits, bien connus de nos lecteurs, qui ont abouti à la rédaction, puis à la signature du protocole franco-syrien. Il a précisé que ce texte n'acquerra valeur définitive qu'après signature par des plénipotentiaires syriens tenant leur mandat du futur gouvernement constitutionnel ; puis il a ajouté :

Ce traité s'inspire dans ses traits essentiels, du traité anglo-irakien de 1930. Cependant, il comporte, en outre, des clauses par lesquelles la Syrie s'engage à garantir les autonomies existantes et à assurer l'égalité des droits des individus et de toutes les communautés. Aussi bien le régime nouveau est-il conçu comme ne devant entrer en vigueur qu'après l'admission de la Syrie à la Société des Nations, admission qui, d'après l'accord intervenu entre les deux parties, ne sera sollicitée que pour prendre effet trois ans après la ratification.

Le ministre turc des affaires étrangères, délégué de la Turquie au Conseil de la S.D.N., a aussitôt rappelé quelle est la situation particulière des populations du sandjak d'Alexandrette et exprimé l'espoir que les intérêts turcs y seront sauvegardés, comme aussi le statut des minorités sérieusement garanti. M. Viénot a répondu que le traité ménage les intérêts de la Turquie dans le sandjak d'Alexandrette, et que le futur Etat syrien deviendra l'héritier des obligations de la puissance mandataire.

Cette réponse a-t-elle paru suffisante au gouvernement turc ? Dans tous les cas, un article vraisemblablement inspiré, paru dans le journal *Djumhouriet* au début d'octobre, recommande au peuple turc de ne point se lancer dans la moindre aventure au sujet d'Antioche et d'Alexandrette, car cette aventure risquerait de donner lieu à des incidents regrettables ou de provoquer des complications allant à l'encontre de la solution désirée ; « le sort définitif d'Antioche et d'Alexandrette sera bien tel que le désirent les Turcs ».

Accueil fait au protocole en Syrie. — Tandis que la France, remplissant ses obligations à l'égard de la S.D.N., mettait le conseil de celle-ci au courant de l'accord intervenu entre elle-même, puissance mandataire, et le pays sous mandat, la Syrie saluait avec enthousiasme la signature du protocole du 9 septembre. Elle approuvait les paroles du président de la République, Méhémet Ali bey Abed, répondant aux félicitations du délégué général du Haut-Commissaire, M. Meyrier :

Cet accord, qui fixe les futurs rapports de la France et de la Syrie sur les bases de l'indépendance et de la souveraineté, qui prépare l'accès à la Société des Nations, donne satisfaction aux légitimes aspirations de la nation syrienne.

Cette opinion est également celle des membres du Wafd qui, avant de quitter Paris, le 17 septembre, ont déclaré :

Le mandat a été repoussé par les nationalistes syriens parce que cette tutelle, cette sujétion plus ou moins déclarée les blessaient ; le mandat disparu et l'alliance conclue, aucune cause de friction ne viendra troubler les rapports franco-syriens.

Quant au bloc nationaliste de Damas, il a dans un manifeste, invité la nation entière à « prouver, comme par le passé, qu'elle est digne de l'indépendance ». Puisse celle-ci, pour le faire, réaliser les paroles prononcées, au sujet des minorités qui résident en Syrie, par les deux membres du Wafd dont nous avons déjà reproduit plus haut une déclaration :

Les minorités religieuses et ethniques de Syrie seront désormais pleinement protégées non seulement par les textes constitutionnels qui leur sont relatifs, mais également par l'application même de la loi. Aucune discrimination n'est à craindre et ne sera tolérée ; il n'y a plus en Syrie que des Syriens heureux d'être devenus les alliés fidèles de la France.

Les félicitations d'Ibn-Saoud. — Le souverain wahabite de la Saoudia, Abdel Aziz ibn Saoud, s'est associé à la joie de la Syrie en lui envoyant un télégramme conçu en ces termes : « Nous félicitons la nation sœur pour l'accord franco-syrien, lui souhaitant bonheur et prospérité ».

La question libanaise. — A côté de la question syrienne, il existe (nos lecteurs le savent tous) une question libanaise. Le 9 septembre, M. Pierre Viénot dans l'allocution prononcée par lui avant la signature du protocole franco-syrien, a dit que « le gouvernement français se propose d'aborder prochainement l'examen des mêmes problèmes avec le Liban, appelé comme la Syrie à la souveraineté et à l'indépendance ». Un peu plus tard, devant le Conseil de la S.D.N., il a parlé « d'engager sans retard la négociation d'un accord analogue (au protocole franco-syrien) avec le gouvernement libanais ». Aussi le président de la République libanaise a-t-il été invité à faire connaître au gouvernement français son opinion propre et celle de son pays au sujet du traité avec la France et de la constitution libanaise.

De telles négociations ne sauraient être vues que d'un bon œil par les Syriens. Hachem bey Atassi n'a-t-il pas déclaré que les liens unissant les deux pays « sont si étroits et si anciens qu'ils dépassent le cadre de la collaboration économique » ? De leur côté, les deux membres du Wafd dont nous avons déjà cité plus haut quelques déclarations ont dit :

Nous nous proposons, lorsque le traité franco-libanais aura été signé, d'engager à notre tour des négociations avec le Liban. Nous désirons, en effet, arriver à réaliser la création d'une fédération entre les deux pays et instituer un organisme libano-syrien chargé de gérer l'ensemble des intérêts de toute nature qui, étroitement mêlés, souvent même

confondus, concernent, dans l'ordre économique, tout à la fois la Syrie et le Liban.

Le retour du comte de Martel. — Le protocole franco-syrien une fois signé, M. de Martel, qui avait participé à l'élaboration de cet instrument diplomatique et assisté à sa signature, n'avait plus qu'à regagner son poste. C'est ce qu'il a fait sans beaucoup tarder. Dès le 27 septembre, il est arrivé à Alep où il a été acclamé : puis il est rentré à Beyrouth, tôt après, par Damas, où, quelques jours plus tard, le Wafd, retour de Paris, a été acclamé au cours de fêtes qui ont duré jusqu'au 4 octobre.

PAYS DE MANDAT BRITANNIQUE ET IRAK

La lutte judéo-arabe en Palestine. — Pendant presque tout le mois d'août, Arabes et Israélites ont continué de se combattre comme ils l'avaient fait précédemment, les efforts pacificateurs du Haut-Commissaire britannique et de l'émir de Transjordanie n'ayant déterminé aucun apaisement. Dans les derniers jours du mois, on put toutefois avoir quelque raison d'espérer une détente ; le 26 août, en effet, après une longue et ardente discussion à laquelle assistèrent les représentants des principales organisations et des grands centres du pays (comme aussi les membres, retour de Londres, de la délégation arabe dont nous avons naguère annoncé le départ), le Comité suprême arabe décida d'inviter le général Nouri Pacha es Saïd, ministre iraki des affaires étrangères, à venir causer avec lui des conditions éventuelles d'une suspension des hostilités. Quelques jours auparavant, Nouri Pacha es-Saïd s'était rendu à Jérusalem et avait eu plusieurs conversations avec les principaux chefs arabes ; il avait repris les idées de l'émir Abdallah et envisagé comme possible un arrêt temporaire de la lutte, moyennant la suspension provisoire de l'immigration juive en attendant l'arrivée de la commission royale britannique dès maintenant constituée et l'annistie des prisonniers détenus dans le camp de Sarafand à la suite des derniers événements ; allait-il être plus heureux que Sir Arthur Wauchope et l'émir Abdallah et faire accepter sa médiation par le Comité suprême arabe ? le convaincre de renoncer aux actes de violence puisque le Gouvernement britannique ne se laissait pas intimider ? On put le croire le 30 août, en dépit d'incidents défavorables et malheureux, quand le Comité arabe suprême accepta, à l'unanimité, l'aide de l'Irak et des autres royaumes arabes pour sortir de l'impasse dans laquelle se trouvait la Palestine. Sans doute les actes de violence ne cessaient pas complètement ; mais on envisageait comme prochaine la fin de la grève déclenchée dès le 19 avril et comme possible le retour de jours meilleurs, si l'Angleterre consentait à tenir quelque compte des vœux des Arabes. Pour remplir sa mission, Nouri Pacha es-Saïd alla jusqu'à se rendre à Stanboul afin d'y

entretenir le roi Edouard VIII lors de son passage dans les eaux du Bosphore. Cependant, à en croire le *Times* du 2 septembre, les Juifs de Palestine envisageaient l'éventualité d'une restriction de l'immigration si la grève était terminée et si les violences cessaient, et le Dr Weizmann informait le secrétaire d'Etat pour les Colonies que l'Agence israélite était disposée à participer à une conférence judéo-arabe sous le contrôle du gouvernement de Sa Majesté.

Alors qu'une détente se préparait ainsi, on ne fut pas peu surpris de lire une lettre écrite par M. Ormsby-Gore au Dr Weizmann et remettant tout en question. Aucune proposition (y déclarait le ministre des Colonies) n'a été acceptée par Sir Arthur Wauchope ou par le gouvernement britannique ; le Haut-Commissaire n'a nullement autorisé Nouri pacha es-Saïd à donner au Comité suprême arabe des assurances au sujet de mesures (la suspension de l'immigration juive, par exemple) à prendre après la suspension des troubles ; aucune promesse n'a été faite au ministre iraki au sujet ni de l'arrêt de l'immigration israélite, ni même de sa propre position comme médiateur dans les affaires de Palestine.

A quoi tient la publication d'une telle lettre ? A la réception d'un memorandum adressé par la Conférence Chrétienne d'Amérique à M. Baldwin et lui demandant, au nom de l'honneur chrétien, de tenir la promesse faite par l'Angleterre au peuple israélite et aux nations (2 septembre) ? à la pression des Israélites ? à la gravité de la situation en Palestine ? Dans une intéressante lettre de Londres qu'il a publiée le 9 septembre, le *Journal de Genève* écrivait :

Il est certain que les Juifs sont très puissants en Grande-Bretagne dans tous les domaines, politique aussi bien que commercial, industriel et financier. Il est à peu près certain également que les Juifs de New-York et du reste de l'Amérique n'ont pas été sans rappeler au gouvernement britannique la déclaration Balfour de 1917, ni même que l'établissement d'un foyer national juif fut l'une des conditions de l'entrée en guerre des Etats-Unis aux côtés des Alliés. Il se peut donc que les dirigeants anglais aient été mis en demeure de soutenir les Israélites au moment où ils allaient trouver une formule de compromis avec les Arabes pour faciliter la tâche de la Commission royale d'enquête qu'ils doivent envoyer en Palestine.

Précisément un « livre blanc » relatif aux affaires de Palestine était alors sur le point de paraître. On y lisait que le Gouvernement britannique ne saurait tolérer plus longtemps la campagne et les menaces de violences par lesquelles les chefs arabes s'efforcent d'influencer la politique du gouvernement de Londres ; que les événements survenus en Palestine avaient causé un grave préjudice économique à la population ; qu'il fallait donc prendre vite et effectivement les mesures capables de mettre fin aux désordres dans le plus bref délai possible. Ce sont les conclusions de ce « livre blanc », publié le 7 septembre, qu'a par avance adoptées et qu'a confirmées et précisées le gouver-

nément un peu plus tard ; alors furent décidés le renforcement, par l'envoi d'effectifs considérables, des troupes britanniques cantonnées en Palestine et la nomination du lieutenant général J.-D. Dill, directeur général des opérations militaires au ministère de la Guerre, comme chef suprême des cinq brigades que, sous ses ordres, commandera le major général Armitage en qualité de général de division.

Ces résolutions provoquèrent naturellement une vive satisfaction parmi les Juifs, et une douloureuse surprise parmi les Arabes, dont les chefs escomptaient la médiation, officielle ou officieuse, de tel ou tel de leurs coreligionnaires. Ces derniers recommandèrent toutefois le calme à leurs partisans, et, s'ils ne purent empêcher tout acte de violence, arrivèrent cependant à en réduire le nombre et la gravité ; mais ils ne dissimulèrent pas la crainte que leur inspirait la décision britannique, qui devait (disaient-ils) jeter leurs concitoyens dans un profond désespoir. Et, de fait, certains attentats — telle la tentative d'assassinat de deux fonctionnaires britanniques le 7 septembre, qu'avait précédé un petit engagement entre les troupes anglaises et les Arabes près de Tulkarem (5 septembre) et que suivirent bientôt des affaires aussi graves, sinon plus encore — démontrèrent l'exactitude de leurs prévisions. En vain le gouvernement de Sa Majesté ou, plus exactement, le Colonial Office publia-t-il, le 8, une longue « déclaration de politique » ou plutôt un réquisitoire contre les Arabes, qu'il terminait par l'expression de son regret de se voir contraint de prendre des mesures de rigueur alors qu'il eût toujours souhaité cultiver l'amitié du peuple musulman, les Arabes ne retinrent de cet exposé qu'un fait : celui de la toute prochaine venue de nouvelles troupes anglaises dans leur pays, en déduisirent le maintien des errements qu'ils voulaient voir cesser et entrèrent alors dans une irritation plus grande encore qu'auparavant. Ainsi la tension s'accroissait chaque jour davantage, comme le prouvaient des incidents et même des engagements répétés. Une conférence de Sir Arthur Wauchope et des membres du Comité arabe suprême, le 12 septembre, ne fit que prouver la divergence des points de vue ; en réponse aux propositions du Haut-Commissaire britannique, les chefs arabes déclinerent, en effet, toute responsabilité dans les événements actuels, proclamèrent leur méfiance vis-à-vis de la commission d'enquête, demandèrent à nouveau l'intervention des souverains arabes, et surtout la médiation de Noury pacha es-Saïd, qui leur semblait la meilleure solution à la crise ; son acceptation serait, dirent-ils, la meilleure preuve des bonnes intentions dont le gouvernement britannique se déclarait animé envers les Arabes. Tôt après, les autorités britanniques de Jérusalem interdisaient au Conseil suprême arabe de tenir une réunion publique dans laquelle devait être discutée l'opportunité d'une grève de protestation contre l'arrivée des trou-

pes anglaises, et le tribunal prononçait pour la première fois la peine capitale contre deux Arabes coupables d'avoir attaqué en août un convoi et des troupes sur la route de Caïffa à Jérusalem. Mais rien ne pouvait empêcher les Arabes de s'attaquer, soit aux Juifs, soit aux Britanniques, par tout le territoire palestinien, et en particulier dans ce « triangle de la terreur » suivant le mot du *Daily Telegraph*, qu'était devenue la région d'Acre et de Fawzi Kaouji.

L'état de siège. — Tandis que se succédaient les lancements de bombes, les actes de sabotage sur les voies ferrées, etc., le général Dill arrivait en Palestine, et les troupes venues du camp d'Aldershot y débarquaient successivement. Elles y étaient bientôt réparties de la manière suivante : 1^{re} division à Jérusalem, où se trouvaient aussi le général Dill et son état-major ; 3^e brigade d'infanterie dans la région de Jérusalem ; 2^e brigade d'infanterie dans la région de Jaffa ; 5^e division à Caïffa, dont la 15^e brigade d'infanterie occupait la région, tandis que la 16^e brigade d'infanterie était établie dans la région de Naplouse. Puis les opérations de répression commençaient. Au lieu d'attendre les attaques des Arabes, les troupes britanniques se mirent dès lors à devancer les coups de leurs adversaires, à prévenir leurs attaques et agirent ainsi avec une réelle efficacité, leur prouvant la supériorité qu'elles devaient à leur armement, à leurs autos, à leurs avions. Mais, si déprimés qu'ils pussent être, les Arabes ne se découragèrent pas ; ils continuèrent à lutter désespérément (l'engagement de Safard en fournit la preuve), refusèrent également de suspendre la grève décrétée depuis tant de semaines par leurs chefs, si bien que le gouvernement britannique se décida à proclamer la loi martiale, l'état de siège par toute l'étendue de la Palestine (30 septembre), sans toutefois l'appliquer uniformément. Les résultats de cette mesure ne tardèrent pas à se faire sentir ; en dépit de quelques coups de main dus à des exaltés ou à des désespérés, les Arabes se rendirent très vite compte de l'impossibilité où ils étaient de résister aux forces militaires de toute nature et se résolurent à prêter l'oreille à toute démarche qui permettrait de terminer honorablement le conflit. Nous dirons, dans notre prochain numéro, quelle fut cette démarche.

L'enquête de la Commission royale. — Sir Arthur Wauchope avait, dans la mesure de ses moyens, préparé cette détente en publiant dès le 21 septembre un avis invitant toutes les associations et groupements, comme aussi les individualités désireuses de déposer devant la Commission d'enquête, à noter par écrit les principaux points de leurs dépositions. Il avait en même temps rappelé sur quels points la Commission devait faire porter son enquête, à savoir : les causes des événements actuels ; — la manière dont ont été remplies les obligations imposées

par le Mandat à l'Angleterre vis-à-vis des Arabes et vis-à-vis des Juifs ; — les griefs respectifs des Arabes et des Juifs.

Sir Samuel Hoare à Caïffa. — Le soin avec lequel les journaux britanniques ont réduit la portée de la visite du Premier Lord de l'Amirauté à Caïffa mérite d'être souligné. C'est uniquement pour des raisons de service, a dit le *Times*, que Sir Samuel Hoare s'est rendu de Malte à Caïffa à bord du vaisseau *Arethusa*, pour y inspecter les unités navales qui y stationnent; sa venue n'a pour objet que l'étude de questions de défense navale et n'a aucune importance politique. La preuve qu'on en a donnée, le fait que Sir Samuel Hoare n'a pas été à Jérusalem, n'est nullement péremptoire et on est en droit de penser que cette visite de plusieurs vaisseaux de guerre n'a nullement empêché le Premier Lord de l'Amirauté de conférer avec le contre-amiral commandant la troisième escadre et avec le Commissaire de district sur la coopération éventuelle de la marine britannique à la répression de la résistance.

Les Bédouins et l'enseignement. — Le gouvernement palestinien s'efforce, si peu importants que soient, au dire de certains journaux arabes, les crédits affectés à l'enseignement primaire, de développer l'instruction parmi les Bédouins de Beer Seba. Mais cette diffusion de l'instruction, même simplement élémentaire, ne va pas sans entraîner quelques conséquences inévitables. Au dire du journal *Al Lewa*, les élèves de l'école gouvernementale de Beer Seba s'habituent à une vie confortable qui est incompatible avec la rude et dure existence des Bédouins, et certains d'entre eux ont refusé de retourner dans leurs village parce qu'il ne pouvaient plus supporter la saleté qui règne dans la maison paternelle.

Liaison téléphonique entre la Palestine et l'Irak. — Le 2 septembre 1935 a été inaugurée officiellement la ligne téléphonique reliant la Palestine et l'Irak. Construite après l'achèvement du réseau interurbain entre les deux pays, cette ligne avait, lors des premiers essais de communication entre Jérusalem et Bagdad, fonctionné de façon très satisfaisante. Grâce à elle, les territoires sous mandat français peuvent maintenant se mettre en relations avec l'Irak en utilisant le réseau palestinien (qui passe par Jérusalem et Amman).

TURQUIE

Répercussions du protocole franco-syrien. — Aussitôt averti de la signature du protocole franco-syrien du 9 septembre, le ministre des affaires étrangères, M. Rustu Aras, a fait aux journalistes de Stamboul, qui lui demandaient ce qu'il convenait de penser de cet accord, la déclaration suivante :

Nous ne possédons pas de données sur sa teneur; nous

sommes, en principe, très satisfaits de sa conclusion, car la nouvelle que la Syrie sera dotée d'un régime similaire à celui de l'Irak ne peut que nous réjouir.

Il ne semble pas que les indications fournies par M. Pierre Viénot au conseil de la S. D. N. aient modifié la façon de voir du gouvernement turc, et les paroles prononcées par M. Rustu Aras à Genève le 26 septembre ont été surtout dites pour marquer l'intérêt constant porté par Ankara aux populations turques du sandjak d'Alexandrette.

Un pacte d'assistance mutuelle. Les journaux turcs des derniers jours d'août ont annoncé la prochaine arrivée à Ankara du ministre irakien des affaires étrangères. Le but de ce voyage serait la préparation d'un pacte quadripartite d'assistance mutuelle entre l'Irak, l'Iran, l'Afghanistan et la Turquie. On sait qu'un pacte de non-agression a déjà été conclu entre les ministres de Turquie, d'Irak, d'Iran et d'Afghanistan et paraphé à Genève; la signature de cet instrument diplomatique doit avoir lieu à Ankara cet automne après le retour du président de la République turque et des ministres dans la capitale, et peut-être le pacte d'assistance mutuelle pourrait-il être conclu en même temps.

Vers la signature d'un traité d'amitié avec l'Égypte. — La presse turque annonce comme très proche la signature d'un traité d'amitié égypto-turc dont les clauses ont été longuement négociées au cours des années antérieures. Cet accord doit, dit-on, régler la question de la nationalité des membres de la famille royale égyptienne résidant en Turquie, comme aussi fixer de façon définitive le statut des sujets turcs établis en Égypte.

Un traité anglo-turc de clearing. — Le 2 septembre a été signé à Londres, au Foreign Office, un traité de clearing aux termes duquel tous les échanges commerciaux entre Angleterre et Turquie seront désormais effectués par l'intermédiaire de leur banque d'Etat. Soixante-dix pour cent des paiements faits à la Banque d'Angleterre lors de l'exportation de produits vers la Turquie, seront réservés à l'amortissement des crédits britanniques gelés en Turquie et dont le montant est actuellement d'un million de livres sterling.

Précisions sur le régime étatiste. — Les journaux turcs ont annoncé au milieu de mai une modification de l'article du statut organique de la Constitution turque spécifiant que la République est le régime de la Turquie. Cette modification, qu'a consacrée un texte voté par la Grande Assemblée nationale, a été introduite afin de préciser la forme étatiste de la contrée, qui doit être « républicaine, populiste, étatiste, laïque, nationaliste, révolutionnaire »; elle a pour conséquence de tenir pour dirigé contre l'Etat et le statut organique tout geste contraire, non seulement à l'esprit républicain, mais aussi à ces six principes.

POSSESSIONS ITALIENNES DE LA MER ÉGÉE

L'œuvre italienne à Rhodes. — Il y aurait beaucoup à dire sur les travaux menés à bien, dans la grande île de Rhodes, par l'administration italienne. Nombre d'entre eux constituent d'incontestables réussites, et l'intensification de la culture, le reboisement, la création d'un réseau routier, l'exhumation des antiques cités de Camiros et de Jalissos, chantées par Homère, constituent d'indéniables réussites faisant un très grand honneur à ceux qui les ont entreprises. Ces véritables bienfaits ne suffisent pas, toutefois, à réconcilier la population indigène avec la domination italienne ; ses aspirations helléniques et ses convictions orthodoxes l'en éloignent au contraire et l'amènent à subir, sans y donner la moindre adhésion intime, une emprise que l'église catholique et l'école travaillent à rendre chaque jour plus forte. Si, à cet égard, les journaux d'Athènes sont suspects, on ne saurait accuser de partialité des étrangers, tel le Suisse qui, dans le *Journal de Genève* du 9 septembre dernier, a tenu à rappeler que la civilisation matérielle n'est pas la seule dont doive s'occuper le visiteur de Rhodes et qu'il a le devoir de se soucier des sentiments religieux, intellectuels et moraux des indigènes du pays.

Faut-il vraiment (demande M. Samuel Baud-Bovy) exalter une collaboration dont le seul but est d'italianiser et de convertir une population foncièrement grecque et orthodoxe quand cette population, malgré l'assujettissement où la tenaient les Turcs, avait réussi à atteindre un haut degré de culture, dont témoignent éloquemment les somptueuses broderies de Rhodes, que se disputent aujourd'hui les collectionneurs, et des chants populaires qui sont parmi les plus beaux et les plus purs de tout le monde grec ?... Quant aux sentiments des Rhodiens contraints de saluer chaque jour, au coucher du soleil, les couleurs italiennes hissées sur le palais du Gouvernement, ... ils sont exactement ceux des bourgeois d'Altdorf obligés de rendre hommage au chapeau de Gessler.

Ce témoignage méritait d'être cité à titre documentaire, car M. Samuel Baud-Bovy a vécu des mois entiers dans l'île de Rhodes et, parlant leur langue, est entré en contact avec ses paysans.

ARABIE

Un discours panislamique du roi Ibn Saoud.

— Le 3 mars, le roi du Hedjaz a donné à La Mecque, en l'honneur des personnalités du monde islamique venues aux Lieux Saints en pèlerinage, un grand banquet de 600 couverts à l'issue duquel il a prononcé un discours dans lequel il a préconisé la réalisation de l'harmonie panislamique. C'est (a-t-il dit) un des nombreux buts visés par le pèlerinage ; les peuples musulmans y doivent tendre, comme ils doivent, conformément aux principes coraniques, travailler à faire régner l'union entre eux tous.

Ce discours du roi de l'Arabie Saoudieh a été traduit en hindoustani.

Les orateurs qui lui ont répondu se sont plu,

tous, à exalter la parfaite organisation de l'administration du pays, comme aussi la sécurité qui règne aujourd'hui dans les terres saintes de l'Islam, sous un régime qu'ils ont en plein accord qualifié de « bénédiction de Dieu ».

Extrême-Orient**CHINE**

Soumission du Sud. — Le gouvernement de Nankin a eu finalement raison de l'opposition sudiste, non point par la force armée, mais par le système du marchandage qui est dans la manière chinoise.

Quand Chang Kai Shek se rendit maître de Canton pacifiquement, par tractations savantes, il essaya de gagner à sa cause les deux chefs du Kouangsi en leur offrant des postes avantageux, dispensateurs de prestige plus que de pouvoir réel. Les généraux Li Tsong Jen et Paï Chong Si répondirent à cette offre par un acte d'hostilité : ils établirent un gouvernement insurrectionnel. Avec le sentiment de sa force, accrue par la possession de Canton, Chang Kai Shek pria l'adversaire de se montrer accommodant. Celui-ci, dans sa réponse, eut soin de marquer le même esprit de conciliation, prenant un ton de fausse humilité en remerciant le chef du pouvoir central des ménagements dont on usait vis-à-vis d'eux, mais, ayant vainement demandé une définition de la politique nationale, telle que l'entendait Nankin, ils constituèrent le 20 août une dictature militaire de sept membres, et la 19^e armée cantonaise — fameuse depuis sa lutte en 1931 contre les Japonais à Changhai, — s'étant ralliée aux insurgés, alla occuper l'Ouest du Kouangtong, à 100 kilomètres de la frontière tonkinoise.

Un ultimatum, lancé par Nankin, loin d'interrompre les palabres, fut suivi de l'arrivée chez les insurgés de nouveaux négociateurs.

Pour la première fois, le Kouangsi formula ses prétentions.

Ce qu'il voulait, c'était pour son chef, Li Tsong Jen, le titre de haut commissaire pacificateur ; c'était ensuite une « action de masses » antijaponaise ; et c'était, en vue de la préparation de ce mouvement, l'enrôlement de la 19^e armée dans les forces régulières. Nankin n'admit pas que son autorité pût être confiée à celui qui, quelle que soit la portée de l'accord, restera son ennemi ; et le gouvernement central, très circonspect en politique extérieure, ne tint pas compte de la proposition d'ouvrir des hostilités contre le Japon.

Alors les événements se précipitent. Le Kouangsi s'appête à attaquer le Kouangtong, rangé maintenant sous la bannière de l'autorité

centrale ; il se prépare à occuper les points stratégiques de la frontière Yunnan-Koueitchou-Houan. Une assemblée populaire est convoquée qui prendra les décisions suprêmes. Mais les tractations continuent. Enfin, le 15 septembre, au plus fort de la tension, elles aboutissent. Chang Kai Shek cède ; il nommera Li Tsong Jen pacificateur du Kouangsi, haut-commissaire du gouvernement central ; Pai Tchong Si quittera la province, mais ce sera pour aller siéger au Conseil supérieur militaire. La 19^e armée fera les frais de l'accord. Elle sera dissoute ; ses huit divisions se fondront dans l'armée provinciale tandis que son chef, le valeureux Tsai, ira en exil à Hongkong.

On comprend que Nankin n'ait pu accepter l'existence d'une formation autonome sur un territoire soumis, dans cette province du Kouang-tong dont on escompte les richesses, le développement économique, accéléré par l'achèvement du chemin de fer qui relie la métropole méridionale au Fleuve Bleu. Mais, en cette circonstance, Chang Kai Shek a montré surtout son désir de ménager le Japon. Le bruit s'accrédite, en effet, que la suppression de la 19^e armée a été décidée à la demande de Tokio, justement ému par l'assassinat, le 3 septembre, à Pakhoi, d'un ressortissant nippon. Suivant l'enquête, le meurtre avait été commis par des soldats de cette armée indépendante. Le gouvernement japonais tint Nankin pour responsable, le Kouang-tong étant désormais placé sous l'autorité centrale.

Ainsi le dernier rempart sudiste est tombé avec la soumission du Kouangsi. Il a entraîné dans la ruine ce « conseil politique du Sud-Ouest », organe souverain qui, depuis une dizaine d'années, dirigeait la politique d'opposition à Nankin.

L'aide financière aux entreprises. — Il y a intérêt à suivre l'activité de la « China Development Finance Corporation » dont il a déjà été question ici (n^o de septembre-octobre 1934, p. 277).

Rappelons que cet organisme a été fondé au mois de mai 1934 par M. T. V. Soong, ancien ministre des finances, dans le but d'aider les entreprises commerciales et industrielles publiques ou privées qui demandent des crédits à long terme. Institutions gouvernementales et banques chinoises ou étrangères sont appelées à collaborer à cette œuvre. Le capital de la « China Développement Finance Corporation » est de dix millions de dollars chinois (environ 50 millions de francs) entièrement souscrit et divisé en un million d'actions de dix dollars. Le dividende est fixé à 7 %.

On voit le but de la Corporation ; il s'agit de canaliser l'afflux des capitaux vers les affaires jugées saines. C'est un rôle d'intermédiaire. Il est procédé à l'examen des affaires proposées, et, si l'avis est favorable, le concours financier est accordé. Le fait d'obtenir des capitaux par cette entremise est une preuve des garanties de

sérieux et de solidité offertes par les entreprises qui ont réclamé l'aide de la Corporation.

Celle-ci a obtenu jusqu'ici des résultats satisfaisants. Le bilan de 1934, s'élevant à 12.555.000 dollars, montre un bénéfice de 587.558 dollars. Celui de 1935, s'élevant à 14.800.000, indique un bénéfice de 1.200.000 dollars. Déjà le bilan du premier semestre de 1936 annonce un bénéfice de 1.230.250 dollars.

Au cours de cette dernière période, l'activité de la Société a ainsi doublé. Elle a porté, en grande partie, sur le développement des lignes de chemins de fer. En collaboration avec la « British and Chinese Corporation » et le ministère des chemins de fer, un emprunt de 1.100.000 livres sterling pour l'achèvement de la ligne ferrée Changhai-Hangtcheou-Ningpo a été conclu. En outre, la Société a commencé des négociations en vue de la construction du chemin de fer Tchengtou-Tchongking (Setchoan) avec une participation financière et technique française.

Au nombre des autres activités de la « China Development Finance Corporation », il faut citer un emprunt de cinq millions de dollars pour l'extension du réseau radiophonique et télégraphique ; un emprunt de 104.000 livres pour la construction d'une centrale et d'une usine de distribution d'eau à Nanchang (Kiangsi).

La Corporation ne participe pas seulement aux affaires d'Etat. Elle s'intéresse toujours plus largement au développement des industries privées sous forme de crédits à long terme.

Ainsi cet organisme, en dirigeant les capitaux vers les affaires utiles, viables, normalement constituées, contrôle en quelque sorte l'effort de rénovation économique en Chine.

L'inspection des usines. — Un accord est intervenu entre la municipalité de la concession internationale de Changhai et la municipalité du Plus Grand Changhai au sujet de l'inspection des usines dans le Settlement.

La question était depuis longtemps en suspens. Du côté chinois, on reprochait aux autorités étrangères de s'opposer à l'application des lois sociales élaborées par le gouvernement Kouomintang. Du côté européen, on prétendait que les règlements concernant le travail, inspirés des législations occidentales, n'étaient pas strictement adaptés aux conditions d'existence de l'ouvrier indigène et que, d'ailleurs, ils n'étaient pas observés en territoire chinois.

Ainsi qu'on l'a remarqué, quand les gouvernants de ce pays, encore inorganisé, non unifié, insistent pour que les étrangers respectent leurs lois dans les concessions, ce n'est pas dans un autre but que de s'immiscer dans une administration considérée comme portant atteinte à la souveraineté nationale. « L'inspection des usines paraît un excellent moyen, a-t-on remarqué, de s'emparer d'attributions qui ne doivent appartenir qu'aux autorités des concessions. » Cependant, par esprit de bonne volonté et de bonne

entente, satisfaction a été donnée aux Chinois. Le Settlement international de Changhai a décidé d'assurer l'application des lois sociales chinoises mises en vigueur sur l'ensemble du territoire. L'inspection des usines sera confiée à une commission mixte dont la moitié des membres sera désignée par les autorités de la concession internationale et l'autre moitié par le gouvernement chinois.

Dans le sein de cette commission mixte des discussions sont à prévoir, si la représentation étrangère émet des doutes sur l'application entière ou partielle d'une loi de protection ouvrière. On ne pourra pas s'en tenir aux affirmations chinoises. Il faudra faire des enquêtes sur place, à moins que, devant les difficultés soulevées, on ne se contente de visiter des « usines modèles » facilement accessibles, ainsi que l'ont fait les envoyés de la Société des Nations.

L'accord, approuvé par le gouvernement central, est entré en vigueur le 1^{er} juillet. Il aura une durée de trois ans et pourra être dénoncé par l'un ou l'autre des signataires avec préavis d'un an.

Le retour à Confucius. — Depuis que la Chine est en république, la fête de la naissance de Confucius, le 27 août, n'était plus célébrée. Un décret de 1935 rend obligatoire la commémoration de cet anniversaire. La cérémonie a revêtu cette année, selon les villes, la forme d'un sacrifice avec oblations et victimes devant la tablette de Confucius, ou celle d'une solennité commémorative avec discours et triple prostration devant le portrait du Sage.

Inspirés sans doute par les autorités civiles, les journaux ont insisté sur le besoin de revenir non seulement au culte de Confucius, mais à sa morale. D'autre part, les propagandistes du néo-confucianisme inclus dans la doctrine de la « Vie Nouvelle » s'efforcent, avec les encouragements de Chang Kai Shek, de substituer aux catéchismes laïques du Kouomintang, dont l'utilitarisme et le terre à terre étaient à peine relevés par l'esprit raciste de Sun Yat Sen, les livres scolaires qui autrefois transmettaient la pensée de Confucius.

Ainsi que l'observe le rédacteur de l'Agence Fides, la Chine aspire à un idéal plus élevé, « et l'on essaie d'alimenter cet idéal par la doctrine de celui qu'on a appelé *le maître de tous les siècles* ».

Bientôt les élèves de toutes les écoles des provinces relevant de Nankin auront entre les mains les livres de Confucius commentés selon les nécessités de l'heure présente.

Population d'Anking. — En rendant compte dans notre numéro de novembre 1935 (p. 312), de l'ouvrage de M. John Shryock sur les temples d'Anking, nous avons signalé quelle différence existait entre le chiffre de population attribué par cet auteur à la capitale du Ngan-hoei, et le nombre d'habitants que lui donne le R. P. Joïon ;

de 40.000 à 110.000 âmes, il y a un écart. Le R. P. Arconada, professeur à Zi-ka-wei et membre de la mission de Nganking ou Anking, attribue, lui, « plus de 111.000 habitants » à cette ville, qui est une escale pour les barques circulant sur le fleuve Yangtsé entre Changhai et Hankéou, et qui est aussi une escale pour les hydravions desservant quotidiennement les mêmes localités. Comme le R. P. Joïon dans la troisième édition de sa *Géographie de la Chine*, M. Norton donne, dans *Our Modern World* (Changhai, 1931), une population de 111.000 âmes à Anking. Tenons donc pour vrai ce dernier chiffre, qui est sûrement le plus proche de la vérité.

Les Etrangers au Mandchoukouo. — A l'occasion de la mise en vigueur du traité japono-mandchou relatif à l'abolition graduelle du régime d'exterritorialité, M. Chang, ministre des Affaires étrangères du Mandchoukouo, a fait, le 1^{er} juillet, une déclaration intéressant la situation des ressortissants étrangers établis dans ce pays. En voici les principaux passages :

... Lors de sa fondation, le Mandchoukouo a fait connaître, aussi bien dans sa déclaration que dans les communications qu'il a adressées aux gouvernements étrangers, qu'il entendait respecter, conformément aux principes du droit des gens et à la coutume internationale, les droits et intérêts dont ces pays jouissaient alors, aux termes de traités ou de conventions conclus avec la Chine.

Il y a déjà plus de quatre ans que mon pays a, lors de sa fondation, notifié cette déclaration. Cependant, à l'exception d'un très petit nombre d'Etats, les pays étrangers n'ont pas cru devoir répondre. Ces communications étant demeurées unilatérales, les pays étrangers qui ont gardé le silence n'ont aucun titre à se prévaloir de droits quelconques. Il n'y a pas de raison de faire, en territoire mandchou, aux ressortissants de pays qui jouissent en Chine de l'exterritorialité, une situation différente de celle des pays qui ne bénéficient pas de ce privilège. Mon pays est devenu un Etat indépendant. Dans ces conditions, la situation des ressortissants de ces pays au Mandchoukouo ne peut être réglée que par sa législation nationale; ces ressortissants étrangers sont donc tenus, en ce qui concerne leur accès en territoire mandchou, leurs déplacements, leur commerce, etc., de se conformer aux limitations établies ou à établir par la loi nationale du Mandchoukouo. Toutefois, jusqu'à présent, en vue de leur épargner un changement trop brusque de situation, nous avons continué à accorder en fait aux ressortissants des pays étrangers jouissant du privilège de l'exterritorialité en Chine, un traitement de bienveillance leur permettant de bénéficier de cette juridiction.

Maintenant que plusieurs années se sont écoulées depuis la fondation du Mandchoukouo, que ses fondements sont devenus plus solides, que toutes ses organisations se sont perfectionnées, et surtout que le Japon (bien qu'il jouisse de la juridiction d'exterritorialité en vertu du protocole japono-mandchou signé la première année de Baido (1932), que ses ressortissants habitant le Mandchoukouo soient en très grand nombre et que ses capitaux investis dans le pays atteignent des sommes énormes) a consenti, pour aider au développement de notre pays, à abolir volontairement et gratuitement ce privilège, nous ne voyons pas la nécessité de maintenir, en faveur de certains pays étrangers, un traitement d'exception qui constituerait un obstacle à l'administration du royaume. Nous avons donc décidé d'abolir gra-

duellement le régime ancien. Mais il va de soi que le plus grand esprit de conciliation présidera à la mise en application de cette décision.

Je tiens à ajouter à cette occasion que mon pays serait désireux de conclure avec tous les pays intéressés, autres que le Japon, des arrangements concernant la situation de leurs ressortissants établis au Mandchoukouo, en conformité avec les principes de justice et d'égalité, et qu'il est prêt à entamer avec eux toutes négociations tendant à ce résultat.

Ce dernier appel n'a guère été entendu, sauf par l'Allemagne, qui a conclu avec le Mandchoukouo la convention basée sur un système de troc dont nous avons indiqué les caractéristiques. Cette convention a d'ailleurs ouvert la voie à d'autres affaires. Ainsi les Compagnies d'assurances à capitaux allemands montrent de l'activité. Les autres pays étrangers ne semblent pas devoir encore imiter l'Allemagne. Certains même se détournent du Mandchoukouo, à en croire les informations de presse japonaise. Des entreprises anglaise, américaine, tchéco-slovaque auraient quitté Mounkden et Harbin. L'activité japonaise dans tous les domaines expliquerait ces départs. Le journal *Nichi-Nichi*, dans son numéro du 28 mai, remarquait que l'intérêt montré par les étrangers paraissait s'être sensiblement refroidi.

Notons qu'avant la naissance du Mandchoukouo, en 1931, le montant des investissements étrangers en Mandchourie s'élevait à 670.200.000 yen, y compris 590 millions de capitaux russes.

JAPON

L'Ambassade de France. — M. Albert Kammerer, qui a succédé à M. Fernand Pila comme ambassadeur de France au Japon, a pris possession de son poste à la fin du mois de juin.

Le nouvel ambassadeur fut consul suppléant à Changhaï de 1905 à 1906. Après un court passage au consulat de Hankéou, il remplit les fonctions de commissaire du gouvernement à Oudjda. Chef adjoint du cabinet du ministre des Affaires étrangères pendant la guerre, puis chef de bureau à la sous-direction d'Europe, il était sous-directeur d'Asie quand le gouvernement lui confia le secrétariat général de la délégation française à la Conférence de Washington. Délégué à la Caisse de la Dette égyptienne en 1922, ministre à La Haye en 1928, ambassadeur à Rio de Janeiro en 1931, à Ankara ensuite, M. Kammerer quitta ce dernier poste pour aller à Tokio.

Atteint par la limite d'âge, M. Kammerer a été remplacé à Tokio, quatre mois plus tard, par M. Arsène Henry, ministre de France à Copenhague.

Les thèses du Japon à la Conférence navale. — Dans un travail publié par la *Revue des Deux-Mondes* sur « l'Échec de la Conférence navale » (1^{er} février 1936, p. 516-529), M. René La Bruyère a résumé en quelques lignes précises les de-

mandes du Japon. Nos lecteurs auront plaisir à prendre connaissance de son exposé ; le voici :

Le Japon désire rester maître en Extrême-Orient et s'y cantonner dans une défensive farouche, il veut éviter d'être attaqué chez lui, spécialement par les États-Unis. Il demande donc la suppression de tous les navires qu'il qualifie d'offensifs, c'est-à-dire des bâtiments de ligne de gros tonnage, des croiseurs de 10.000 tonnes et surtout des navires porte-avions qui peuvent transporter aux alentours des îles japonaises l'attaque aérienne de l'Amérique. Le Japon estime dans son propre intérêt que le but d'une flotte est avant tout de défendre les côtes de son pays, et il voudrait non seulement que le plafond commun du tonnage fût aussi bas que possible, mais encore que les flottes fussent exclusivement composées de petits bâtiments, croiseurs, destroyers, sous-marins, etc...

Condamnation des mutins de février. —

Le Conseil de guerre qui jugea les séditionnaires militaires du 26 février, soit 19 officiers, 3 élèves officiers, 91 sous-officiers, 1.358 soldats et 10 anciens officiers, rendit son verdict le 6 juillet. Ayant fait une distinction entre ceux qui avaient organisé la rébellion, ceux qui l'avaient approuvée, ceux qui avaient pris une part active au mouvement et ceux enfin qui n'avaient fait qu'obéir à leurs supérieurs, il prononça de nombreuses peines de prison de 18 mois à 15 ans, quelques-unes avec sursis. Le verdict fut impitoyable pour les officiers : sur 19 qui comparurent, 17 furent condamnés à mort.

Dans un communiqué, le Conseil de guerre reconnaît que les chefs de la rébellion n'ont obéi qu'à des motifs d'un ordre élevé. Les juges s'inclinent devant les « purs sentiments » des mutins, devant leur attachement pour l'État, la nation, la société. Ils n'ont été poussés à la révolte que par patriotisme, pour effectuer une « réforme nationale » par le renversement de quelques représentants des classes privilégiées. On ne peut mettre en doute leur désintéressement, leur esprit de sacrifice. Ils ne voulaient pas le pouvoir pour eux-mêmes.

Ont-ils agi de leur propre volonté ? Des journaux nippons, tout en approuvant les peines infligées aux mutins, ont posé la question. « Il est à souhaiter, a dit le *Hochi Shimbun*, que ceux qui sont impliqués indirectement dans l'affaire et ceux qui se trouvaient dans les coulisses soient jugés et condamnés. »

Les tissus de coton japonais en Egypte. —

Nous avons parlé dans notre numéro de janvier (p. 38) des plaintes des filateurs égyptiens relatives à l'invasion de leur pays par les marchandises japonaises. Dans un récent article sur « l'Échec de la Conférence navale » (*Revue des Deux-Mondes* du 1^{er} février 1936), M. René La Bruyère a donné un exemple topique de cette invasion ; nous le reproduisons ici :

Le Japon a commencé à introduire ses tissus de coton dans le delta en 1921. A cette époque, la quote-part de l'Angleterre dans le commerce général était de 90,9 pour 100, celle du Japon de 1 pour 100. Fin septembre 1934, la participation de l'Angleterre était tombée à 20,94 pour 100, celle du Japon était montée à 68,16 pour 100. Enfin, en

septembre 1935, l'Angleterre ne participait plus que pour 15,02 pour 100 dans le commerce de coton de l'Égypte, le Japon s'arrogeant 76,3 pour 100.

Les grands journaux. — La puissance de la presse s'affirme d'année en année. Aujourd'hui, il paraît à travers l'empire nippon 8.445 organes de tous genres, dont 1.150 quotidiens.

Les tirages atteignent des chiffres fabuleux. Les deux quotidiens d'Osaka (l'*Asahi* et le *Mainichi*), sont en tête ; dans leurs deux éditions du matin et du soir, ils tirent chacun à plus d'un million d'exemplaires. Les cinq principaux organes qui paraissent à Tokio, c'est-à-dire le *Yomiuri*, le *Nichi-Nichi*, le *Hochi*, le *Jiji* et le *Miyako*, ont des tirages supérieurs à 500.000.

Une telle expansion de la presse au Japon n'a été rendue possible que par un aménagement technique très poussé. Les journaux possèdent de nombreuses rotatives puissantes, fabriquées entièrement au Japon, qui tirent à 120.000 à l'heure. Ils ne négligent pas les moyens d'accroître la rapidité dans la transmission des informations ; les grands journaux se servent de l'avion et font usage de la téléphotographie.

Le premier quotidien, le *Yokohama-Mainichi-Shimbun*, parut en 1870. Puis prirent place, à côté des journaux publiés en langue anglaise, comme l'important *Japan Times*, des organes qui, dotés de forts capitaux, surent profiter des derniers perfectionnements techniques.

Les Japonais pêcheurs de perles du détroit de Torrès. — Il existe dans les petites îles du détroit de Torrès, à côté d'aborigènes et de Canaques, une population flottante de Japonais, — quelque 300 en tout — qui travaillent dans les pêcheries de perles. Pendant la majeure partie de l'année, ils sont en mer, comme tous les pêcheurs de perles ; mais pendant la saison de la mousson, les bateaux rentrant au port pour y être révisés et réparés, les plongeurs se trouvent alors en vacances. Quelques jeunes Japonais catholiques, engagés au service d'une compagnie de pêcheries de perles du détroit de Torrès, ont profité de ces vacances pour se grouper dans l'île Thursday (elle est située au Nord de la péninsule australienne du Cap York) sous la direction d'un des missionnaires établis dans la région ; ils occupent leurs loisirs à étudier l'anglais et attirent à la mission leurs compatriotes nouveaux arrivants, dont quelques-uns, disait récemment l'*Agence Fides*, se sont convertis au catholicisme et ont été baptisés.

BIBLIOGRAPHIE

Constitution provisoire et Lois organiques de la République chinoise. Traduction officielle. Changhai, la Presse Orientale, 1932, in-8° de 120 pages.

La date déjà ancienne à laquelle a paru ce recueil de textes constitutionnels ne nous empêchera pas d'en signaler

ici l'existence ni de dire tout le bien que nous en pensons. C'est déjà un avantage réel de trouver groupés ici, sous un format commode, tous les documents dont le texte original avait paru dans la *Revue nationale chinoise* ; c'en est un autre de les posséder systématiquement classés. Le recueil comprend : d'abord la Constitution provisoire de mai-juin 1931, établie pour la période de « tutelle politique » ; puis, en sept chapitres, l'ensemble des lois organiques ayant trait au gouvernement national, et aux organes qui en dépendent directement, puis aux organes dépendant des différents yuans exécutif, législatif, judiciaire et d'examen, enfin à l'organe relevant du yuan de contrôle, autrement dit au ministère des Comptes.

P.L.M.

Stockez de la Santé aux Sports d'Hiver

dans les 150 stations des Alpes et du Jura

Partez P. L. M. :

Billets de week-end. — 50 pour 100 de réduction.

Billets aller et retour de quarante jours.

Pour vous documenter avant de partir : Consultez les Fiches P. L. M., le Bulletin Météorologique P. L. M. (dernière heure de la neige). — Demandez l'Horaire Bleu (tous les trains pratiques).

S'adresser à la Gare de Lyon ; au P. L. M., 88, rue Saint-Lazare, 127, Champs-Élysées, et dans les Agences de Voyages.

Le Soleil et la Gaité passent l'hiver sur la Côte d'Azur

A une nuit de Paris ; dix rapides par jour.

Places couchées.

Billets de famille ;

Billets de quarante jours.

Collectifs à demi-tarif.

Cartes d'excursions.

— Services d'Autocars P. L. M. : Marseille-Nice-Menton.

Par la Route du Littoral :

— Autorails rapides : Marseille-Nice et Nice-Menton.

Passez l'hiver au soleil. — Partez P. L. M.

P. O.-MIDI

Billets « Bon dimanche »

Pour permettre aux Parisiens d'aller visiter les plus beaux sites de la banlieue, aux habitants de la banlieue de passer une agréable journée à Paris, le P. O.-Midi a créé le dimanche depuis le 1^{er} octobre 1936, des billets spéciaux aller et retour à prix réduit au départ de Paris à destination :

D'Orly, Juvisy, Brétigny, Marolles, Arpajon, Etampes, Dourdan, Médeville, Saint-Hilaire-Chalo, et inversement de ces gares sur Paris.

Ces billets qui comportent en 2^e et 3^e classe une très importante réduction, donneront la faculté de s'arrêter en cours de route.

Pour renseignements complémentaires, s'adresser aux gares et agences P. O.-Midi.